UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LES SAVOIRS PRATIQUES DES FAMILLES D'ACCUEIL LAURENTIENNES CONCERNANT LE PHÉNOMÈNE DU DÉPLACEMENT D'ENFANTS : UN ENJEU DE RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAITRISE EN TRAVAIL SOCIAL
EXTENSIONNÉE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

PAR
MARTINE GUÉNETTE

AVRIL 2018

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Lorsqu'on décide d'amorcer un parcours de maîtrise, nous ne sommes généralement pas conscients du virage qui s'amorcera dans notre vie. L'aboutissement de ce parcours demande du temps et de l'investissement. En effet, les longues périodes où nous nageons dans l'incertitude, les nuits de réflexion et les multiples heures passées devant notre ordinateur ne peuvent avoir lieu sans qu'une transformation s'opère à l'intérieur de nous. Sans l'aide de certaines personnes m'ayant si bien entourée, ce travail n'aurait pu être achevé.

Tout d'abord, je tiens à remercier les huit gentilles familles d'accueil qui ont bien voulu prendre un temps pour répondre à mes questions. Sans vos propos et le généreux partage d'expériences, ce mémoire n'aurait pu être aussi riche. Vous faites un travail colossal et j'espère sincèrement que cette recherche contribuera à démontrer l'importance de votre fonction. Je remercie aussi l'équipe de gestion responsable de la qualité des ressources sur le territoire des Laurentides. Un merci particulier à Isabelle Provost, ton soutien pour le recrutement des participants a été précieux.

Puis, je tiens à souligner l'immense travail de mon équipe de direction. Merci à Isabelle Chouinard et Michelle Duval d'avoir cru en ce projet. Isabelle, tu m'as partagé ton immense passion concernant l'étude des savoirs pratiques et grandement aidée à repousser mes limites. Michelle, ta rigueur d'analyse a permis, à plusieurs reprises, de clarifier ma pensée. Merci à vous deux pour les nombreuses heures passées à lire les documents, discuter le sujet et à me soutenir tout au long de ce processus.

Enfin, je ne peux passer sous silence certaines personnes présentes dans ma vie personnelle qui ont grandement contribué à l'aboutissement de cette démarche. Merci, Patricia d'avoir partagé ce parcours avec moi. Ta présence a permis que ce cheminement de maîtrise soit très agréable et rempli d'anecdotes. Merci à Aline qui a pris le temps de vérifier l'orthographe de chacune des phrases que vous lirez. Un immense merci à mon conjoint François pour sa compréhension, ses encouragements et les nombreuses heures où il a pallié à mes absences dans la routine familiale. En terminant, je voudrais remercier les quatre petits amours de ma vie qui ont dû, trop souvent, partager leur maman avec un écran d'ordinateur.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS i

TABLE DES MATIÈRES iii

LISTE DES TABLEAUX iv

LISTE DES FIGURES viii

LISTE DES ACRONYMES xi

RÉSUMÉ xi

INTRODUCTION 1

CHAPITRE I

LA PROBLÉMATIQUE 4

1.1 Introduction **4**

1.2 Le déplacement d'enfants relevant des CJ **5**

1.2.1 La prévalence du phénomène au Québec 6

1.2.2 Les causes du déplacement d'un enfant placé en FA 8

1.2.3 Les conséquences des déplacements sur les enfants 13

1.2.4 Le vécu des familles d'accueil quant aux déplacements d'enfants 14

1.3 Historique des FA québécoises **20**

1.4 Les difficultés de la tâche de la FA **31**

1.4.1 La difficulté liée à l'enchevêtrement des sphères professionnelle, personnelle et familiale 32

1.4.2 La difficulté liée aux caractéristiques de la clientèle desservie 33

1.4.3 La difficulté liée au manque de reconnaissance des familles d'accueil dans le processus décisionnel du CJ 34

1.5 Le travail des FA québécoises sous l'angle du processus de la reconnaissance professionnelle **40**

1.5.1 Premier critère : la spécificité de l'objet 41

1.5.2 Deuxième critère : les qualifications requises 42

1.5.3 Troisième critère : les règles normatives 44

1.5.4 Quatrième critère : le titre 45

1.5.5 Cinquième critère : les garanties légales 46

Conclusion **48**

1.6 Question de recherches **49**

1.7 But de la recherche **49**

1.8 Pertinence de la recherche **49**

CHAPITRE II

LE CADRE CONCEPTUEL 51

2.1 Savoir ou connaissance? 52

2.2 Les savoirs pratiques 54

2.3 Les savoirs expérientiels 56

2.4 Les savoirs d'actions 58

2.5 Les savoirs explicites 58

Conclusion 59

CHAPITRE III

LA MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 61

Introduction **61**

3.1 Le devis général **61**

3.2 L'échantillon et la procédure d'échantillonnage **62**

3.2.1 La population à l'étude 62
3.2.2 Caractéristiques de l'échantillon 63
3.2.3 Procédure d'échantillonnage 64
3.2.4 Caractéristiques de l'échantillon de recherche 66
3.2.5 Considération éthique 68

3.3 Procédures de collecte des données 70

3.4 Procédure de traitement et analyse des données 71
3.4.1 La saturation des données 72
3.4.2 Étapes de l'analyse 73

3.5 Processus de validation de l'analyse 74

3.6 Les limites et biais de la recherche 74

CHAPITRE IV

RÉSULTATS DE RECHERCHE 76

4.1 Les savoirs de nature théorique des FA 80
4.1.1 Le savoir des FA concernant les besoins des enfants 80
4.1.2. Le savoir des FA sur la théorie de l'attachement 88

4.2 Les savoirs d'actions 96
4.2.1 Période précédant le déplacement 97
4.2.2 Au moment du déplacement 105
4.2.3 Après le déplacement 106

4.3 Les savoir de nature expérientielle 109
4.3.1 Le savoir de la FA sur la conjugaison de la vie professionnelle et personnelle des FA 110
4.3.2 Le savoir des FA sur la collaboration avec les différents acteurs. 119
4.3.3 Les dimensions déontologique et éthique dans le travail des FA 130

Conclusion 138

CHAPITRE V

LA DISCUSSION 139

5.1 Position de la FA face au déplacement **140**

5.2 Les savoirs des FA recensés **144**

5.3 La modélisation des savoirs pratiques des FA concernant le phénomène du déplacement 144

5.3.1 Les interventions d'accueil 147

5.3.2 Les interventions techniques 149

5.3.3 Les interventions déontologiques 150

5.3.4 Les interventions institutionnelles 152

5.4 Processus de professionnalisation et identité professionnelle **154**

Conclusion **161**

CONCLUSION

Ce qu'on doit retenir de ce mémoire **163**

Les retombées de la recherche **167**

ANNEXE A 169

ANNEXE B 171

ANNEXE C 173

ANNEXE D 180

ANNEXE E 182

LISTE DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 186

LISTE DES TABLEAUX

1.1 Tableau récapitulatif de l'historique des FA québécoises p.29

3.1 Tableau concernant l'expérience professionnelle des FA rencontrées p.66

4.1 Tableau concernant les termes utilisés par les FA lors des entretiens p.77

LISTE DES FIGURES

1.1 La fréquence des déplacements selon l'étude de Turcotte et al. (2011) p.7

1.2 Les différentes causes de **déplacement** p.13

2.1 Le cadre **conceptuel** p.60

3.1 L'expérience professionnelle des FA rencontrées p.67

3.2 Les motivations à devenir FA p.68

4.1 Les différentes dimensions et catégories organisant les résultats de la recherche p.79

4.2 Les savoirs théoriques des FA concernant les besoins des enfants p.81

4.3 Les savoirs de nature théorique concernant le besoin des enfants qui vivront le déplacement p.83

4.4 Le besoin des enfants qui resteront au sein de la FA p.86

4.5 Les savoirs de nature théorique des FA concernant la théorie de l'attachement p.89

4.6 Les savoirs de nature théorique des FA concernant le trouble de l'attachement p.90

4.7 Les savoirs de nature théorique des FA concernant le processus d'attachement entre la FA et l'**enfant** p.92

4.8 Les savoirs d'actions avant le déplacement : la capacité de la FA à analyser les **situations** p.98

4.9 Les savoirs d'actions des FA en lien avec l'annonce du déplacement p.102

4.10 Les savoirs d'actions des FA au moment du déplacement p.106

4.11 Les savoirs d'actions des FA après le déplacement-déplacement p.107

4.12 Les savoirs de nature expérientielle des FA concernant leur capacité à préparer les ruptures affectives possibles au sein de leur milieu familial p.111

4.13 Les savoirs de nature expérientielle des FA concernant la confidentialité p.116

4.14 Les savoirs de nature expérientielle : la collaboration de la FA avec la famille biologique p 120

4.15 Le savoir de nature expérientielle des FA : la capacité de collaborer avec les intervenants p.124

4.16 Les savoirs de nature expérientielle des FA : les dimensions déontologiques et éthiques p.131

5.1 La modélisation des savoirs pratiques des FA en lien avec le déplacement d'enfants p.147

LISTE DES ACRONYMES

ACJQ	Association des Centres Jeunesse du Québec
CJ	Centre jeunesse
CLSC	Centre Local de Services Communautaires
CISSS	Centre intégré de santé et services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et services sociaux
CÉR	Comité éthique de la recherche
CR	Centre de réadaptation
DPJ	Direction de la protection de la jeunesse
FA	Famille d'accueil
FFARIQ	La Fédération des familles d'accueil et des ressources intermédiaires du Québec
LPJ	Loi sur la protection de la jeunesse
LSSS	Loi sur la santé et les services sociaux
LRR	Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant
MSSS	Ministère de la Santé et des Services Sociaux
RI	Ressources Intermédiaires
RTF	Ressources de type familial

RÉSUMÉ

Le phénomène du déplacement d'enfants confiés à des familles d'accueil (FA) est un sujet qui préoccupe les chercheurs et les professionnels des Centres jeunesse (CJ) depuis plus de 30 ans. Bien que plusieurs travaux aient été réalisés sur cette problématique, peu d'études se sont intéressées à la réalité vécue par la FA lors du déplacement et aucune recherche recensée n'a exploré le savoir spécifique qu'elles déploient lorsqu'elles sont confrontées au déplacement d'enfants. Cette information est pourtant importante puisque les études expliquent que les FA jouent un rôle important lors du déplacement d'enfants. Parallèlement à ce constat, ces dernières années, le métier de FA a vécu de grands changements au Québec. Ainsi, en 2009, la Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant (LRR) a donné un cadre légal au processus de professionnalisation des FA québécoises. Ce processus reste toutefois inachevé et le statut professionnel des FA québécoises manque toujours de repères (Lapierre, 2014). Ce constat serait principalement lié à la singularité de cette tâche, mais aurait aussi un rapport à la méconnaissance des savoirs pratiques régulant les actes de ce groupe. La mise en lumière des savoirs pratiques des FA quant au déplacement d'enfants pourrait donc contribuer à faire connaître les différentes pratiques qu'elles doivent utiliser pour mener à bien leur tâche et, ainsi, augmenter leur reconnaissance professionnelle au sein de la société et du système de protection de la jeunesse. Le but de cette étude était d'explorer les savoirs pratiques que les FA utilisent lorsqu'elles sont confrontées au déplacement d'enfants. Pour y arriver, l'étudiante-chercheure a tenté de répondre à la question : Quelles sont les caractéristiques des savoirs pratiques que possèdent les FA régulières des Laurentides sur le déplacement d'enfants?

Ce mémoire avait trois objectifs principaux soit : 1) documenter les savoirs d'actions et d'expériences qu'ont développées les FA sur le déplacement d'enfants, 2) explorer les pratiques et stratégies que les FA mettent en place pour s'adapter aux nombreux changements que le déplacement d'enfants amène à leur structure familiale, 3) identifier les facteurs qui facilitent le rôle de la FA face au déplacement d'enfants.

Pour répondre à ces objectifs, une recherche qualitative, de nature descriptive et exploratoire a été effectuée. Elle était principalement bâtie autour de l'analyse des pratiques professionnelles des FA, et ce, à partir de la notion des savoirs pratiques, qui comprennent des savoirs d'actions et des savoirs d'expériences, qui y sont imbriqués. La méthode de collecte des données s'est réalisée grâce à des entretiens semi-dirigés auprès de huit FA oeuvrant dans la région des Laurentides. Des

entretiens semi-dirigés ont eu lieu avec huit FA œuvrant dans la région des Laurentides. Ces entretiens ont, par la suite, été analysés selon la méthode d'analyse de contenu thématique afin de faire ressortir plusieurs savoirs pratiques que les FA des Laurentides utilisent lorsqu'elles sont confrontées au déplacement d'enfants

Les résultats ont permis de dégager trois dimensions de savoirs, soit les savoirs de nature théorique, les savoirs d'actions et les savoirs de nature expérientielle. Concernant les savoirs de nature théorique, il ressort que les FA ont bien intégré les théories des besoins des enfants et de l'attachement lors des déplacements. Concernant la dimension des savoirs d'actions, il a été possible de recenser les différentes actions que les FA posent et qui faciliteraient le déplacement selon trois temps précis : avant le déplacement, pendant, et après ce dernier. Puis, en ce qui concerne les savoirs de nature expérientielle, il a été possible de constater que les FA ont d'importants savoirs construits sur la base de leurs expériences, et ce plus particulièrement en lien avec des composantes liés à leur travail, telles que l'enchevêtrement de la vie professionnelle et personnelle, de la collaboration et des dimensions déontologique et éthique présentes dans leur pratique. Ces savoirs expérientiels permettent aux FA de faciliter le processus de déplacement tout en faisant ressortir l'aspect professionnel de leur travail.

Le dégagement de ces savoirs a permis de faire ressortir un modèle comprenant quatre types d'interventions que les FA utilisent dans leur pratique, soit les interventions d'accueil ; techniques ; institutionnelles et déontologiques.

À la lumière de ces résultats, des pistes de réflexion sont soulevées, notamment quant à l'impact du processus de professionnalisation sur le métier de FA, ainsi que sur les notions de parentalité de substitution et de complémentarité qui sont, pour leur part au cœur de ce métier.

Mots-clés : Déplacement, famille d'accueil, professionnalisation, savoirs pratiques

INTRODUCTION

Les multiples déplacements de certains enfants placés en Centre jeunesse (CJ) sont un sujet qui préoccupe les chercheurs de plusieurs pays, et ce, depuis plus de trente ans. Par déplacement, il est possible de comprendre qu'il s'agit du déplacement d'un enfant d'un milieu de vie à un autre au cours d'un même placement. Plusieurs recherches ont été menées afin de déterminer les causes et conséquences de ce phénomène sur les enfants. Toutefois, très peu se sont intéressées à ce que vivent les familles d'accueil (FA) lors de ces déplacements, et aucune n'a exploré les savoirs que détient cette ressource sur le déplacement. Étudier les savoirs pratiques détenus par les FA est intéressant puisque plusieurs études les identifient comme étant d'importants acteurs dans le déplacement d'enfants et qu'on ne connaît pas bien la nature réelle de leur travail.

Parallèlement à ce constat, dans les dernières années, le métier de FA a vécu de grands changements au Québec. Ainsi, en 2009, le Projet de loi 49, soit la *Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires,* a donné un cadre légal au processus de professionnalisation des FA québécoises. Ce processus n'est toutefois pas encore achevé et reste, pour le moment, très législatif. Mener à terme le processus de reconnaissance professionnelle amorcé par les FA québécoises est important puisqu'il leur permettrait de consolider leur identité professionnelle, d'avoir une plus grande crédibilité au sein de l'équipe de la protection de l'enfance et de jouir d'une plus grande reconnaissance professionnelle. Mener à bien ce processus pourrait aussi avoir un impact positif sur les difficultés de

recrutement et de rétention des FA (Herbert, 2005 ; Newquist, 2012 ; Rodger et al., 2006). Présentement, bien que différentes formations soient offertes aux FA, ces dernières portent sur des savoirs d'autres corps de métiers professionnels (tels que la psychologie, le travail social et la psycho-éducation) et les savoirs propres au travail d'accueil semblent peu connus et diffusés. Recenser ces savoirs est donc important dans l'achèvement du processus de reconnaissance professionnelle puisqu'il pourrait permettre aux FA de démontrer la complexité de leur tâche et les différentes pratiques qu'elles doivent mettre en œuvre pour mener à bien leur travail.

C'est donc dans l'optique d'explorer les savoirs pratiques des FA sur le phénomène du déplacement d'enfants qu'a porté ce projet de mémoire. Comme plusieurs recherches ont été effectuées sur le sujet du déplacement, mais qu'aucune recensée ne s'est intéressée aux savoirs pratiques que les FA utilisent lorsqu'elles sont confrontées à ce phénomène, l'étude de ces savoirs apparaissait fort utile. Ce mémoire a donc tenté de répondre à la question suivante : Quelles sont les caractéristiques des savoirs pratiques que possèdent les FA des Laurentides sur le déplacement d'enfants?

L'intérêt de l'étudiante-chercheure pour ce sujet était d'abord motivé par le fait qu'elle est, elle-même, FA depuis quelques années. Ainsi, elle était consciente que le perfectionnement des FA, acteurs travaillant souvent dans l'ombre, mais faisant tout de même un travail colossal, est un enjeu très important. De même, étant une intervenante du milieu, il a été possible pour l'étudiante-chercheure de constater les lacunes présentes quant à la reconnaissance professionnelle des FA québécoises au soutien de ces dernières et à la formation qui leur est offerte. La Fédération des Familles d'Accueil et des Ressources Intermédiaires du Québec (FFARIQ) ainsi que le CJ développent présentement des moyens pour pallier à ces lacunes, mais un travail important reste encore à effectuer. C'est donc avec beaucoup de passion et d'intérêt que ce mémoire a été réalisé.

Dans les prochaines pages, la problématique du sujet de recherche sera d'abord exposée. À l'intérieur de celle-ci, il sera possible mettre en lumière de l'état des connaissances scientifiques sur le phénomène du déplacement d'enfants, l'historique des FA québécoises marquées par une méconnaissance des savoirs pratiques mis en œuvre par ces acteurs ainsi qu'un processus de professionnalisation en construction. La recension des écrits se terminera par une description de la réalité professionnelle actuelle des FA. Ensuite, le cadre conceptuel construit pour mener à bien le mémoire de recherche sera présenté. Ce dernier a été bâti principalement autour du courant de l'analyse des pratiques professionnelles et propose de développer le concept des savoirs pratiques en deux catégories, soit les savoirs d'actions et d'expériences. Puis, la méthodologie de recherche sera explicitée, et ce, afin que le lecteur puisse avoir une idée de la recherche dans sa globalité. À la lecture de cette section, il sera possible d'apprendre que les résultats de cette recherche qualitative ont été élaborés grâce à huit entretiens semi-dirigés ayant été analysés selon la méthode du contenu thématique. La section des résultats, quant à elle, permettra de mettre en lumière les différents savoirs pratiques mis en œuvre par les FA lorsqu'elles sont confrontées au déplacement d'un enfant. Ainsi, il sera possible de constater que trois dimensions ont émergées des résultats, soit les savoirs pratiques de nature théorique, d'actions et de nature expérientielle. Enfin, la discussion aura comme objectif de présenter la modélisation des savoirs pratiques mis en œuvre par les FA et de soulever certains enjeux présents dans la pratique actuelle des FA et dans leur processus de professionnalisation.

CHAPITRE I

LA PROBLÉMATIQUE

1.1 Introduction

La question du placement d'enfants en FA est un sujet d'intérêt public. Les chercheurs étudient ce thème avec beaucoup d'attention. Leurs recherches ont porté sur plusieurs sujets notamment : l'impact du placement chez l'enfant (Berger, 2004 ; Berrouard, 1997 ; Byrne et Lemay, 2005 ; Potin, 2009 ; Toussaint et al., 2013) ; l'importance de la permanence du placement (Carrrier et Beaudoin, 1993 ; Chapon-Crouzet, 2005 ; Christienson et al., 2010) ; les difficultés de recrutement des FA (MacGregor et al., 2006) ; les facteurs favorisant le succès du placement (Brown, 2007; Buheler et al., 2003 ; Cooley et Petren, 2011) ; etc.

Depuis un peu plus d'une trentaine d'années, un sujet commence à retenir l'attention des experts. Il s'agit de l'impact des déplacements sur les enfants. La notion de déplacement est définie comme le fait que «many children have to move multiple times from foster family to foster family or group home, under the responsibility of child protective services or welfare organizations» (Oosterman et al., 2007, p.55). Carrier et Beaudoin (1993) parlent aussi du déplacement comme étant «le passage d'une ressource à une autre au cours d'un même placement» (p. 265). Plus largement, le problème du déplacement d'enfants peut également se vivre lorsqu'un enfant vit de nombreux va-et-vient entre le milieu familial biologique et une ou différentes FA.

Ce mémoire a cherché à faire ressortir les différents savoirs pratiques que les FA utilisent pour mener à bien leur tâche. Comme la pratique des FA est large, il était important de bien encadrer et contextualiser le savoir qui émergerait de cette recherche. Le phénomène du déplacement d'enfants a donc été choisi comme contexte à cette recherche. Afin d'en avoir une image claire, la section consacrée à la problématique présentera le portrait statistique du déplacement, et ce, afin de démontrer l'importance de faire émerger les savoirs pratiques des FA quant à ce dernier. Puis, les causes et conséquences du déplacement seront abordées. Ensuite, le vécu des FA québécoises sera exploré. À l'intérieur de cette section, il sera d'abord possible de retracer l'historique du développement de ce type de famille et de comprendre leur tâche. Enfin, l'état actuel des connaissances sur le vécu des FA quant au déplacement d'enfants sera discuté. Tout au long de l'examen de la problématique, il sera possible de constater le processus de professionnalisation qui s'opère présentement chez les FA québécoises. Il semble important de préciser que cet aspect demeure une des retombées générales de cette recherche puisqu'elle contribuera à légitimer le travail de ces acteurs, ainsi qu'à démontrer l'importance de faire connaître leurs savoirs pratiques.

1.2 Le déplacement d'enfants relevant des CJ

Afin d'être en mesure de faire émerger les savoirs pratiques détenus par les FA sur le déplacement, il est primordial d'avoir une connaissance approfondie de ce dernier. Cette section permettra donc de bien illustrer l'importance de ce phénomène en présentant les statistiques provinciales sur le sujet ainsi que les causes et conséquences du déplacement.

1.2.1 La prévalence du phénomène au Québec

Au Québec, la situation des déplacements multiples d'enfants dans des FA relevant du CJ est dénoncée depuis plusieurs années. En effet, Carrier et Beaudoin (1994) mentionnaient déjà à l'époque qu' «il semble particulièrement difficile d'offrir à l'enfant, dans le système des ressources, les conditions de vie lui permettant de développer des liens continus et d'une durée significative avec un même environnement familial» (p. 263). C'est entre autres pour répondre à ce constat que la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) a été modifiée en 2006 pour inclure des durées maximales de placement. À la suite de ces changements législatifs, il a été constaté qu' «il y a une légère diminution de l'instabilité chez les enfants placés. L'instabilité restante consiste surtout en des déplacements entre les milieux substituts» (Carignan et al., 2011, p. 1). Cependant, Turcotte et ses collaborateurs (2011), mentionnent tout de même une moyenne de 2,23 déplacements pour l'ensemble enfants placés au Québec. De plus, ces chercheurs ont découvert que 32 % des enfants québécois placés ont connu plus de trois déplacements durant la durée couverte par l'étude, soit 26 mois. Plus récemment, Esposito et ses collaborateurs (2014) mentionnent que 25 % des enfants placés entre la période du 1er avril 2002 et du 31 mars 2011 avaient vécu un déplacement, que 16 % en avaient vécu deux et que 28 % en avaient subi plus de trois. Les données de ces deux recherches québécoises (bien que n'étant pas identiques) sont très similaires à la proportion d'enfants ayant vécu plus de trois déplacements à l'intérieur de leur placement. Afin d'illustrer les données mentionnées et constater l'importance du phénomène du déplacement, vous pouvez vous référer à la figure 1.1.

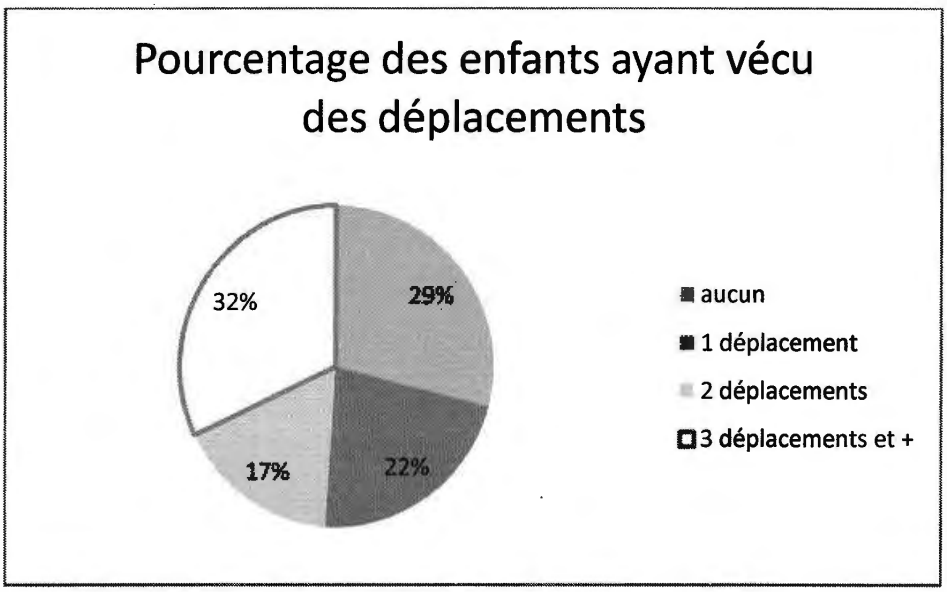

Figure1.1: La fréquence des déplacements selon la recherche de Turcotte et ses collaborateurs (2011)

Bien que les modifications à la LPJ ont réduit le nombre, les nombreux déplacements dans un même placement restent une situation encore fréquente. Au Québec, le phénomène du déplacement d'enfants n'est donc pas une mesure d'exception. Il est à noter que des recherches dans d'autres pays tels que la Norvège (Christiansen et al., 2010) et la France (Potin, 2009) tendent à démontrer une certaine universalité quant à ce phénomène.

Le déplacement d'enfants est donc un phénomène qui demeure fréquent dans les services de protection de l'enfance. Pour arriver à bien le comprendre, il s'avère essentiel de connaître les facteurs qui en sont responsables.

1.2.2 Les causes du déplacement d'un enfant placé en FA

Concernant le phénomène du déplacement, il semble que certains facteurs augmenteraient les risques de vivre de tels changements. À ce niveau, Savard (2009) expose l'idée que les causes du déplacement peuvent être de nature individuelle, familiale ou organisationnelle. Selon les écrits scientifiques, quatre acteurs principaux y jouent un important rôle soit, le jeune, les parents biologiques, le CJ et la FA. Pour bien comprendre le phénomène du déplacement, il est donc important de se pencher plus en détail sur le rôle de chacun de ces acteurs et plus spécifiquement sur celui des FA.

1.2.2.1 L'enfant : Les caractéristiques personnelles de l'enfant et la durée de sa mesure de placement.

Certains enfants présentant des caractéristiques précises seraient plus enclins à vivre un ou des déplacements. Ainsi, les enfants âgés entre 10 et 13 ans lors de leur placement initial auraient plus de chance de vivre des déplacements (Esposito et al., 2014). De plus, les déplacements seraient plus fréquents chez les adolescents masculins, les enfants présentant des troubles de comportement, les victimes de maltraitance sexuelle, les enfants ayant un dossier judiciarisé et ceux présentant des antécédents de services (Carignan et al., 2011 ; Christiansen et al., 2010 ; Esposito et al., 2014 ; Savard, 2009). Toutefois, la longueur de la mesure de placement aurait aussi un impact sur la possibilité de vivre un déplacement puisque les enfants faisant l'objet d'une longue ou d'une très courte mesure de placement auraient plus de risques de vivre un déplacement.(Christiansen et al., 2010 ; Turcotte et al., 2010). À ce propos, Christiansen et ses collaborateurs (2010) rapportent, dans leur recherche faite

sur la population norvégienne, que 43 % des enfants placés pour une longue période sont déplacés après 2 à 5 ans de vie au sein de leur FA.

Il est donc juste de dire que les caractéristiques personnelles des jeunes et la durée du placement ont un impact sur les risques de vivre un déplacement. Toutefois, les parents biologiques auraient aussi leur part de responsabilité quant au phénomène du déplacement d'enfants.

1.2.2.2 Les parents biologiques

La façon dont les parents biologiques réagissent au placement peut avoir une grande incidence sur le nombre de déplacements qu'un enfant vivra. En effet, quand le parent refuse le placement, l'enfant, pris en conflit de loyauté, peut contester, de façon comportementale le placement et donc augmenter les chances qu'un déplacement soit demandé par la FA ou le CJ (Carignan et al., 2009). De même, certains parents auraient tendance à critiquer les parents d'accueil, et ce, afin de diminuer leur sentiment d'échec quant au placement de leur enfant (Poirier et al., 2006).

1.2.2.3 Les CJ et les intervenants

L'institution jouerait aussi un rôle important dans le phénomène du déplacement d'enfants. Gauthier et ses collaborateurs (2004) expliquent que «la planification de permanence [est] un problème majeur qui confronte tous les enfants placés» (p. 111). En effet, il semble que les CJ aient beaucoup de difficultés à assurer une certaine stabilité de milieu de vie pour les enfants lors de l'élaboration du placement. Ainsi, la

majorité des déplacements viendrait d'une mauvaise planification des services de la protection de l'enfance ou d'un manque de ressources adaptées aux différents besoins des jeunes qui doivent être placés (Carrier et Beaudoin, 1994 ; Esposito et al., 2014 ; Ward, 2009). De plus, de nombreux déplacements demandés par les FA seraient en lien avec leur difficulté à obtenir du soutien de la part des services de la protection de l'enfance lorsqu'elles en font la demande (James, 2004 ; McGregor et al., 2006 ; Mulling et al., 2013). Certaines FA iraient même jusqu'à quitter cette tâche en lien avec ce manque de soutien. (Mulling et al., 2013). Il est donc possible de constater une certaine tension entre les services de protection de l'enfance et les FA. Il semble juste d'affirmer que l'ignorance de la réalité vécue par la FA de la part des services de protection de l'enfance semble maintenir cette tension qui est certainement responsable de multiples déplacements. Cependant, la responsabilité imputée aux FA quant au déplacement d'enfants ne serait pas seulement inhérente à la relation de ces ressources avec les services de protection de l'enfance, mais aussi en lien avec la mauvaise perception des FA quant à leur capacité à s'adapter aux jeunes accueillis et à la capacité de ses jeunes à s'adapter à leur nouveau milieu de vie.

1.2.2.4 Les FA

Plusieurs acteurs du service de la protection de l'enfance s'entendraient pour dire que les FA ont une grande part de responsabilité dans le phénomène du déplacement. Ainsi, Christiansen et ses collaborateurs (2010) expliquent, comme premier critère, l'incompréhension des parents d'accueil face au rôle qu'ils ont à jouer, et ce, qu'il s'agisse ou non de FA d'expérience. À ce niveau, les chercheurs expliquent que les FA ont souvent une perception erronée des enfants, minimisant la difficulté des jeunes à s'adapter à leur nouveau milieu de vie et aux règles établies. De plus, selon ces mêmes auteurs, les FA auraient aussi une perception erronée quant à leur propre

capacité d'accepter l'enfant accueilli tel qu'il est et de laisser une place aux parents naturels de ce dernier (Christiansen et al., 2010).

Ensuite, les parents d'accueil auraient de la difficulté à ne pas faire de discrimination entre leurs enfants biologiques et les enfants accueillis (Christiansen et al., 2010). Ils auraient aussi beaucoup de difficultés à gérer les différents problèmes qui touchent les enfants accueillis (ex. : trouble de comportement, énurésie, etc.). Il semble donc que «les systèmes de croyances des parents d'accueil peuvent comporter des schémas erronés qui risquent de compromettre le succès du placement» (Bourgie et al., 1998, p. 150).

De plus, les FA ayant des difficultés à interagir avec les parents biologiques auraient tendance à faire diminuer le nombre de contacts entre l'enfant et son milieu naturel. Ainsi, Beaumier (2011) rapporte que «peu importe la forme de contact, il apparaît que la fréquence de ceux-ci est reliée à la capacité de la famille d'accueil à être en relation avec les parents d'origine» (p. 15). L'auteure mentionne que les conflits entre les parents naturels et la FA seraient une importante cause de nombreux échecs de placement. Ces propos sont aussi appuyés par la recherche de Poirier et ses collaborateurs (2006) qui mentionnent que «l'attitude de certains parents d'accueil nuit au maintien des liens avec leur enfant et que les parents d'accueil sont parfois en difficulté dans leurs contacts avec les parents» (p. 53). Il n'y a donc aucun doute que ces tensions entre les parents biologiques et les parents d'accueil ont une incidence sur les nombreuses demandes de déplacement. Ces demandes peuvent être faites par l'enfant qui se sent pris au cœur du litige, par le parent biologique qui n'a pas confiance en la FA, ou encore par la FA qui peine à gérer ces contacts.

Donc, par une mauvaise compréhension de leur rôle et des difficultés à interagir avec les enfants et leurs parents, les FA auraient un impact direct sur le taux de

déplacement d'enfants dans le système des CJ. Ainsi, il semble juste de croire que la tendance du système à naturaliser et normaliser le rôle de la FA (s'apparentant à celui d'un parent naturel) crée une tension dans la tâche de FA. L'impact de ce types de tension entre les tâches implicites et explicites dans la dimension relationnelle a été documenté par Chouinard (2016).

À la lumière de ces informations, il est possible de constater que les enfants, les parents biologiques, les services de protection de l'enfance et les FA ont tous une part de responsabilité dans l'instabilité résidentielle des enfants placés. La figure1.2 résume les facteurs ayant un impact sur les possibilités de déplacement.

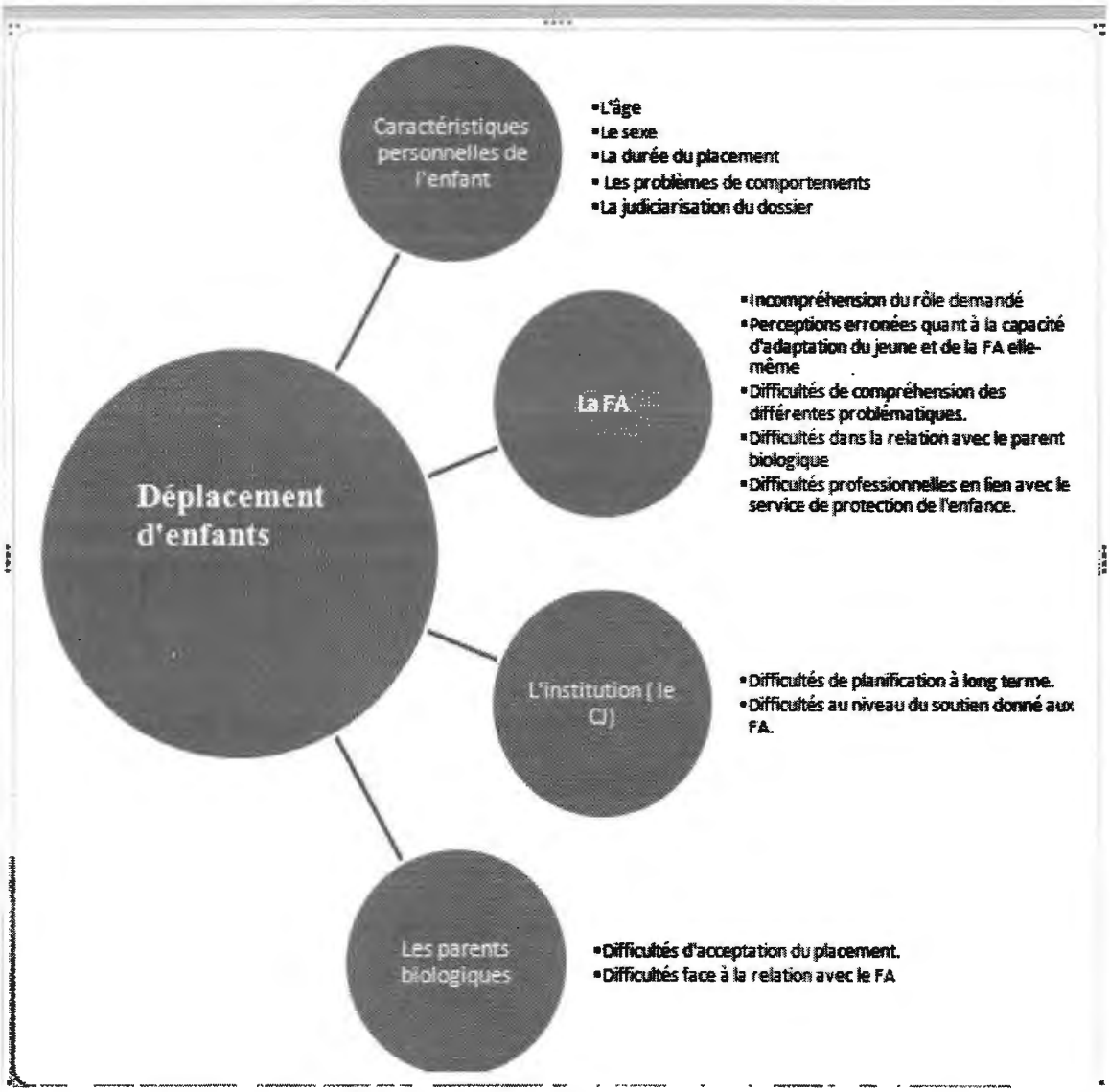

Figure1.2 : Les différentes causes de déplacement

1.2.3 Les conséquences des déplacements sur les enfants

Les conséquences des multiples déplacement d'enfants ont été abordées dans quelques recherches (Gauthier et al., 2004 ; Mathieu, 2012 ; Moore, 2003 ; Unrau et

al., 2008). À ce propos, Gauthier et ses collaborateurs (2004) expliquent que lorsque les enfants vivent plusieurs déracinements, les conséquences sont néfastes et ont de plus grandes chances d'avoir des effets à long terme. Ces informations sont aussi appuyées par Unrau et ses collaborateurs (2008) et Esposito et ses collaborateurs (2014) qui expliquent que les déplacements d'enfants, dans le contexte des CJ, font vivre de nombreux sentiments de pertes significatives aux enfants, une empreinte de sentiments négatifs, une difficulté à faire confiance aux autres, à construire une relation saine avec autrui et à maintenir cette relation dans le temps. De même, les nombreux déplacements amèneraient aussi des difficultés d'adaptation sociale pour les enfants les vivant (Mathieu, 2012) et augmenteraient les risques d'avoir des démêlés avec la justice dans le futur. (Esposito et al., 2014). Il est donc possible de constater que les nombreux déplacements d'enfants ont non seulement un impact direct sur leur vie, mais compromettent aussi grandement leur avenir. Le déplacement des enfants n'a toutefois pas que des conséquences sur ces derniers. Il est important de rappeler que ces nombreux déplacements sont aussi lourds de conséquences pour les FA, d'autant plus que celles-ci constituent un acteur-clé dans ce phénomène.

1.2.4 Le vécu des familles d'accueil quant aux déplacements d'enfants

Tel que constaté dans les pages précédentes, la FA est un acteur important du déplacement d'enfants à l'intérieur du réseau des CJ. Certains auteurs estiment toutefois que les FA sont, elles aussi, victimes de ces déplacements et qu'elles vivent de nombreuses conséquences en lien avec ces derniers (Buehler et al., 2003 ; Edelstein, et al., 2000, Hebert et al., 2013 ; Mullins et al., 2013). Il ressort quelques éléments importants de la documentation scientifique écrite à ce sujet, et ce, principalement liés à la composante psycho-affective sur lesquels il est intéressant de

se pencher, et ce, bien que cette recherche s'attarde davantage sur la composante socio-professionnelle de la tâche de la FA.

Le premier élément relatif à la composante psycho-affective réfère au stress que les FA ressentent à la pensée ou à la suite d'un déplacement. Ainsi, il semblerait qu'elles trouvent ardu de vivre avec la pensée qu'un enfant puisse quitter leur domicile, que le départ soit éventuel ou accompli (Buehler et al., 2003 et Mullins et al., 2013). Bagirishya et Gilbert (2002) ont documenté le fait que, «certaines familles d'accueil évoquent la peine et le déchirement qu'elles ressentent lors du départ des enfants qu'elles ont accueillis» (p. 43). Il appert donc que le phénomène du déplacement d'enfants est une composante stressante inhérente à la tâche des FA, et ce, que le déplacement soit imminent ou anticipé.

Un deuxième élément tout aussi intéressant est celui de la notion de deuil dont parlent certains chercheurs pour désigner la période suivant le départ d'un enfant accueilli. (Edelstein et al., 2001 ; Hebert et al., 2013). Hebert et ses collaborateurs (2013) présentent une typologie intéressante quant aux différents deuils que peuvent ressentir les FA lorsqu'elles sont confrontées au phénomène du déplacement d'enfants. Cette typologie est divisée en trois types de deuils possibles, soit «ambiguous loss [traduction libre : perte ambiguë], disenfranchised grief [traduction libre : deuil non reconnu] and anticipatory grief [traduction libre : deuil par anticipation]» (p. 255).

Le premier type de deuil, soit la perte ambiguë est définie par la coupure définitive qui s'opère lors du déplacement d'un enfant. La FA, bien qu'elle soit consciente que l'enfant demeure en vie, n'a plus aucun accès à ce dernier. Il est alors difficile pour elle de faire le deuil de cet enfant. Des questionnements tels que «est-ce qu'il est bien?», «a-t-il changé physiquement?», «vais-je le croiser sur la rue?» persistent dans leur tête.

En ce qui concerne le concept du deuil non reconnu, Hebert et ses collaborateurs (2013) mentionnent que «as occurring when a loss is not recognised or defined as socially significant and, if so, foster parents are clearly at risk of finding themselves in this situation when a child leaves» (p. 256).

Pour le concept du deuil par anticipation, il s'agit de la tendance de certains parents d'accueil à se préparer à une perte imminente de l'enfant, que cette perte soit possible ou non. Cette perte peut avoir été vécue dans le passé ou la personne est persuadée qu'elle le sera dans un avenir plus ou moins rapproché.

Hebert et ses collaborateurs (2013) rappellent que s'ils sont mal gérés, ces deuils peuvent avoir un impact important sur la disponibilité affective des parents d'accueil au moment de l'arrivée d'un autre enfant dans le milieu. Ainsi, dans le sondage réalisé lors de leur recherche, 73 % des FA ayant répondu disent avoir vécu un deuil lors du déplacement d'un enfant. De ces 73 %, 43 % n'ont pas réussi à trouver des stratégies pour faire face à ce deuil. Ces FA expriment alors avoir vécu des conséquences physiques (maux de tête, baisse d'énergie, etc.), psychologiques (sentiment de vide, tristesse, dépression, incapacité de se projeter dans l'avenir sans l'enfant), sociales (isolement, difficulté à aller travailler, tensions familiales et conjugales, etc.).

À la lecture de ces informations, il est possible de constater qu'une proportion importante des FA vit très difficilement le déplacement d'enfants. La détresse et la souffrance vécue par elles peuvent s'apparenter au phénomène de la souffrance au travail dénoncé par plusieurs auteurs s'intéressant aux métiers relationnels qui renvoient à une dimension interactive essentielle à la réalisation de l'action professionnelle (Couturier et Chouinard, 2008). Cette difficulté risque néanmoins

d'être vécue de manière isolée, car l'absence d'un collectif de travailleurs et la reconnaissance partielle de la dimension psycho-affective et professionnelle du travail des FA les contraignent à user de stratégies d'adaptation individuelle.

La réalisation de recherches s'intéressant aux composantes sociologiques et professionnelles incluses dans la tâche des FA pourrait contribuer à l'émergence de stratégies d'adaptation collective et à une meilleure reconnaissance professionnelle pour les FA québécoises. S'intéressant actuellement davantage aux composantes psycho-affectives et individuelles du travail des FA confrontées au déplacement d'enfants, les écrits scientifiques nous donnent toutefois quelques pistes afin d'outiller les FA et les intervenants à repérer les facteurs qui pourraient contribuer à augmenter le sentiment de perte vécu par les FA au moment d'un déplacement d'enfants.

Les facteurs augmentant ce sentiment comprennent le fait de devoir se séparer d'un enfant en bas âge ; d'avoir vécu une longue période avec l'enfant ; de vivre un premier déplacement au sein de la cellule familiale ; que le déplacement s'effectue de façon abrupte ; qu'il soit lié à une mauvaise relation entre l'enfant et la FA, et enfin, le fait d'avoir de jeunes enfants dans la FA (Buehler et al., 2003 ; Edelstein et al., 2001 ; Thomson et McArthur, 2009). Toutefois, il semble que les interventions menées par le CJ ne reconnaissent pas le sentiment de perte vécu par les FA lors d'un déplacement.

Ainsi, les employés des différents services de protection de l'enfance reconnaissent difficilement les émotions de deuil et de perte vécues par les FA lors d'un déplacement. En effet, les FA rapportent avoir été blâmées de ressentir les émotions de deuil liées au départ d'un enfant et avoir été accusées de mal comprendre leur rôle par les intervenants sociaux. (Hebert et al., 2013). Moore (2003) explique que

> [c]e paradoxe est bien résumé par les propos recueillis d'une mère exerçant la fonction de famille d'accueil depuis maintenant 25 ans. Cette dernière, s'exprimant sur son rôle de mère nourricière, disait: «*Moi, monsieur, je ne comprends pas ... On me confie des enfants, on me demande de les nourrir, de les protéger, de les soigner et même de les consoler au besoin, mais on me dit de ne pas m'attacher à eux*!» (p. 81).

Il semble que cette difficulté de reconnaissance de la dimension psycho-affective présente dans la relation des FA avec les enfants accueillis aurait un impact important sur la rétention des FA. En effet, Rodger et ses collaborateurs (2006) mentionnent que le peu de soutien que les intervenants des services de protection de l'enfance donnent aux parents ayant vécu un déplacement d'enfants contribue à la décision de plusieurs FA de quitter le métier. Aux États-Unis, la moitié des FA cessent ce travail après un an de services (Newquist, 2012 et Rodger et al., 2006).

Les principales causes mentionnées par les FA pour cesser ce travail sont : la difficulté du travail liée aux problématiques de la clientèle ; la difficulté à vivre le déchirement qui survient après qu'un enfant ait quitté le domicile ; le peu de place des FA au sein des services de protection de l'enfance et le peu de soutien que les FA reçoivent de cette même organisation. (Hebert, 2013 ; Herbert, 2005 ; Moore, 2003 ; Twigg et Swan, 2007).

Former les FA quant savoirs développés par des membres de leur profession afin qu'elles puissent mieux vivre les situations mentionnées dans le paragraphe précédent apparaît donc essentiel, et ce, afin de favoriser la rétention de ces acteurs. Un travail de modélisation des savoirs pratiques développés par les FA concernant le déplacement d'enfants est donc pertinent. En effet, ce travail pourrait permettre de mieux former les FA à vivre le départ d'un enfant, mais également de démontrer

qu'elles sont un acteur important des CJ et qu'elles détiennent un savoir qui est propre à leur pratique. Cette démonstration pourrait alors leur permettre de gagner une plus grande reconnaissance au sein des services de protection de l'enfance. Rappelons que la majorité des causes évoquées par les FA pour cesser leur pratique sont relatives à l'aspect professionnel sous-tendant leur travail. La non-reconnaissance professionnelle des FA est donc lourde de conséquences, autant pour ces acteurs que pour les enfants hébergés et le réseau des CJ. Pour contrer les conséquences du déplacement chez les FA, plusieurs chercheurs ont exposé des solutions qui se veulent toutefois être individualisantes.

Certains auteurs, tels que Hebert et ses collaborateurs (2013) et Thomson et McArthur (2009) mentionnent quelques pistes de solutions pour aider les FA à diminuer les conséquences qu'elles vivent en lien avec le déplacement d'un enfant. Ils proposent donc les solutions suivantes : avoir un réseau de soutien ; consulter un intervenant en psychothérapie ; préparer le départ de l'enfant ; rassurer la FA sur le bien-être de l'enfant dans son nouveau milieu ; garder contact avec les enfants ; ne pas remplacer l'enfant trop rapidement et être croyant. Il semble cependant que le service de protection de l'enfance ne soit pas l'objet d'une action potentielle suivant ces auteurs.

Il apparaît donc que les solutions trouvées jusqu'à maintenant pour aider les FA à s'adapter au déplacement d'enfants restent de l'ordre individuel. Il serait plus opportun selon nous, pour aider les FA vivant ces conséquences, de trouver des solutions relevant d'un collectif qui partagerait les mêmes problèmes. La recension de leurs propres savoirs pratiques sur le sujet pourrait permettre aux FA de trouver des pistes de solutions intéressantes pour les aider à gérer les déplacements d'enfants auxquels elles seront confrontées pendant leur pratique. La découverte de ce savoir pourrait aussi créer un sentiment d'appartenance plus fort chez ce groupe.

Afin de bien comprendre les enjeux liés au processus de professionnalisation des FA, il semble primordial de faire une rétrospective de l'historique de cette ressource sur le sol québécois. Il sera alors possible de mettre en lumière les luttes que cette entité a menées afin de faire reconnaître son importance, d'obtenir un statut et une légitimité.

1.3 Historique des FA québécoises

La présentation de l'historique des FA québécoises est pertinente dans ce mémoire dans la mesure où elle contribue à démontrer l'importance des différentes luttes que ces acteurs ont mené et mènent toujours afin de faire reconnaître leur professionnalité par le CJ et la société en général. Avant de se pencher sur cet historique, il semble opportun de rappeler que la définition d'une FA est une entité constituée d'une ou deux personnes adultes

> qui accueillent à leur lieu principal de résidence au maximum neuf enfants en difficulté qui leur sont confiés par un établissement public afin de répondre à leurs besoins et de leur offrir des conditions de vie favorisant une relation de type parental dans un contexte familial (*Cadre de référence sur les RI-RTF,* 2014, p. 47).

Les lignes qui suivront permettront donc de faire état de la réalité historique des FA.

Le placement en milieu substitut existe depuis fort longtemps. Au Québec, ce sont principalement les communautés religieuses qui s'occupaient jadis des enfants délaissés par leurs parents. Ainsi, en consultant le site internet de la *Fédération des familles d'accueil et des ressources intermédiaires du Québec* (FFARRIQ, 2017), il est possible d'apprendre que «[d]éjà à la fin du 17e siècle le séminaire Saint-Sulpice

accueillait toutes catégories d'enfants de 14 ans et moins. C'est au début du 18e siècle que Marguerite d'Youville et les soeurs de la Charité prennent la relève».

En 1921, pour la première fois au Québec, le gouvernement décide d'injecter de l'argent au sein des établissements pour aider les enfants privés d'un milieu familial. Il crée donc la *Loi sur l'assistance publique* qui permet de financer, de concert avec la charité publique et les municipalités, les orphelinats. Il s'agit de la première action que le Québec mettra en œuvre pour intervenir dans une sphère qui se voulait, au départ, du ressort caritatif. En 1954, on voit apparaître les premiers placements dans des «foyers nourriciers». Ce sont les agences de service social qui s'occupent alors de ces placements.

En 1971, avec l'avènement de la Loi sur la Santé et les Services sociaux, le gouvernement «crée l'entité juridique nommée « famille d'accueil » qui consiste en une ressource d'hébergement non-institutionnel pour les enfants, les adultes et les personnes âgées» (FFARRIQ, 2017). Le gouvernement de l'époque prend alors la décision de regrouper le réseau des ressources venant en aide aux enfants relevant des centres de services sociaux et celui pour les adultes et enfants relevant des hôpitaux psychiatriques et des centres d'accueil. Par la suite (en 1973), le ministère des Affaires sociales établit les normes professionnelles de placement. Ces dernières viennent appuyer l'importance de laisser les enfants dans des ressources s'apparentant le plus possible à leur milieu d'origine, soit une famille ayant les caractéristiques des milieux familiaux québécois. Il est à noter que le mouvement de 1971 est en lien avec les pressions sociales pour la désinstitutionnalisation. Ce choix social aura un impact

important sur le développement des FA, favorisant ces ressources au détriment des ressources intermédiaires (RI)[1]. Afin de venir en aide aux FA, en 1974, on voit naître la Fédération des familles d'accueil du Québec (FFARIQ, 2017). Cet organisme s'est alors donné le rôle de défendre les FA en faisant reconnaître leurs droits et de jouer le rôle de médiateur dans les litiges entre elles et le gouvernement.

En 1979, avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur la Protection de la Jeunesse* (LPJ), le placement d'enfant est maintenant considéré comme une mesure temporaire. Le but ultime de l'intervention est de travailler à améliorer les capacités parentales pour permettre un éventuel retour de l'enfant au sein de sa famille biologique. Cette nouvelle mesure vient donc grandement modifier le travail des FA de l'époque, puisque les FA doivent maintenant travailler de concert avec le parent et les intervenants sociaux dans le but que l'enfant puisse réintégrer son milieu familial d'origine.

La mise à jour, en 1991, de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, viendra ensuite scinder en deux l'entité «famille d'accueil» que le gouvernement avait créée en 1971. Ainsi, avec l'appellation de ressources de type familial (RTF), on divisera l'entité juridique de «famille d'accueil» en deux composantes distinctes, soit la FA pour enfants et la résidence d'accueil pour les adultes et les personnes âgées. De plus, le 1er avril 1993, les régies régionales cèdent les responsabilités administratives et professionnelles des RTF aux établissements de santé et des services sociaux. Ces derniers se retrouvent donc responsables du recrutement, de

---

1

La RI est une ressource exploitée par une personne physique ou morale qui est reconnue par une agence afin d'offrir un milieu de vie adapté à des usagers leur permettant le maintien ou l'intégration de leur communauté (*Cadre de référence pour les RI-RTF,* 2014)

l'évaluation et du suivi des FA. On voit alors naître une disparité dans le mode de gestion de chacune des régions. Alors que certaines régions regroupent les FA par type de clientèle desservie, d'autres ne feront pas de catégorisation dans la gestion des RTF et engloberont toutes les FA, que la clientèle desservie soit celle du CJ, du Centre Local de Services communautaires (CLSC) ou des services spécialisés avec un handicap physique ou intellectuel.

La LPJ fut modifiée en 1994 afin de favoriser une stabilité d'environnement pour les enfants placés en FA par les CJ. En effet, les auteurs de l'époque étaient nombreux à dénoncer le manque de stabilité pour les enfants vivant un placement au sein des CJ. Ainsi, Moore (2003) rapporte que

> selon Bilodeau (1993) et Carrier & Beaudoin (1994), la difficulté majeure ne provient pas du placement lui-même, mais bien de l'utilisation qui en est faite. Ainsi, ces auteurs déplorent davantage le nombre important de déplacements, l'utilisation abusive du placement d'urgence et le manque de stabilité du projet de vie. Berger (1992) dénoncera même l'inutilité des « séparations incomplètes» en mettant en lumière les effets néfastes pour certains enfants des nombreux retours infructueux dans leurs familles d'origine (p. 6).

En 2003, à la suite de pressions faites par le mouvement de certaines FA pour introduire une nouvelle forme de partenariat individuel et collectif entre les ressources d'accueil et les différents établissements, l'Assemblée nationale a voté la *Loi 7*, modifiant la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (*Cadre de référence pour les RI-RTF*, 2014, p. 25). Cette dernière vient affirmer que les RI ou RTF ne sont pas à l'emploi ni salariées d'un établissement public. Cette modification législative vient mentionner que toute entente entre les RI, RTF et les établissements ne constitue pas un contrat de travail. Cet article de loi exclut alors les RI et les RTF de la *Loi sur les normes du travail*, la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, la *Loi sur l'équité salariale* et sur la possibilité de se syndiquer. Un mouvement des FA se

met alors en branle afin de faire modifier ce nouvel article. En 2008, la *Loi 7* fut déboutée par la Cour Supérieure qui la qualifia « d'inconstitutionnelle et non valide» (FFARRIQ, 2017). En effet, cette loi portait atteinte «au droit d'association, protégé par les Chartes des droits, et, surtout faisait une discrimination systémique à l'égard du travail effectué par les femmes dans le domaine des soins» (*Cadre de référence*, 2014, p.25). Notons que cette tendance de la société patriarcale à discriminer les métiers féminins est connue depuis longtemps et a été documentée par Duval (1985).

En 2006, les législateurs modifient de nouveau la LPJ afin d'instaurer les durées de placement maximum. Ces articles de la loi permettent aux juges d'ordonner, plus rapidement, des mesures de placement jusqu'à majorité, et ce, dans une optique de favoriser la permanence du placement, ainsi que l'adoption. Cette modification a une incidence sur le travail des FA et sur les enfants placés puisqu'elle vient spécifier la possibilité d'obtenir un placement jusqu'à majorité plus rapidement lors d'un placement d'enfant. Il est à noter que cette modification légale avait pour but de diminuer la possibilité d'un retour en milieu familial après une certaine période de temps pendant laquelle l'enfant vit en FA. Cette nouvelle disposition légale devait aussi avoir comme impact de diminuer le nombre de déplacements vécus par les enfants.

Le 12 juin 2009, le législateur adopte la *Loi sur la représentation des RTF et de certaines RI et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives* (dite *Projet de loi 49*, LRR). Cette loi reconnaît le droit aux FA de se regrouper, de négocier une entente collective et de modifier diverses dispositions législatives les concernant. Présentement, sept associations ont été reconnues par la Commission des relations de travail. Les membres de chacune des régions administratives ont donc la possibilité, de façon démocratique, de choisir l'allégeance syndicale de cette région. Présentement, neuf

des seize régions administratives sont représentées par la FARRIQ. Les autres sont représentées par l'Association démocratique des ressources à l'enfance du Québec (ADREQ-CSD) et la Fédération de Santé et Services Sociaux destinés aux enfants (FSSS-CSN).

La *LRR* «accorde aussi au gouvernement le pouvoir d'établir, par règlement, un régime de retrait préventif et d'en fixer les modalités d'exercice, le financement et le mode de gestion» (*Cadre de référence*, 2014, p. 25). L'Association des Centres Jeunesse du Québec (ACJQ) a dénoncé l'impact négatif que pourrait avoir ce projet de loi sur les bénéficiaires des services de la LPJ. Elle précise que :

> le projet de loi 49 introduit des mécanismes, conditions, moyens de pression, procédures de mésentente, délais, recours légaux à un tribunal administratif (TAQ) suite à la suspension ou à la révocation de l'accréditation d'une RTF ou d'une RI; bref, toute une logique «employeur/employé» qui risque d'aller à l'encontre des principes cliniques reconnus et de certains objectifs centraux des nouvelles dispositions de la Loi sur la protection de la jeunesse (ACJQ, 2009, p. 4)

De plus, l'ACJQ dénonça le fait que le *Projet de loi 49* apporte «des mécanismes qui risquent fort de nuire à la permanence (basés sur la stabilité et l'attachement) d'enfants vulnérables» (ACJQ, 2009, p. 6). Dans ces mécanismes sont inclus le droit d'utiliser des moyens de pression pour les revendications, le droit au retrait préventif, le droit aux vacances, etc. Les revendications de l'ACJQ viennent donc induire l'idée que la défense des droits des FA contrevient potentiellement au bien-être des enfants accueillis. Ce type de critique a aussi été dénoncé par les représentants de différents métiers relationnels qui ont dû et doivent continuer de lutter pour légitimer leur profession, et ce, par l'objet de leur travail, à mi-chemin entre les sphères professionnelle et vocationnelle (Chouinard, 2016).

Malgré cette opposition des établissements, la première entente collective entre le gouvernement et les FA fut conclue en mai 2012. Cette entente reconnaît certains droits aux FA, notamment l'accès au régime québécois d'assistance parentale (RQAP), à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) et d'avoir une indexation salariale importante. Le gouvernement rédigea, par la suite, le *Cadre de référence pour les RTF et les RI* afin de bien baliser leur travail. Ce cadre de référence fut distribué en avril 2014. Ce document publié par le gouvernement vient officialiser, en quelque sorte, le début du processus de professionnalisation pour les FA.

À la consultation de ce document, il est possible de connaître toutes les qualités et compétences que doit avoir une FA pour être accréditée par l'Agence. Le *Cadre de référence sur les RI-RTF* de 2014 remplace le *Guide d'orientation de la pratique et de la ressource familiale* de 2003 de même que le *Cadre de référence sur les ressources intermédiaires*, édité en avril 2001. À la consultation du nouveau document, il est possible de constater que les attentes et contraintes du gouvernement envers les FA se sont décuplées. Par exemple, les FA doivent maintenant suivre à la lettre un plan de services spécifique pour chacun des usagers accueillis (*Cadre de référence pour les RTF et les RI*, 2014). Ce plan de services est établi selon l'outil *Instrument de détermination et de classification*, outil permettant de définir la rétribution financière qui sera allouée à la FA en fonction des soins qu'elle doit prodiguer à un usager. De plus, l'évaluation du rendement des FA se fait maintenant avec une approche centrée sur le résultat qui se mesure par la capacité que la FA a de respecter le plan établi par l'outil *Instrument de détermination et de classification* et le cheminement effectué par l'enfant durant son séjour chez la FA. Toutefois, bien que tous ces changements aient lieu, le cadre de référence actuel ne reconnaît toujours pas les services donnés par les ressources comme étant des services professionnels puisqu'il mentionne que «les services cliniques ou professionnels sont de nature différente des services de soutien

ou d'assistance que doit rendre une ressource» *(Cadre de référence sur les RI-RTF*, 2014, p. 114). Il semble donc opportun de se rappeler la phrase de Couturier et Carrier (2003) mentionnant que «les contraintes contraignent autant qu'elles habilitent» (p. 70). Par ces attentes et contraintes, le gouvernement reconnaît que les FA détiennent un certain savoir et un objet de pratique propre à elles, sans toutefois reconnaître le travail comme en étant un de nature professionnelle. À la lueur de toutes ces informations, il est possible de constater que la reconnaissance accordée aux FA est basée sur les normes émises dans le *Cadre de référence sur les RI-RTF* de 2014. Ce dernier édicte les règles que les FA doivent respecter dans leur travail (grandeur de la chambre, l'obligation de faire une déclaration lors d'un incident avec un enfant, etc.) mais et ne permet pas, pour le moment, de définir le savoir que les FA ont développé et détiennent quant à leur pratique.

Un autre changement amené par ces modifications légales est en lien avec la formation des FA. Alors qu'avant, les CJ s'occupaient des formations données aux FA, ce sont maintenant les syndicats et le CJ qui en sont responsables. Ainsi, dans *Le Guide d'orientation de la pratique et de la ressource familiale* de 2003, le Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) expliquait clairement l'importance que les FA soient formées. Il prévoyait un plan de soutien pour chacune des FA dans lequel un intervenant devait s'assurer de la formation qui devait être plus intense dans la première année de service de la FA auquel s'ajoutait une période de mentorat entre une FA expérimentée et une novice pour faciliter le travail. Dans le nouveau *Cadre de référence sur les RI-RTF* de 2014, on oriente plutôt l'énergie du réseau sur l'évaluation des compétences des FA et sur leur capacité à répondre aux demandes de services établies par l'*Instrument de détermination et de classification.*

Bien que le gouvernement et l'établissement des CJ puissent exiger certaines formations, celles offertes dans les Laurentides jusqu'à maintenant ont souvent été

données par des formateurs ayant œuvré pour les CJ. Ces formations concernaient les pratiques de réanimation cardio-respiratoire (RCR), l'*Instrument de détermination et de classification*, les comportements sexuels chez les enfants et les comportements violents chez ce même groupe de clientèle, etc. Elles proposaient essentiellement un corpus de connaissances découlant du savoir des sciences humaines et sociales tels que la psychologie et le travail social. De plus, ces formations proposaient des outils techniques permettant de faire face aux situations difficiles amenées par les différentes problématiques ciblées plus haut. Toutefois, aucune formation basée sur les savoirs propres détenus par les FA n'a été proposée aux FA jusqu'à maintenant. De plus, mise à part l'évaluation faite par les CJ menant à l'accréditation de FA, il n'y a aucune formation obligatoire préalable à l'accueil des premiers enfants.

Notons qu'en France, une formation de plus de 240 heures est préalable à l'accréditation d'une FA comme aide familiale, l'appellation française pour désigner les FA (Turbiaux et al., 2010). Ce processus de formation menant à un diplôme aurait un impact positif pour les assistantes familiales françaises. En effet, selon Cébula (2011), il semble que cette formation ait amené les FA à demander davantage de soutien aux autres intervenants sociaux lorsqu'elles se sentent dépassées. De plus, cette formation obligatoire aurait permis aux FA de moins se sentir démunies et prises émotionnellement lorsque des enfants ont des attitudes de rejet ou d'autodestruction. Enfin, ce corpus de cours semble avoir eu un impact positif quant à la formation d'un collectif professionnel. Toutefois, il appert que ce corpus de cours ne soit pas adapté à la réalité du travail des assistantes familiales. Ainsi, Turbiaux et ses collaborateurs (2010) mentionnent que les assistantes familiales se plaignent souvent du fait que «les formateurs sont éloignés du monde du travail» (p. 11), et qu'il serait important que les acteurs des Services de protection de l'enfance se concertent afin de construire un corpus de cours plus adaptée à leur travail. De même, il semble que les intervenants tardent encore à travailler en collaboration avec les FA

(Euillet et al., 2007) et à reconnaître les savoirs spécifiques que les FA détiennent sur l'accueil familial (Cébula, 2011). Cette difficulté peut venir du fait que présentement, en France comme au Québec, très peu de recherches se sont intéressées aux savoirs pratiques que détiennent les FA, savoirs pourtant essentiels puisqu'ils sont au cœur du métier.

Au Québec, il n'y a pas de diplôme ou de formation pour devenir FA. Toutefois, comme il a été mentionné plus haut, au cours des dernières années, plusieurs modifications législatives ont eu lieu afin de mieux encadrer le travail des FA québécoises. La reconnaissance attribuée aux FA québécoises repose donc essentiellement sur la description de la tâche de ses acteurs. Afin de bien comprendre tous les changements législatifs et leurs impacts sur le processus de reconnaissance professionnelle des FA, il est possible de se référer au tableau récapitulatif suivant :

TABLEAU 1.1 : RÉCAPITULATIF DE L'HISTORIQUE DES FAMILLES D'ACCUEIL AU QUÉBEC

	Date	Loi	Effet
Période philanthropique du service de protection de l'enfance.	**Fin du 17e siècle**		Les soeurs de la Charité et la communauté s'occupent des enfants.
	1921	Loi sur l'assistance publique.	Financement créé, de concert avec les municipalités et la charité publique pour financer les orphelinats.
	1954		Création des premiers «foyers nourriciers» sous la supervision de l'Agence de service sociaux.
	1971	Loi sur la Santé et les services sociaux.	Création de l'entité «famille d'accueil». Regroupement des ressources d'hébergements pour les enfants et les adultes.
	1973	1ères normes professionnelles des FA	Le ministère des Affaires sociales établit les normes professionnelles de placement en famille d'accueil pour les enfants, les adultes et les personnes âgées ce qui apporte d'importantes modifications dans la pratique professionnelle.
	1974		Naissance de la Fédération des familles d'accueil au Québec. (FFARIQ)

1979	Loi sur la Protection de la Jeunesse.	Adoption de la LPJ Avec cette loi, la philosophie de placement est modifiée pour concevoir le placement comme une mesure temporaire et met davantage l'accent sur l'amélioration des capacités parentales
1991	Loi sur les Services de Santé et les Services Sociaux.	Division de l'entité «famille d'accueil» créée en 1971en deux parties ; soit la FA pour enfant et celle pour adultes et personnes âgées.
1993		La responsabilité administrative des RTF est donnée aux établissements (recrutement, évaluation, formation).
1994	Modification de la LPJ	Modification permettant une plus grande stabilité dans le placement des enfants.
2003	Loi 7 et Guide d'orientation sur la pratique professionnelle et la ressource de type familial	Adoption de la loi venant affirmer que les familles d'accueil ne sont pas à l'emploi de l'État. Le 1er guide encadrant le travail des acteurs et le travail des FA est adopté.
2006	Modification de la LPJ	Modification de la LPJ permettant d'inclure des durées maximales de placement.
2008	Loi 7 déboutée	La Loi 7 est abolie et catégorisée comme inconstitutionnelle et non valide par la Cour Supérieure.
2009	Adoption de la Loi 49 (loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires).	Reconnaissance aux FA du droit de se regrouper et de négocier avec le gouvernement afin d'obtenir des ententes collectives. Reconnaissance aux ressources de type familial pour l'accès aux différents bénéfices tels que le RQAP, la CSST, des vacances, etc.
2009	Publication du mémoire de l'ACJQ	Publication du mémoire de l'ACJQ dénonçant l'impact négatif que la Loi 49 pourrait avoir pour les enfants placés dans les FA.
2012	1re entente collective	1re entente collective signée entre le gouvernement et les RTF.
2014	Cadre de référence pour les RTF et RI.	Cadre de référence publié par le gouvernement afin d'encadrer le travail des RTF et RI.
2015	Droit aux FA de choisir leur allégeance syndicale	Guerre entre la FFARIQ, la CSN et la CDE pour gagner des votes dans les FA divisées en région.

Début de la mobilisation pour la professionnalisation des FA

À la lumière de toutes ces informations, il est possible de constater que bien que la situation des FA a évolué , il semble rester encore du travail afin que cette ressource

soit reconnue à sa juste valeur par ses partenaires et la société québécoise en général. En effet, une certaine reconnaissance de la FA a été obtenue de la part du gouvernement (meilleures conditions de travail, meilleure rétribution monétaire, etc.), mais il semble qu'elle soit davantage législative plutôt qu'en terme de savoirs professionnels. La reconnaissance demandée par les FA est légitime puisque ces ressources répondent à un besoin essentiel de la société en prenant soin des enfants sous l'aile de la LPJ. Pour bien comprendre ce que vivent ces ressources, il est essentiel de connaître les difficultés auxquelles elles font face quotidiennement.

1.4 Les difficultés de la tâche de la FA

En ce qui concerne le travail des FA, plusieurs recherches démontrent la lourdeur et la complexité de leur tâche. (Herbert, 2005 ; Newquist, 2013 et Tassin, 2004). En effet, la lourdeur de la tâche est la résultante de plusieurs facteurs. Premièrement, l'impossibilité d'isoler la sphère professionnelle des sphères personnelle et familiale est un des problèmes rendant la tâche des FA plus ardue. Les caractéristiques de la clientèle desservie, le faible pouvoir détenu par les FA et le regard critique porté par la population sur le travail des FA sont d'autres facteurs contribuant à la complexification de ce dernier (Bagirishya et Gilbert, 2002 ; Buehler et al., 2003 ; Herbert, 2005 ; MacGregor et al., 2006 ; Newquist, 2012 ; Rhodes et al., 2001 ; Tassin, 2004 ; Turbiaux et al., 2010 ; Twigg et al., 2007) Examinons plus attentivement chacun de ces facteurs.

1.4.1 La difficulté liée à l'enchevêtrement des sphères professionnelle, personnelle et familiale

Selon quelques auteurs, une des difficultés majeures résultant du travail de FA est l'absence de coupure entre la sphère professionnelle et les sphères personnelle et familiale. Tassin (2004) explique que le travail des FA demeure difficile et complexe «car il s'agit ici d'exercer une activité salariée tout en restant dans la sphère privée» (p. 12). De même, Turbiaux et ses collaborateurs (2010) observent que la frontière entre la sphère professionnelle et la sphère privée est subtile lorsqu'il est question du travail des FA. Plusieurs FA disent donc vivre des tensions liées à leur choix de carrière, et ce, tant au niveau de leur couple, de leurs enfants biologiques que de leur famille élargie.

Plusieurs études mentionnent que la lourdeur du travail des FA se répercute souvent dans leur couple. Ainsi, accueillir des enfants serait associé à une augmentation des conflits maritaux (Buehler et al., 2003 ; Herbert, 2005 ; MacGregor et al., 2006 ; Newquist, 2012 ; Rhodes et al., 2001 ; Twigg et al., 2007). Ce n'est toutefois pas seulement à l'intérieur de leur couple que les FA vivent des répercussions de leur choix de carrière, puisque les relations avec leurs enfants biologiques seraient aussi perturbées par ce choix. En effet, lorsque questionnés sur les répercussions du travail de leurs parents, les enfants biologiques expliquent qu'ils se sentent souvent mis de côté par leurs parents qui doivent répondre aux besoins, souvent plus lourds, des enfants accueillis (Twigg et al., 2007). Ces mêmes auteurs expliquent que, conscients de la lourde charge de travail de leurs parents, les enfants biologiques tentent de se faire très discrets dans la sphère familiale. Selon l'étude de Newquist (2012), les parents d'accueil sont conscients qu'ils négligent souvent les besoins de leurs enfants biologiques. Toutefois, en plus d'atteindre leur noyau familial, le choix de devenir FA teintent aussi les relations familiales et amicales des FA.

Le choix de devenir FA a un impact sur les liens qu'entretiennent les ressources de type familial avec leur famille élargie. Ainsi,

> [c]es derniers expriment leur désaccord quant à la décision des répondants de devenir famille d'accueil en rejetant et en refusant de recevoir les enfants qu'ils ont accueillis. Par exemple, l'une d'entre elles a été victime, lors d'une fête de Noël, d'un manque de respect de la part d'un membre de sa famille. En effet, celui-ci, en la voyant accompagner de ces nombreux enfants accueillis, aurait refusé de partager la même table qu'elle et lui aurait dit : « Quand je suis invité à une fête, je laisse mon truck dehors (Bagirishya et Gilbert, 2002, p. 41).

Cet extrait montre comment certaines FA se font durement juger par leur famille en regard du choix de carrière qu'elles ont fait. Elles ne peuvent donc faire autrement que de se retrouver exclues de leur famille élargie. De plus, en choisissant d'accueillir des enfants, les FA risquent de se trouver isolées de leur réseau d'amis et de voisinage, et de se buter à l'incompréhension et aux préjugés de ces derniers. (Bagirishya et Gilbert, 2002). Il est donc juste de dire que le choix de devenir FA peut grandement atteindre leur réseau social. Toutefois, les difficultés ressenties quant à leur travail ne sont pas seulement en lien avec l'isolement qu'elles vivent, mais peuvent aussi être en lien aux caractéristiques des enfants accueillis.

1.4.2 La difficulté liée aux caractéristiques de la clientèle desservie

Certains auteurs s'entendent pour dire que les caractéristiques des enfants accueillis augmentent grandement la complexité et la lourdeur de la tâche des FA (Herber, 2005 ; James, 2004 ; Newquist, 2012). En effet, les jeunes pris en charge par les FA ont un pourcentage plus élevé de problèmes psychiatriques, de retards de développement, de déficiences cognitives, de problèmes de comportement et de troubles de l'attachement

que le reste de la population générale (MacGregor et al., 2006). Ainsi, les FA doivent avoir développé des habiletés parentales très élevées puisqu'elles ont à travailler avec des enfants ayant des besoins spéciaux et un bagage de maltraitance et de traumatismes importants (Comb-Orme et Orme, 2014). Toutefois, d'autres difficultés telles que celles en lien avec le manque de reconnaissance professionnelle que les FA vivent de la part du processus décisionnel du CJ alourdissent leur tâche.

1.4.3 La difficulté liée au manque de reconnaissance des familles d'accueil dans le processus décisionnel du CJ

Plusieurs recherches reprochent aux différents réseaux de protection de l'enfance de ne pas donner assez de place aux FA au sein de leur structure décisionnelle (Brown, 2008 ; Mac Gregor et al., 2006 ; Newquist, 2012), ainsi que de ne pas les soutenir adéquatement face au travail qui leur est demandé (Bagirishya et Gilbert, 2002 ; Beaumier, 2011 ; James, 2004 ; Unrau et al., 2006).

1.4.3.1 Les FA et le soutien du CJ

Au Québec, bien que certaines FA entretiennent de bons liens avec les intervenants et le CJ, les recherches effectuées sur ce groupe rapportent que les FA expliquent ne pas se sentir comme une partie intégrante du réseau des CJ. Ainsi, Bagirishya et Gilbert (2002) rapportent que

> les familles d'accueil reprochent au réseau d'intervenants de ne pas suffisamment les encadrer, de prendre des décisions hâtives, pouvant ainsi facilement engendrer la fermeture d'une famille d'accueil et le

> retrait des enfants placés sans informer préalablement les parents d'accueil (p. 17),

ce qui augmenterait le stress vécu par ces dernières.

Le groupe de travail sur la politique de placement en famille d'accueil (2000) abonde dans le même sens et explique que les FA se sentent jugées et non soutenues par les intervenants des CJ. Beaumier (2011) rapporte aussi que les FA ressentent «un manque en ce qui a trait au support émotionnel, à la confiance et à la bonne communication entre les parents d'accueil et les intervenants. Les parents d'accueil ne se sentent pas considérés de la part de l'équipe de soins» (p. 10). Ce sentiment est questionnant puisque les FA sont un acteur majeur dans le processus des CJ.

Selon les études consultées, les FA de l'Ontario et des États-Unis vivraient les mêmes problèmes en regard au manque de soutien de la part des services de protection de l'enfance (James, 2004 ; Mc Gregor et al., 2006; Unrau et al., 2006). Ainsi, Unrau et ses collaborateurs (2006) qualifient la FA comme étant un groupe marginalisé au sein du processus décisionnel des services de protection de l'enfance. Newquist (2012) abonde dans le même sens : «foster parents felt a lack of recognition and support from agency workers and often felt that they were labeled as part of the problem» (p. 28).

À la lumière de tous ces exemples, il semble donc évident que les FA manquent de soutien et de reconnaissance de la part des intervenants des services de protection de l'enfance. Ce manque de reconnaissance et cette image négative des FA se répercutent dans la société. Les FA, en plus d'avoir de lourdes tâches et peu de soutien, vivent également un manque de reconnaissance de la part du processus décisionnel des CJ. Les conséquences de cette réalité se font sentir puisqu'il est difficile de recruter et de garder les FA. Ce constat a été établi dans plusieurs pays. Il

est donc urgent que les FA fassent reconnaître leurs savoirs auprès de leurs partenaires. Le soutien de cette identité professionnelle contribuerait certainement à gagner une meilleure reconnaissance et à briser l'isolement que vivent les FA. Cette reconnaissance de la tâche des FA pourrait aussi servir à donner plus de pouvoir aux FA dans le processus décisionnel.

1.4.3.2 Non-reconnaissance des FA dans le processus décisionnel des CJ

En plus d'avoir peu de soutien, les FA déplorent avoir peu de pouvoir quant au processus décisionnel des services de protection de l'enfance, et ce, dans plusieurs pays. Ainsi, Chapon-Crouzet (2005), dans son étude menée en France, nomme que la politique du service de protection de l'enfance «occulte» totalement l'existence de liens d'affiliation pouvant s'être créés entre les enfants accueillis et leurs FA. De plus, aux États-Unis, plusieurs auteurs s'entendent pour dire que les FA ne sont pas consultées quand le service de protection de l'enfance doit prendre des décisions pour l'avenir des enfants qu'elles accueillent (Cavazzi, 2009 ; Herbert, 2005 ; McGregor et al., 2006 ; Mulling et al., 2012 ; Newquist, 2012). Ces derniers dénoncent que

> [a]lthough it may seem clear that foster parents should be involved with the children in their case, this can be complicated process considering the multiple stakeholders involved in child welfare decision making. As agencies seek increased inclusion of the voice of biological parents, of the youth themselves, and of others involved in the case such as relatives services providers, foster parents' opinions can at times be left out (p. 1357).

Cette tendance du système à mettre les FA à l'écart commencerait dès le début du placement dans le manque d'informations que les intervenants donnent aux FA sur l'enfant qu'elles accueilleront. Elle se poursuivrait ensuite pendant tout le placement

par le manque de contact, les réponses inappropriées du système lors de crises et l'exclusion de la FA lorsque des décisions sur l'avenir de l'enfant doivent être prises.

Toutefois, aux É.-U., les FA ne se sentent pas qu'exclues des décisions à prendre, mais bien discréditées quant au travail qu'elles font, aux connaissances qu'elles ont acquises, voire même aux émotions que leur travail leur fait vivre. En effet, Hebert (2013) explique que «[a] key point made by many participants was that they felt that the care system did not recognise or validate their feelings surrounding the loss of their children» (p. 261). McGregor et ses collaborateurs (2006) appuient ce constat en mentionnant que «(t)he most important supports and deficits in support from their agencies were emotional support, trust and good communication with workers, respect for foster parents' abilities and opinions, and being considered part of the child- care team» (p. 351).

Au Québec, Beaumier (2011) va dans le même sens et rapporte que les intervenants sociaux omettent souvent d'informer les FA et que ces dernières se retrouvent souvent exclues des discussions et de la planification concernant l'avenir de l'enfant, voire non considérées comme des partenaires. Le Groupe de travail sur la politique de placement en FA (2000) mentionne, pour sa part, que les FA ne sentent pas que leurs connaissances des jeunes qu'elles hébergent sont reconnues et prises en compte quand une décision sur l'avenir de l'un d'eux doit être prise. Rappelons ici que les FA ne sont pas représentées dans le processus légal habituel de la LPJ.

Il est donc urgent que le système des CJ fasse une place aux FA. Ce constat vient grandement appuyer l'objet de la présente recherche. En effet, il s'avère important de connaître les savoirs pratiques que les FA détiennent afin de leur donner une voix dans le processus décisionnel et une légitimité professionnelle. Ce travail pourrait donc contribuer à diminuer l'exclusion des FA du processus décisionnel. Toutefois, il

ne faut pas oublier que bien que le fait de manquer de reconnaissance et d'avoir peu de pouvoir décisionnel a un impact sur la lourdeur du travail des FA, le regard critique que la société porte sur les FA n'aide en rien à alléger la tâche de ces dernières.

1.4.3.3 La difficulté en lien avec le regard critique de la société

Plusieurs auteurs mentionnent que le regard critique posé par la société envers les FA augmente leur sentiment d'être jugées négativement pour le travail effectué. En effet, Baggirishya et Gilbert (2002) mentionnent que la critique sociale est très dure envers les FA au Québec. Ainsi,

> [l]'image sociale des familles d'accueil souffrirait aussi de nombreux préjugés, alimentés par des idées erronées de tout un chacun. Par exemple, certains soupçonnent ces familles d'être profiteuses et de jouer leur rôle à des fins lucratives et sans aucun souci humanitaire (p. 17).

De fait, la société ne reconnaît pas l'accueil comme un réel travail et la population croit que les FA reçoivent une rétribution non méritée. Ainsi, le Groupe de travail sur la politique de placement en famille d'accueil (2000) rapporte que

> [l]e fait que les familles d'accueil reçoivent des compensations financières est également mal perçu de l'opinion publique : on les soupçonne de jouer ce rôle uniquement pour l'argent. Pourtant, nous reconnaissons tous que le travailleur social ou l'éducateur qui intervient auprès de l'enfant n'est pas uniquement mû par une motivation salariale. Il semble que notre société soit moins disposée à reconnaître qu'«amour des enfants» et «compensation financière juste» peuvent coexister chez les parents d'accueil (p. 26).

Il semble, par ailleurs, que le fait de «[d]evenir famille d'accueil serait considéré comme un privilège que la société» fait aux FA (Bagirishya et Gilbert, 2002, p. 16) et non comme un service rendu à la population. Cette tendance de la société à ne pas reconnaître le travail des FA comme un travail légitime peut être expliquée par l'utilisation des fondements axiologiques typiques des professions relationnelles où, comme la production du métier n'est pas tangible, la société a tendance à minimiser, voire même discréditer l'importance du travail effectué (Chouinard, 2016). Toutefois, la société ne reproche pas seulement aux FA d'être opportunistes, mais elle véhicule aussi l'image collective d'abuseurs d'enfants (Herber, 2005). Bagirishya et Gilbert (2002) sont d'accord avec ce constat et mentionnent même qu' «il est possible de conclure que les médias ne représentent en aucun cas un soutien positif : au contraire, ils nuisent à la réputation et à l'image des familles d'accueil» (p. 40).

À la lueur de ces informations, il semble important de sensibiliser la société au métier de FA. Aller chercher les savoirs pratiques qu'ont développés les FA quant aux déplacements d'enfants pourrait contribuer à changer le regard de la société face à ce métier. Afin de parvenir à ce changement, il semble important que des travaux de recherche visant à recenser les savoirs pratiques des FA soient effectués.

Bien qu'un processus de reconnaissance professionnelle des FA a été amorcé en France et au Québec, certains auteurs tels que Cébula (2010), Lapierre (2014) et Turbiaux et ses collaborateurs. (2010) s'entendent pour dire que ces deux processus ne seraient pas complets et ne seraient présentement que basés sur une reconnaissance législative. L'inachèvement de ces processus ont un impact sur le sentiment d'appartenance professionnelle et sur la place et la crédibilité que prend cette tâche dans le processus institutionnel des CJ, mais aussi dans la société en général. Il semble donc opportun de regarder le travail actuel des FA sous l'angle du processus de reconnaissance professionnelle afin de comprendre où elles en sont rendues.

1.5 Le travail des FA québécoises sous l'angle du processus de la reconnaissance professionnelle

Tout d'abord, avant d'amorcer l'évaluation du processus de reconnaissance professionnelle, il est important d'expliquer le concept de profession. Ainsi, Bourdoncle (1991) donne une définition de la profession comme étant :

> un savoir professé publiquement, et non transmis mystérieusement, par initiation, imitation et compagnonnage. Comme pour les métiers, il faut ajouter deux autres faits pour comprendre le prestige des professions : d'abord la très forte légitimité sociale qu'ont acquis les pratiques s'appuyant sur des bases rationnelles, [...] ensuite la modalité d'exercice libéral (p. 75)

Le concept de profession est donc «défini par l'acquisition et la maîtrise par l'individu de savoir spécifique à un domaine précis» (Bourdoncle, 1991, p. 90). Abbaléa (2005) rappelle que cinq critères doivent être satisfaits pour qu'une tâche réponde à la définition de profession. Pour bien positionner l'objet de recherche dans cette vision, une évaluation de la tâche des FA sera donc faite en lien avec chacun de ces critères, et ce afin de démontrer qu'un processus de reconnaissance professionnelle a bien été amorcé au Québec, mais que le statut de profession n'est pas acquis. De plus, il sera possible de démontrer que l'identité professionnelle des FA québécoises demeure faible présentement.

1.5.1 Premier critère : la spécificité de l'objet

Par profession, il est possible d'entendre «une activité «ayant un objet spécifique» (Abbaléa, 2005, p. 55). Essentiellement, à la lecture du *Cadre de référence pour les RI-RTF* publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux en 2014, il est possible d'affirmer que le travail des FA se concentre sur les soins physiques, psychologiques et culturels prodigués aux enfants placés chez elles. Il est donc difficile de définir et d'évaluer le travail accompli puisqu'on ne peut réellement connaître l'entièreté de leur production : cette dernière étant essentiellement basée sur la relation entre la FA et l'enfant accueilli. Tout comme plusieurs métiers ayant une composante traditionnellement vocationnelle, il est alors possible de constater que la production des FA est en partie immatérielle et indéterminée. L'absence de définition de l'objet du travail des FA dans le champ scientifique en dit long sur la non-reconnaissance de ce métier.

Par l'objet de son travail, la fonction occupée par la FA peut être catégorisée comme faisant partie des métiers relationnels. Cette catégorie de métiers se distingue par une dimension relationnelle, médiatisée par une activité langagière, inhérente au processus de professionnalisation et à la construction de l'identité professionnelle de ceux qui l'exercent (Chouinard, 2016). Une relation entre le prestataire de service et un demandeur se trouve ainsi au cœur de la production des métiers relationnels, production constituée d'actes «socio-politiques, culturels, éthiques et interpersonnels» (Demailly, 1998, p. 23). Parce que cette composante interactive renvoie à des aspects abstraits, symboliques et souvent subjectifs, elle pose des difficultés à être appréhendée de manière rationnelle (Soulet, 1997). Les métiers relationnels incluent notamment le travail social, l'éducation, les sciences infirmières, la criminologie, la médecine, la psychologie, etc. La difficulté de recenser la

production de ce type de métier est bien connue et a été documentée par divers travaux (Chouinard, 2016; Couturier et Chouinard, 2008, Soulet, 1997).

Le fait que le gouvernement demande aux FA de répondre aux besoins des enfants sous-entend l'offre d'un service ainsi que l'idée d'une intervention. Or, c'est principalement sur l'offre et la demande d'un tel service que se forge et repose la spécificité de l'identité de plusieurs métiers relationnels. Il est à noter que la définition de ce qu'est une FA est donc très normative puisqu'elle n'est basée présentement que sur un ensemble de tâches à accomplir et non sur des savoirs propres à cet ensemble de travailleurs en raison de la méconnaissance de ces savoirs.

1.5.2 Deuxième critère : les qualifications requises

Concernant le deuxième critère, Abbaléa (2005) explique que pour être considérée comme une profession, l'activité doit être «pratiquée selon les règles de l'art, c'est-à-dire reposant sur un savoir constitué et validé, une «qualification», en rupture plus ou moins grande avec le savoir profane» (p. 55). Il est à noter que Bourdoncle (1991), dans la définition de profession utilisée précédemment, va dans le même sens en affirmant qu'il est essentiel qu'une profession repose sur un savoir légitime et professé. Présentement, il semble que peu de recherches se soient intéressées à la pratique des FA. Pour le moment, il est impossible d'énoncer les techniques et savoirs utilisés par les FA sous forme de règles (puisqu'elles ne sont pas documentées). Recenser, documenter et divulguer les différents savoirs pratiques détenus par les FA pourraient donc aider à faire avancer le statut professionnel de cette tâche. Bien qu'il n'y ait pas de protocole à suivre ou de méthodes très précises appartenant seulement aux FA, leur travail est basé sur certains savoirs qui sont encore aujourd'hui, en partie

constitués de savoirs profanes. Or, il est important de spécifier que «la référence à la théorie est indissociable de l'expression de professionnalité» (Soulet, 2003, p. 126). Présentement, vu le peu de recherches effectuées sur ce sujet, ce savoir n'a pas encore été objectivé, modélisé, validé et théorisé. C'est précisément ce qu'à tenté de faire ce mémoire. Toutefois, pour arriver à modéliser les savoirs que détiennent les FA, il s'avère essentiel de rappeler les propos de Perrenoud (1998) qui stipulent de «ne pas exiger d'un savoir commun le degré d'explication, de verbalisation, de cohérence, de validation, de constance, d'organisation, de publicité qu'on attend d'un savoir savant» (p. 501).

De plus, dans ce travail de recension, il semble important de prendre en compte le fait qu'à l'instar d'autres métiers relationnels, notamment le travail social, le bricolage comme forme concrète de travail (Soulet, 1997) est au cœur de la pratique des FA. Ce bricolage, s'il «renvoie à la complexité d'une tâche indéfinissable [et qu'il] permet la nécessaire adaptation à la singularité des situations et des usagers» (Soulet, 1997, p. 45), demeure néanmoins difficile à élucider dans son ensemble. Il compose en réalité la dimension relationnelle du travail des FA. Comme il a été souligné précédemment, l'agir professionnel des agents des métiers relationnels repose sur une dimension relationnelle qui articule un axe technique, qui renvoie à la maîtrise de savoir-faire et de méthodes (Couturier et Chouinard, 2008) communicables sous formes de règles (Soulet, 1997), et un axe relationnel, se référant à une composante transactionnelle essentielle à la réalisation de l'action (Couturier et Chouinard, 2008), et donc à une certaine part d'indétermination (Soulet, 1997) rendant difficile une éventuelle énonciation sous forme de règles. L'arrimage complexe de compétences de nature relationnelles et de compétences de nature technique que doit réaliser quotidiennement une FA n'est pas sans participer à cette difficulté d'évaluer les productions concrètes de ce métier et la maîtrise de savoirs précis appartenant en propre au travail de l'accueil familial.

Afin de permettre aux FA d'acquérir un certain corpus de connaissances, les CJ leur exigent de suivre différentes formations alliant les connaissances de la psychologie, du travail social, etc. Toutefois, ces formations ne sont pas organisées de façon à donner accès à un diplôme reconnaissant les acquis de ce groupe de professionnels et ne tiennent pas compte non plus des savoirs propres au métier de FA qui ont pu se développer au cours des années.

1.5.3 Troisième critère : les règles normatives

Troisièmement, pour être défini comme profession, le travail doit être balisé selon «des règles normatives reconnues et «publicisées», une «déontologie»» (Abbaléa, 2005, p. 55). À ce propos, le *Cadre de référence sur les RI-RTF* (2014) constitue l'ensemble des balises déterminant le travail de FA. Ainsi, il est mentionné à l'intérieur de ce document qu'il «se veut plus structurant qu'un cadre de référence habituel sans toutefois, dans sa conception, dépasser les frontières d'un réel guide de pratique professionnelle» (p. 33). De plus, le *Code des professions du Québec* permet maintenant aux FA de pouvoir, selon certains critères, faire des actes réservés tels que certains soins invasifs et l'administration de médicaments. Bien que n'ayant pas de code de déontologie, les FA doivent respecter le code éthique de l'établissement avec qui elles ont signé le contrat. Il est donc possible de constater qu'au Québec, actuellement, la reconnaissance professionnelle des FA ne tient que sur cette reconnaissance législative. Ainsi, il existe des documents explicitant abondamment ce que doivent et ne doivent pas faire les FA. Toutefois, présentement, il ne semble pas avoir de balises spécifiant comment les FA arrivent à effectuer ces tâches. C'est donc

ce type de savoir, soit celui du «comment faire», qu'il est important de faire émerger afin que le processus de professionnalisation des FA ne soit pas que législatif.

1.5.4 Quatrième critère : le titre

Quatrièmement, une profession doit doter «ceux qui la pratiquent «d'un titre et d'un statut distinctif» qui leur permettent de s'identifier collectivement et d'être identifiés, d'être distingués des non professionnels qui travaillent sans titre et sans label» (Abbaléa, 2005, p. 55). En ce qui concerne le travail de FA au Québec, le *Cadre de référence sur les RI-RTF* (2014) mentionne que

> toute ressource, qu'elle soit RI ou RTF avec ou sans limitation d'exercice, doit, pour s'identifier et agir à ce titre, obtenir la reconnaissance de l'Agence de la santé et des services sociaux concernée. Pour officialiser cette reconnaissance, l'Agence transmet à la personne physique, à la personne morale ou à la société de personnes un certificat signé par l'autorité compétente. (p. 50).

Sur le plan légal, ce critère semble être satisfait. Toutefois, c'est plutôt sur le plan des champs social et professionnel que les FA peinent à se faire reconnaître. Ainsi, tel que démontré tout au long de la section consacrée à la problématique du mémoire, l'organisation des CJ et la société ne reconnaissent pas le statut professionnel des FA. Or, Couturier (2012) mentionne que «les pratiques professionnelles dans les métiers relationnels sont notamment constituées dans le cadre d'une relation sociale *in situ* porteuses de rapports sociaux inscrits dans un rapport éminemment subjectif» (p. 12). Il est donc important, voire indispensable, pour les FA de gagner une légitimité afin

d'atteindre un statut distinctif qui amènera la société à les reconnaître comme professionnelles puisque ce statut apparaît présentement davantage comme étant seulement déclaratif.

1.5.5 Cinquième critère : les garanties légales

Enfin, selon Aballéa (2005), toute profession «donne des garanties techniques et morales à leurs clients, justifiant ainsi une large «autonomie d'intervention et un accès privilégié au marché qui peut aller jusqu'au monopole»» (p. 55). Un processus de plainte contre les FA est bien établi dans le système de gestion des CJ. De plus, une évaluation annuelle est pratiquée chaque année par l'intervenant à la qualité des ressources afin de garantir que chaque enfant hébergé reçoive le meilleur service possible en lien avec sa situation et l'*Instrument détermination et de classification* établi. Il est donc possible de constater que les efforts de l'institution sont davantage tournés sur le contrôle des FA, en termes de qualité des services rendus dans le cadre d'une institution publique tel que le CJ, que sur la recension des pratiques et des différents savoirs pratiques que les FA utilisent pour mener à bien leurs tâches.

Après avoir analysé les FA au regard de chacun des critères définissant le terme de profession selon la conception d'Abbaléa (2005), il est possible d'affirmer que les FA québécoises sont présentement dans un processus de professionnalisation. Bien que les critères de type normatif soient respectés par les changements législatifs touchant les FA, les critères concernant la reconnaissance du savoir que détiennent les FA manquent toujours à l'appel. Ces derniers sont pourtant d'une importance capitale

dans le processus de reconnaissance professionnelle de tout métier puisqu'ils le légitimisent. À ce sujet, il semble primordial de mentionner les propos de Lenoir et Vanhulle (2006) qui rappellent que la professionnalisation ne peut être légitimée sur le simple discours normatif. En effet, selon eux, deux composantes sont essentielles afin de statuer sur la professionnalisation d'un métier, soit la dimension identitaire de l'individu et du groupe à son statut et la dimension se rapportant aux savoirs et pratiques qui doivent être maîtrisés par un individu pour s'identifier au groupe. Or, pour les FA québécoises, bien qu'il existe certaines normes quant à la pratique d'accueil, les savoirs propres à ce groupe appartiennent, à l'heure actuelle, toujours à l'univers du profane et ne peuvent donc pas définir entièrement le groupe et le légitimer dans son processus de reconnaissance professionnelle. De plus, quant au statut du groupe, ce dernier est peu reconnu socialement et semble même être difficilement reconnu individuellement puisque la multiplication des syndicats, le manque de reconnaissance sociale et l'absence de collectif nuisent grandement au sentiment d'appartenance des FA. Donc, bien qu'il y ait eu, au cours des dernières années, une avancée significative concernant le cadre légal, il reste encore beaucoup de travail à faire pour que la société légitimise ce statut. À notre connaissance, au Québec, peu de travaux de recherche ont été faits au regard de cette conception de la FA comme groupe en processus de reconnaissance professionnelle. Il apparaît donc intéressant, voire même essentiel, de positionner le présent travail de recherche à l'intérieur du processus de reconnaissance professionnelle que les FA tentent de faire valoir.

Conclusion

Présentement, au Québec, les moyens mis en place par les CJ et les syndicats pour aider les FA à développer leur reconnaissance professionnelle tiennent essentiellement sur le cadre législatif. Afin de réussir à dépasser la reconnaissance professionnelle normative, il s'avère important de recenser les savoirs pratiques que les FA ont développés. Plusieurs auteurs (Newsquist, 2012 ; Rodger et al., 2006 ; Thomson & McArthur, 2009 et Twigg et Swan, 2007) sont en accord pour dire qu'il sera important à l'avenir d'étudier l'expérience des FA, et ce, pour leur permettre de prendre conscience des savoirs profanes qu'elles détiennent et de modéliser ces savoirs afin de les rendre transférables à l'ensemble des FA. Dernièrement, Paré-Lévesque (2015) dans une question donnée au public sur le site JEFAR, mentionnait que les FA québécoises se sentaient, encore aujourd'hui, isolées et peu outillées pour accomplir adéquatement leurs tâches. Le phénomène du déplacement semble un terrain fertile et intéressant pour étudier cette difficulté puisque la recension des écrits scientifiques a permis de démontrer que l'étape du déplacement peut être vécue difficilement par les FA. En plus, Newquist (2012) mentionne qu'il existe beaucoup de recherches sur la réussite ou l'échec du placement, mais très peu ont eu lieu sur l'impact que le déplacement d'enfants a sur la FA. Puisque les FA sont un des acteurs principaux dans les causes de déplacement d'enfants, une meilleure connaissance des savoirs pratiques que les FA utilisent lorsqu'elles sont confrontées à ce phénomène pourrait donner un éclairage nouveau sur celui-ci et contribuer à faire augmenter l'identité et la reconnaissance professionnelle des FA.

1.6 Question de recherches

La question spécifique posée par cette présente recherche est la suivante : Quelles sont les caractéristiques des savoirs pratiques que possèdent les familles d'accueil régulières des Laurentides sur le déplacement d'enfants?

1.7 But de la recherche

Le but de la présente recherche est de documenter les savoirs pratiques sur le phénomène du déplacement d'enfants que détiennent les FA. Ces savoirs, par la suite, pourront être transmis aux FA afin de leur offrir une meilleure formation. De plus, la reconnaissance d'un savoir propre aux FA devrait avoir un impact favorable sur la reconnaissance de leur métier de FA, ainsi que sur la formation d'une identité professionnelle de ces acteurs.

1.8 Pertinence de la recherche

La pertinence sociale d'une recherche est en lien avec l'apport que cette dernière aura pour une société et ses membres. Elle est donc établie, entre autres, «en montrant comment la recherche peut répondre aux préoccupations des praticiens ou des décideurs concernés par le sujet» (Chevrier, 2010, p. 56). Au niveau scientifique, la pertinence correspond plutôt à l'apport de la recherche pour le développement des connaissances. Elle s'établit donc en «montrant comment elle s'inscrit dans les préoccupations des chercheurs» (Chevrier, 2010, p. 56).

Dans ce cas-ci, la pertinence sociale concerne l'avancement des connaissances amenant une meilleure reconnaissance du travail des FA tant au niveau de la société que de leurs partenaires. En effet, les FA pourront partager leurs savoirs et outiller les nouvelles FA face au déplacement qu'elles vivront. Elles auront aussi en main une démonstration que leur travail repose sur des savoirs techniques et théoriques propres à leur profession, ce qui pourrait leur permettre d'obtenir une certaine reconnaissance sociale et professionnelle de la part de leurs partenaires et de la société en général. Au sein de l'institution des CJ, la modélisation des savoirs pratiques des FA concernant le déplacement d'enfants pourrait permettre aux différents acteurs du réseau de protection de l'enfance d'avoir une meilleure connaissance du rôle de chacun. De plus, cette recherche, en comprenant une partie du vécu des FA et en leur donnant une voix, pourrait aussi permettre au système du CJ des Laurentides de favoriser la rétention des FA recrutées. Enfin, cette recherche pourrait permettre d'établir une meilleure cohésion entre les FA, de même que l'émergence d'une meilleure identité professionnelle de ce groupe d'acteurs.

Au niveau scientifique, il est à noter que présentement, les recherches effectuées sur le vécu des FA face au problème du déplacement ont été faites davantage du côté des États-Unis et du Canada anglais. Il serait donc intéressant d'avoir des données québécoises sur ce sujet. De plus, comme aucune recherche n'a été recensée sur les savoirs pratiques que les FA ont constitués sur le déplacement, cette démarche pourrait permettre de mettre à jour un nouveau corpus de connaissances sur le sujet.

CHAPITRE II

LE CADRE CONCEPTUEL

Avec le temps et l'expérience, les FA ont développé des savoirs qui sont propres à leur champ de pratique. Toutefois, jusqu'à maintenant, ce savoir est resté dans l'ombre et très peu de recherches s'y sont intéressées. Le processus de professionnalisation de ce travail s'est donc déployé sans tenir compte de ces savoirs, ce qui semble avoir un impact important sur la reconnaissance professionnelle de cette profession et sur le développement identitaire des acteurs œuvrant dans ce domaine de pratique.

Ce mémoire s'inscrit donc dans le champs de l'analyse des pratiques professionnelles. Ainsi, l'«analyse des pratiques permet aux chercheurs ««de mieux s'approprier les vécus professionnels, de les comprendre, de partager des exemples de difficultés et de solutions» (Vermesch et Maurel, 1994, p. 220) en vue d'expliciter les modèles d'interventions des praticiens» (Roy, 2000, p. 43). Il est à noter que ce type d'activité effectué par les FA répond tout à fait au type de professions habituellement étudié dans le courant des pratiques professionnelles (Fablet, 2004). Enfin, selon plusieurs auteurs, l'analyse des pratiques professionnelles sert à faire réfléchir les intervenants sur des situations vécues dans leur milieu de travail, à faire émerger de nouveaux savoirs permettant de développer l'expertise des savoirs d'actions, mais aussi à

favoriser la construction de l'identité professionnelle (Dubar, 1996 ; Perrenoud, 1997, 1998 ; Roy 2000 ; Vermesch et Maurel, 1997).

Cette recherche est donc un projet de transformation praxéologique du travail des FA puisqu'il vise «l'augmentation de la capacité réflexive» des FA pour «produire du savoir spécifique» (Couturier, 2012, p. 24). Le terme praxéologie est utilisé ici selon la conception bourdieusienne, soit au sens d'une théorie de la pratique. Selon Groulx (1997), la praxéologie «oblige les intervenants à tenir compte du caractère construit des problèmes et de la dimension socioculturelle de la réalité de leurs clients» (p. 67).

Le cadre conceptuel proposé pour cette recherche se base sur plusieurs concepts clés. Tout d'abord, il semble essentiel de positionner le présent travail de recherche quant au débat concernant l'utilisation des termes connaissance et savoir. Ensuite, le concept de savoirs pratiques sera défini et divisé selon trois catégories soit les savoirs théoriques, les savoirs pratiques (Galvini, 1999). Galvini (1999) découpe ainsi le savoir pratique en deux concepts, soit les savoirs expérientiels et les savoirs d'actions. Enfin, le savoir explicite, soit le savoir reconnu et théorisé, sera présenté ainsi que la démarche qui sera utilisée pour modéliser les savoirs pratiques afin de les rendre explicites.

2.1 Savoir ou connaissance?

Premièrement, afin de bien encadrer la présente recherche, une décision a dû être prise quant à l'utilisation du terme savoir plutôt que connaissance. À ce propos, il y a plusieurs écoles de pensées ayant des conceptions différentes sur le sujet. Ainsi, certains chercheurs tel que Perrenoud (1998), mentionnent qu'il n'y a pas de

différences entre les deux concepts et qu'il s'agit d'un faux problème. Ils expliquent leur conception en partant du fait qu'il n'y a qu'un seul mot dans la langue anglaise englobant la définition de connaissance et de savoir, soit celui de «knowledge».

D'autres chercheurs tels que Charlot (1997), Chouinard et ses collaborateurs, (2009) et Lenoir (2008) rapportent pour leur part une différence quant aux deux concepts. Pour eux, la connaissance se définit comme étant «le résultat d'une expérience personnelle liée à l'activité d'un sujet doté de qualité affectivo-cognitive ; en tant que telle, elle est intransmissible, elle est sous le primat de la subjectivité» (Charlot, 1997, p. 70), alors que le savoir référerait au « produit d'un sujet dans son interaction avec les autres» (Chouinard et al., 2009 p. 42), et serait transmissible et objectivé. Le savoir serait donc construit avec l'utilisation de cadres méthodologiques et il serait communicable. Un savoir dépasse donc

> la singularité de la situation pour l'englober, en quelque sorte, dans une «théorie» une forme de modélisation inspirée par des analogies ou par des principes généraux, une sorte d'abstraction réfléchissante dégageant les structures invariantes d'action parentes (Perrenoud, 1998, p. 501).

L'auteure de ce mémoire a donc choisi d'utiliser le terme de savoir. Il est à noter que la conception de Charlot (1997) mentionnant que le «savoir est une relation, un produit et un résultat. Relation du sujet connaissant à son monde, produit par l'interaction entre le sujet et son monde, résultat de cette interaction» (p. 70), apparaît tout à propos comme définition du savoir recherché dans ce mémoire.

Comme il est mentionné par Charlot (1997), un savoir n'est «valide que tant que la société scientifique le reconnaît comme tel, qu'une société continue à considérer qu'il s'agit là d'un savoir ayant de la valeur et méritant d'être transmis» (p. 73). Il est donc urgent d'extraire les savoirs détenus par les FA pour mener à bien leur travail et de les

faire connaître. Comme tout savoir comporte une dimension relationnelle, qui fait partie intégrante de la dimension identitaire (Charlot, 1997), la diffusion des savoirs détenus par les FA risque d'avoir un impact quant à l'identification de chacun des membres au groupe, d'augmenter le sentiment d'appartenance, de diminuer celui d'isolement et ainsi de contribuer au processus de professionnalisation en cours, et ce, en dépassant la reconnaissance normative à laquelle les FA sont confrontées présentement.

2.2 Les savoirs pratiques

Afin de bien comprendre ce qu'on entend par savoirs pratiques, il semble essentiel de définir le terme pratique. Ce dernier est défini par Latour (1996) comme étant «sans contraire et désignant la totalité des activités humaines.» (p. 133). Les savoirs pratiques réfèrent donc à «l'ordre du contingent, du local, de ce qui est à la fois intuitif, complexe et incertain» (Barbier, 1996, p. 15).

Bien que les concepts des savoirs pratiques et théoriques peuvent sembler dichotomiques, ils seront plutôt utilisés dans ce mémoire en complémentarité l'un de l'autre. En effet, comme le mentionne Couturier (2012), «[t]héorie et pratique sont en tension dialectique et s'interpénètrent réflexivement, qu'on le veuille ou non» (p. 7). De plus, il est important de se rappeler qu' «[i]l y a confusion lorsqu'on laisse entendre que savoirs et pratiques sont des réalités clairement distinctes» (Perrenoud, 1998, p. 489).

Ce mémoire adhère donc au postulat expliquant que ce ne sont pas les savoirs qui sont pratiques ou théoriques, mais bien l'usage qu'on en fait (Charlot, 1997). Il est

donc pris pour acquis que tous les savoirs peuvent se substituer en différentes formes, soit pratiques ou théoriques, tout dépendant comment on les utilise. Il n'y a alors pas de savoirs plus valides l'un que l'autre. Afin de bien illustrer ces propos, il est intéressant de rappeler cette phrase de Lewin expliquant qu'«il n'y a rien de plus pratique qu'une bonne théorie» (Lewin, 1951, p. 169)

Les savoirs pratiques réfèrent donc aux savoirs qui prennent naissance dans l'action et qui sont généralement de nature indicible, car ils sont faits machinalement, de façon plus ou moins inconsciente. Charlot (1997) nous met toutefois bien en garde de ne pas confondre la pratique et les savoirs se retrouvant dans la pratique. Ainsi, toute pratique ne constitue pas un savoir en soi, mais elle peut être modulée par des savoirs. Ce sont ces savoirs précis qui intéressent la présente recherche et non les pratiques en soi. C'est plutôt le rapport au monde (Charlot, 1997) que les FA vivent au moment d'un déplacement et non les actions posées par ces dernières que l'étudiante-chercheure tentera de faire émerger. Par rapport au monde, il est possible de comprendre l'articulation des différents savoirs amenant la FA à poser certaines actions concrètes lors d'un déplacement d'enfants. Au-delà des actions posées, il était donc important de faire émerger la logique de ses actions et l'univers de sens relatif au monde relationnel des FA. Il est donc important de comprendre que ce mémoire «se différencie en effet d'une entreprise de codification technique cherchant à réglementer l'usage de cette pratique professionnelle» (Soulet, 2003, p. 128) qu'est celle de l'accueil d'enfants. Notons que dans un contexte de professionnalisation, l'analyse des savoirs pratiques est importante puisque selon Tardif et Lessard (1999) «les connaissances issues de l'expérience quotidienne du travail semblent les fondements de la pratique du métier et de la compétence professionnelle» (p. 370).

Selon Galvini (1999), ces savoirs pratiques, tout comme les autres types de savoirs peuvent être à la fois libérateurs et aliénants. En effet, ils peuvent être libérateurs dans

l'optique qu'ils offrent la possibilité de juger de l'utilité des autres types de savoirs et parce qu'ils donnent une orientation à la pratique. Toutefois, ils peuvent aussi être aliénants puisqu'ils peuvent produire un enfermement sur sa propre expérience et sur son propre milieu de pratique s'ils ne sont pas reliés aux autres savoirs. Voilà pourquoi il s'avère essentiel de modéliser, de les abstraire en une forme théorique, certains savoirs contenus dans la pratique des FA. À ce niveau, il faut donc se rappeler que le fait de modéliser les savoirs pratiques peut amener à la construction de savoirs théoriques (Crête, 2010).

Après avoir expliqué en quoi les savoirs pratiques référaient au sens général du terme, il semble essentiel de bien le positionner selon la conception de Galvini (1999). Dans ce mémoire, les savoirs pratiques seront donc subdivisés en deux axes, soit les savoirs expérientiels et les savoirs d'actions.

2.3 Les savoirs expérientiels

Pour bien comprendre ce concept, il est important d'avoir une définition claire de ce qu'est l'expérience. À ce niveau, Dubet (1994) explique que «l'expérience est déterminée uniquement par les différents principes culturels et sociaux qui organisent les conduites» (p. 15). Ainsi, l'expérience est donc critique et construite puisqu'elle puise sa source dans la subjectivité de l'acteur la vivant.

Dans ce mémoire de recherche, la conception allemande de «formation par les expériences de la vie» discutée dans le texte de Lenoir (2004) sera utilisée. Ainsi, dans son texte, Lenoir (2004) définit ce concept comme étant

> la construction par l'être humain d'un sens à attribuer à ses actions en contexte, le recours à la raison et la mise à distance critique précisément de l'agir expérientiel, alors que la perspective pragmatique adhère aux principes empiriques de l'expérience sensorielle et est d'ordre techno-instrumental (p. 14).

Il est à noter qu'il n'est pas nécessaire que cette expérience ait été vécue par le sujet lui-même. Elle peut avoir été entendue et partagée. Les savoirs expérientiels sont acquis par les réactions et émotions qui ont été vécues et perçues par l'individu dans une situation donnée, qu'il ait vécu lui-même la situation, qu'il y assiste ou se la fasse raconter. Cette personne se référera, par la suite, à cette expérience afin d'agir dans une situation similaire. Toutefois, comme le disent plusieurs auteurs, le sens que la personne donnera à son expérience est construit par la personne elle-même et peut donc différer, pour une même expérience, d'une personne à l'autre (Boutet, 2004 ; Dubet, 1994 ; Racine, 2000 ; 2007, dans Crêtes, 2010). Cependant, par les différentes entrevues effectuées tout au long de la recherche, il a été possible de trouver des thématiques communes dans le discours des différents sujets.

Certains auteurs mentionnent l'importance de l'apprentissage dans la constitution de ce savoir. Un tel apprentissage s'effectue lors d'une situation problème, soit une nouvelle situation non routinière pour laquelle les connaissances actuelles ne suffisent pas. En effet, selon Artaud (1985) et Dewey (1967), «la plupart du temps les gens pensent et agissent comme ils l'ont fait dans le passé, par habitude. C'est lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes réels qu'ils font appel à leur intelligence pour surmonter un obstacle» (dans Roy, 2000, p.47). Cette nouvelle situation non routinière amène alors à remodeler les connaissances apprises afin de résoudre le problème, ce qui provoque l'émergence d'une nouvelle connaissance. Ainsi, «l'apprentissage expérientiel se définit [...] par la capacité d'établir une relation entre une nouvelle expérience et l'ensemble de ce qu'on sait déjà ...» (Herbert, 2005, p. 21). Comme il a été mentionné que le déplacement d'un enfant pouvait être une étape

difficile et douloureuse pour les FA, il y a certainement un apprentissage expérientiel qui se crée chez les sujets le vivant.

2.4 Les savoirs d'actions

Les savoirs d'actions collent davantage à la définition du savoir tacite que donnait Michael Polanyi. Ainsi, il est à noter que la science action a été développée par Schön et Argyris. Les savoirs d'actions seraient donc «développés dans l'interaction pratique et sensorimotrice de la personne et de l'environnement» (Galvani, 1999, p. 28). Les savoirs d'actions proviennent souvent de ce qui est communément appelé l'essai-erreur. Lors d'une situation problème, une action est posée afin de régler la situation. Les connaissances qui naîtront de cette action pourront porter soit sur l'action elle-même ou de façon plus globale sur la situation.

2.5 Les savoirs explicites

Les savoirs explicites, quant à eux, concernent toutes les connaissances pouvant être théorisées, qu'elles soient de nature théorique ou pratique. Il s'agit d'informations analysées, codifiées et facilement disponibles aux personnes. Ils sont donc constitués de normes, de façons de faire préétablies par une organisation dans un contexte donné.

Nonaka et Takeuchi (1995) proposent quatre modes de conversion des savoirs pour les rendre explicites. Celui qui sera utilisé dans la présente recherche est celui de l'extériorisation qui vise la conversion d'un savoir tacite vers un savoir explicite. C'est donc dans la perspective de pouvoir faire une analyse qui permettra la transmission et

l'enseignement des savoirs actuellement détenus par les FA sur le déplacement qu'une tentative de modélisation a été effectuée.

Conclusion

Dans ce mémoire, l'objectif principal était de définir, à partir de composantes d'actions et d'expériences, les savoirs pratiques que détiennent les FA sur le déplacement d'enfants, et ce, afin de les modéliser et de les rendre diffusables et transférables aux autres ressources et intervenants du milieu.

À l'intérieur de cet objectif, il était possible de retrouver deux sous objectifs: soit la définition des savoirs d'actions et des savoirs expérientiels contruits par les FA sur le déplacement d'enfants. Au niveau des savoirs d'actions, les pratiques et stratégies que les FA mettent en place pour s'adapter aux nombreux changements que le déplacement d'enfants amène à leur structure familiale ont été explorées. Quant à la définition des savoirs expérientiels, cette recherche a permis d'identifier les facteurs qui facilitent le rôle de la FA face au déplacement d'enfants.

De façon générale, ce mémoire visait à objectiviser les savoirs pratiques que les FA laurentiennes détiennent, soit des savoirs qui sont propres à leur activité. Cette démonstration pourrait donc avoir un impact sur la formation de ces acteurs. Elle pourrait aussi permettre de faire avancer leur processus de professionnalisation en leur permettant de renforcer la légitimité auprès de leurs partenaires et de la société en général. Cela leur permettrait alors d'atteindre une plus grande reconnaissance professionnelle et sociale. Afin de bien saisir le cadre conceptuel de ce mémoire, il est possible de se référer à la figure 2.1.

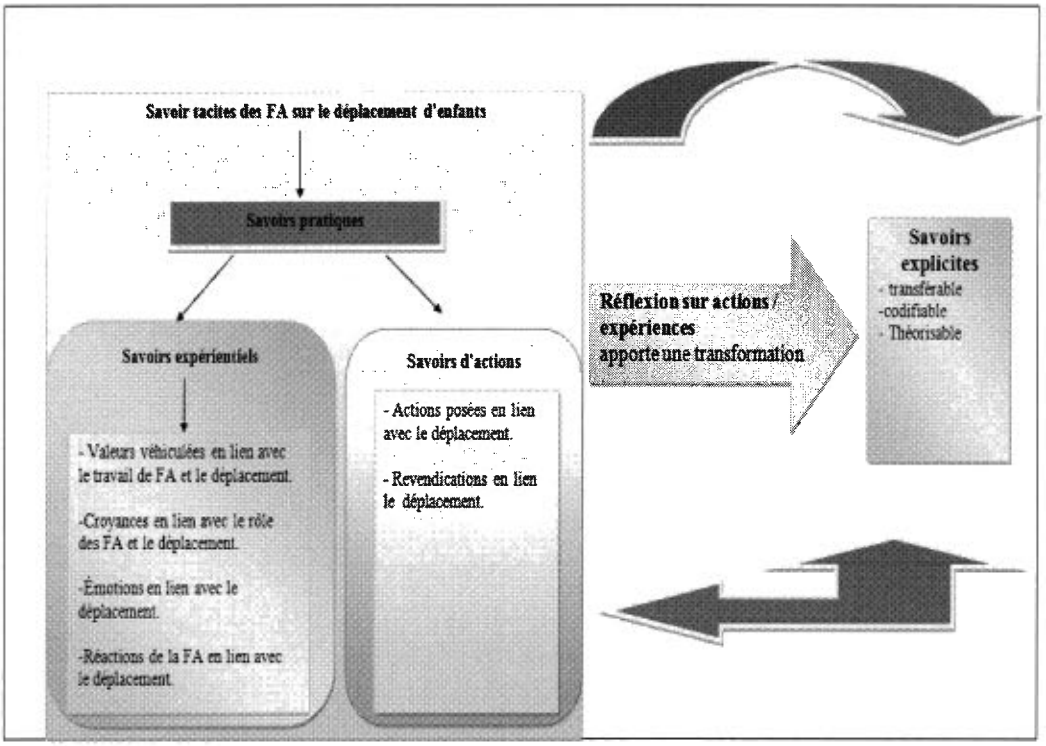

Figure 2.1 : Le cadre conceptuel

CHAPITRE III

LA MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Introduction

Après avoir fait l'examen de la problématique et avoir explicité le cadre conceptuel articulant le mémoire, il s'avère maintenant important d'expliquer comment s'est déroulée la recherche. Cette section expliquera donc le devis général du mémoire. Puis l'échantillon et la procédure d'échantillonnage seront précisés. Enfin, dans cette section, il sera possible de connaître la procédure de collecte, le traitement et l'analyse des données.

3.1 Le devis général

Ce mémoire est de type qualitatif. Turcotte (2000) mentionne que le devis qualitatif est

> généralement utilisé pour décrire une situation sociale, un évènement, un groupe ou un processus et parvenir à une compréhension plus

> approfondie. L'accent est placé sur les perceptions et les expériences des personnes; leurs croyances, leurs émotions et leurs explications des événements sont considérées comme autant de réalités significatives. (p. 58).

Dans ce mémoire, c'est précisément ce que voulait découvrir l'étudiante-chercheure, soit les représentations et les expériences des personnes. S'inscrivant dans une approche socioconstructiviste, le mémoire visait à collecter de l'information sur les savoirs construits par l'expérience et les actions posées par les FA en situation de déplacement.

Comme il y a peu de connaissances sur le sujet des savoirs pratiques des FA en matière de déplacement d'enfants, le mémoire est de type exploratoire et descriptif. En effet, Fortin (1996) mentionne que ce type de recherche est généralement utilisé pour décrire des connaissances et des expériences qu'ont les sujets d'étude. C'était précisément le but de ce mémoire.

3.2 L'échantillon et la procédure d'échantillonnage

3.2.1 La population à l'étude

La population visée par ce mémoire était constituée des FA œuvrant dans les Laurentides et ayant vécu au moins un déplacement. Ce choix était principalement lié à la superficie du territoire des Laurentides, qui est vaste. Pour réaliser ce mémoire, il apparaissait important de diminuer le temps et les coûts de déplacement pour l'étudiante-chercheure. De plus, ce choix permettait aussi de faire les démarches de collaboration avec un seul CISSS et un seul syndicat de FA, ce qui a permis de

gagner un temps précieux et de favoriser une certaine homogénéité dans la pratique des participants à l'étude

Ce mémoire avait un échantillon pré-établi de huit FA. Ce type d'échantillon facilite habituellement l'acceptation de la recherche au sein de l'institution des CJ puisque ces derniers peuvent constater l'ampleur du temps que leur personnel devra utilisé pour participer à un tel projet de recherche.

3.2.2 Caractéristiques de l'échantillon

Afin de constituer un échantillon approprié, plusieurs caractéristiques spécifiques étaient recherchées chez les participants de l'étude. Premièrement, il était important que les participants soient des FA de type régulier. Par famille régulière, le CJ entend une famille ayant été accréditée pour un nombre de places donné sans avoir préalablement choisi ou été choisi pour un ou des enfants avec qui elle avait des liens avant son accréditation. Ce mémoire a donc consciemment exclu les FA de proximité et les banques mixtes. Ce critère a été choisi puisque les FA de proximité ont des liens préexistants avec les enfants accueillis et ont plus de chance de maintenir des liens avec l'enfant à la suite d'un déplacement. Concernant les FA de banques mixtes, il s'agit de familles ayant comme but d'adopter les enfants accueillis. Ces FA peuvent donc avoir une vision différente du travail d'accueil.

Un autre facteur d'inclusion concernait le temps passé avec l'enfant avant le déplacement. Ainsi, au départ, l'étudiante-chercheure demandait aux FA d'avoir passé plus de deux ans avec l'enfant avant qu'il ait été déplacé. Ce critère avait été établi puisque l'étudiante-chercheure pensait qu'il était important que la FA ait eu le temps

de créer un lien significatif avec l'enfant avant le déplacement. Ce critère se basait essentiellement sur un élément du cadre conceptuel qui stipulait que les savoirs pratiques étaient davantage sollicités lors d'une situation nouvelle créant un sentiment douloureux. Au départ, l'étudiante-chercheure avait comme conviction que, pour développer des savoirs pratiques au moment du déplacement, il fallait que la FA ait partagé le quotidien avec l'enfant pendant un certain temps, et ce, afin qu'un lien se soit créé entre eux. Toutefois, lors de la recherche, il a été possible de constater que le critère du temps passé avec l'enfant n'était pas réellement le seul élément déterminant pour les FA lorsqu'elles vivaient un déplacement. En effet, d'autres critères tels que l'âge de l'enfant au moment du déplacement, la cause du déplacement et la possibilité de garder un contact avec l'enfant étaient quelquefois plus déterminants que le temps passé avec l'enfant. Après une discussion avec sa direction de mémoire au cours de la collecte de données, l'étudiante-chercheure a donc laissé tomber ce critère de plus de deux ans de vie commune avec l'enfant pour laisser les FA nommer et expliquer les déplacements qu'elles avaient trouvé le plus déterminants dans leur pratique.

3.2.3 Procédure d'échantillonnage

Pour élaborer l'échantillon de participants souhaité, une demande préalable a été faite aux CISSS des Laurentides afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour mener à bien ce projet. Par souci de rentabiliser le temps, la technique d'échantillonnage de type raisonné a été priorisée. Cette dernière réfère à l'utilisation de critères de sélection et ne respecte pas la loi du hasard. Cette méthode a donc permis d'assurer une certaine homogénéité dans notre échantillon concernant le vécu des sujets participants à l'étude.

Pour faire connaître la recherche, une annonce a été placée dans l'Informaccueil, soit le journal publié par la FFARIQ (voir l'annexe A). Toutefois, aucun participant n'a manifesté d'intérêt à participer à la recherche par cette voie. L'étudiante-chercheure a donc utilisé l'alternative déjà prévue au protocole de recherche afin de recruter des participants, soit la collaboration de l'intervenant responsable de la qualité des services des Hautes-Laurentides (soit l'intervenant du CJ responsable du recrutement des FA et de leur évaluation quant à la qualité des services qu'ils offrent à chacun des enfants qu'elles accueillent) afin de présenter la recherche aux FA répondant aux critères de recherche. L'intervenant, lors de rencontres avec les FA, a donc utilisé la lettre de présentation de la recherche (voir l'annexe B). Si les FA démontraient un intérêt face à cette recherche, l'intervenant demandait alors l'accord de cette FA pour transmettre ses coordonnées à l'étudiante-chercheure. Puis, l'étudiante-chercheure téléphonait aux FA ayant accepté d'être contactées. L'étudiante-chercheure expliquait alors la recherche plus longuement et répondait aux questions de la FA. Si la FA manifestait toujours de l'intérêt à participer à la recherche, un rendez-vous était pris entre l'étudiante-chercheure et la FA au jour, à l'heure et à l'endroit qui leur convenaient pour effectuer l'entretien. L'étudiante-chercheure envoyait par la suite le formulaire de consentement par courriel ou par la poste afin que la FA puisse le consulter avant la rencontre (voir l'annexe C). Puis, lors de l'entretien, l'étudiante-chercheure prenait d'abord un temps pour bien réexpliquer la recherche et le formulaire de consentement. Si la FA était toujours intéressée à participer à la recherche, les deux parties amorçaient alors l'entretien.

Dès le départ de cette recherche, il a été décidé de faire un entretien par FA recrutée, soit de façon individuelle ou en couple, selon le choix et l'intérêt des participants. Vu la petite taille de l'échantillon, les thématiques communes tirées des résultats de la recherche doivent être utilisées avec parcimonie.

3.2.4 Caractéristiques de l'échantillon de recherche

L'échantillon de ce mémoire est constitué de huit FA œuvrant dans la région des Laurentides. Sur ces huit entretiens, six ont été effectués avec un seul responsable de la FA régulière et deux ont été faits avec le couple responsable de la FA. En totalité, c'est donc huit femmes et deux hommes qui ont composé l'échantillon.

Concernant l'expérience des FA rencontrées, une seule FA avait 3 ans d'expérience, trois avaient entre 10 et 15 ans d'expérience, trois autres avaient entre 25 et 30 ans d'expérience et une était FA depuis plus de 35 ans. En moyenne, les participants sont parents d'accueil depuis 19 ans. Il est possible de visualiser la constitution de l'échantillon en consultant le tableau 3.1 ainsi que la figure 3.1.

Tableau 3.1 : L'expérience professionnelle des FA rencontrées

Famille d'accueil	années d'expérience
1	3
2	13
3	28
4	27
5	11
6	35
7	30
8	12

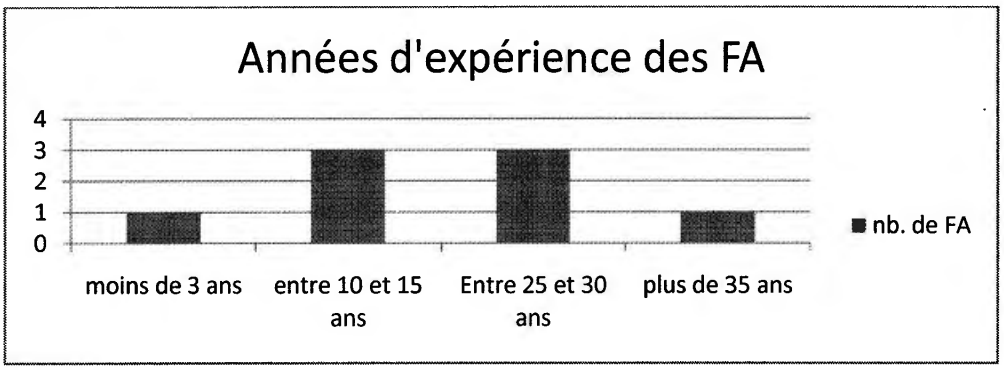

Figure 3.1 : L'expérience professionnelle des FA rencontrées

Au moment de la recherche, sept familles vivaient en couple et une était célibataire. De plus, deux FA ont accueilli entre 10 et 20 enfants au cours de leur carrière, deux autres en ont accueilli approximativement 40, une près de 80, deux près de 200 et une plus de 300 enfants. Notons que ces chiffres donnent une moyenne approximative de 112 enfants accueillis par milieu d'accueil.

Toutes ont plus de trois places accréditées comme FA régulière et une a aussi une place d'urgence sociale. Sept FA ont choisi ce métier alors qu'elles avaient des enfants biologiques à la maison. Ce travail leur permettait alors de rester à la maison. Toutefois, trois seulement avaient encore des enfants biologiques à la maison au moment de l'entretien.

Concernant les motifs amenant les FA à faire ce métier, deux ont expliqué que ce désir était en lien avec la difficulté d'avoir des enfants, deux autres ont parlé de leur intention de redonner parce qu'elles avaient aussi été placées en FA alors qu'elles étaient enfants. Quatre voulaient travailler avec les enfants tout en ayant un métier leur permettant de rester à la maison. Notons que trois de ces quatre personnes connaissaient des gens qui étaient FA au moment de choisir ce métier.

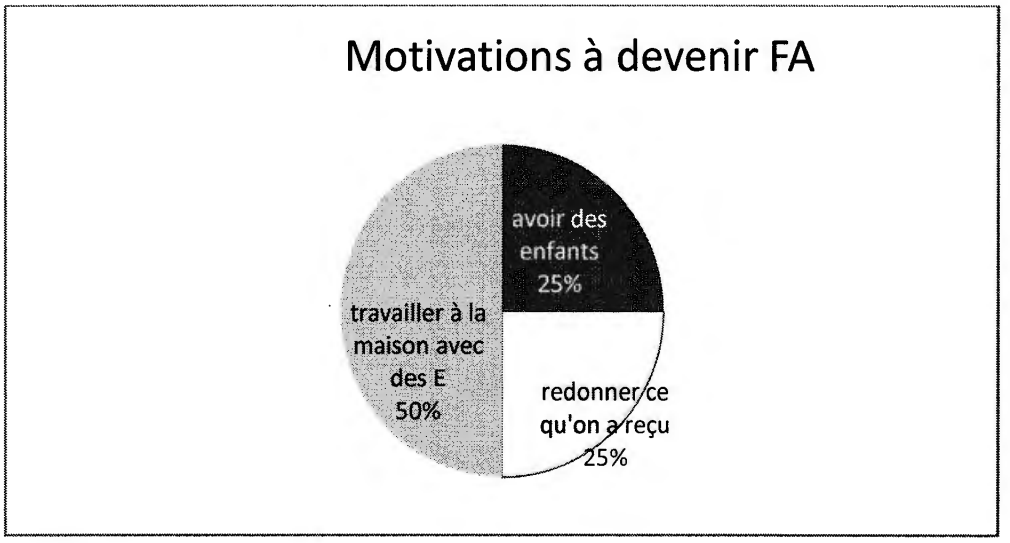

Figure 3.2 : Les motivations à devenir FA

Enfin, lors des entretiens, les FA ont parlé en moyenne de trois déplacements qu'elles ont vécus. Ces déplacements étaient faits dans des contextes de retour dans la famille biologique, d'un transfert vers un centre de réadaptation (CR) ou une autre FA. Dans certains cas, c'est la FA qui avait décidé de demander un déplacement, dans d'autres cas, c'est le jeune, le juge (dans le cas d'un retour dans la famille d'origine) ou l'intervenant. La majorité des situations de déplacement semble donc avoir été couverte dans ce mémoire.

3.2.5 Considération éthique

Puisque les FA sont liées par contrat avec les CISSS et CIUSSS, une autorisation de la part du comité éthique de la recherche (CÉR) de l'établissement du Centre intégré

de santé et services sociaux (CISSS) des Laurentides a été demandée suite à l'obtention de la certification éthique et scientifique de l'UQAT. Une lettre d'appui a aussi été demandée à la FFARIQ afin de démontrer à l'établissement que ce regroupement soutenait la recherche.

De plus, les participants étaient en mesure de bien comprendre les avantages et risques à participer à cette recherche lorsqu'ils consultaient le formulaire de consentement (annexe C). Il est à noter qu'avant chacun des entretiens, l'étudiante-chercheure prenait également un temps avec chacun des participants afin de s'assurer que tous comprenaient ces aspects.

Concernant les inconvénients à participer à la recherche, il était possible que les participants ressentent des émotions et souvenirs négatifs et douloureux en répondant aux différentes questions de l'étudiante-chercheure. Pour pallier à ces inconvénients, elle avisait, dès le départ, les participants de cette probabilité. Lorsque le consentement était signé, l'étudiante-chercheure expliquait aux participants la possibilité de mettre fin à l'entrevue à tout moment et de ne pas répondre aux questions. De plus, une liste de ressources (annexe D) pouvant venir en aide aux participants en cas de malaise était distribuée avec le formulaire de consentement. À notre connaissance, aucune FA n'a manifesté des émotions douloureuses nécessitant un arrêt de l'entretien ou un service d'aide après l'entretien.

Au niveau des avantages, il était possible pour les participants de partager leurs connaissances et la réalité de leur tâche. Le processus de réflexivité utilisé dans cette recherche pouvait donc leur permettre de prendre conscience et de partager le bagage de connaissances acquises dans leur pratique. Il est à noter que suite à l'entretien, certaines FA ont manifesté à l'étudiante-chercheure ainsi qu'à l'intervenant responsable de la qualité des ressources, leur satisfaction d'avoir participé à cette

recherche. Rappelons aussi que la présente recherche visait à diffuser les savoirs propres détenus dans la pratique des FA et à contribuer à l'augmentation de la reconnaissance sociale et professionnelle des FA. Des publications et des communications scientifiques ainsi qu'un manuel de formation sont donc à prévoir pour l'avenir.

3.3 Procédures de collecte des données

La collecte de données a été faite par des entrevues semi-dirigées. Il s'agit de la méthode la plus utilisée au niveau de la recherche qualitative en sciences sociale (Van Campenhoudt et Quivy, 2011). De plus, cette méthode permet de «rendre explicite l'univers de l'autre» (Savoie-Zajc, 2010, p.342). Rappelons que le but de cette recherche est une tentative de faire émerger le sens et l'expertise que les FA ont développés quant au phénomène du déplacement d'enfants.

Des entretiens d'environ 90 minutes se sont tenues avec le ou les responsables des FA ayant accepté de participer à la recherche. Lors de celles-ci, différents thèmes ont été explorés, soit ceux de : 1) la vision de la famille d'accueil quant au déplacement ; 2) le rôle de la famille d'accueil dans le processus de déplacement ; 3) le vécu de la famille d'accueil quant au phénomène du déplacement ; 4) les relations entre la FA et les différents acteurs en lien avec le déplacement et 5) l'impact que le déplacement a eu sur le travail de la famille d'accueil et sur le milieu familial. Une grille d'entretien a été préparée afin de formuler les questions à poser aux participantes (annexe E). Ces entretiens ont été bonifiés par l'utilisation d'un journal de bord que l'étudiante-chercheure a tenu tout au long de la recherche. Le premier entretien a servi de prétest. Cet entretien a permis d'ajuster la grille d'entretien et les critères de sélection des

participants. La collecte des données a eu lieu au mois de novembre, décembre 2016 ainsi que janvier 2017.

Chacun des entretiens a été réalisé par l'étudiante-chercheure. Elle a enregistré et retranscrit intégralement chacun des entretiens pour faciliter l'analyse. Il est à noter que les sujets ont été informés et ont consenti par écrit à l'enregistrement de l'entretien au moment de la signature du formulaire de consentement. Les transcriptions intégrales ont été conservées dans un ordinateur verrouillé au domicile de l'étudiante-chercheure. Tous les noms des participants, ainsi que des personnes citées par eux ont été changés, et ce, afin de s'assurer de la confidentialité des données. Seule la liste des participants contenait les vrais noms des FA et elle a été conservée dans l'ordinateur verrouillé de l'étudiante-chercheure. Toutes ces données seront détruites une fois que le délai de conservation, selon les normes du CISSS des Laurentides, aura été atteint.

3.4 Procédure de traitement et analyse des données

Pour mener à bien ce projet de recherche, l'analyse thématique (Paillé et Mucchelli, 2013) a été choisie comme stratégie d'analyse des données. Il est à noter qu'elle

> consiste [...]à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus (Paillé et Mucchelli, 2013, p. 232),

et ce, afin de faire ressortir les thématiques communes du discours des sujets. Puisque la recherche propose un petit échantillon, cette méthode apparaît toute désignée pour faire l'analyse des données. En effet, l'analyse de contenu «enrichit le tâtonnement exploratoire, accroît la propension à la découverte» (Bardin, 2003, p. 32). C'est donc dans l'optique d'utiliser la rigueur de l'objectivité tout en ne sacrifiant pas la richesse

de la subjectivité (Pourtois et Desmet, 1997) que cette méthode d'analyse des données a été choisie. L'utilisation de cette méthode permettra donc de «produire des inférences valides et reproductibles» (Landry, 1997, p. 375) sur les savoirs pratiques développés par les FA quant au phénomène du déplacement d'enfants.

Comme cette recherche s'inscrit dans le champs de l'analyse des pratiques professionnelles, elle comporte un aspect sémantique important. En effet, puisqu'il sera impossible d'observer les pratiques des FA au moment d'un déplacement (à cause d'un conflit éthique évident), et qu'il n'y a pas de règles prescrites pour les FA au moment d'un déplacement, le corpus de données disponibles pour l'analyse n'est constitué que des propos des participants. Pour faciliter l'analyse thématique, l'étudiante-chercheure a utilisé le logiciel QSR NVIVO10.

3.4.1 La saturation des données

Un échantillon préétabli de huit participants avait été choisi afin de mener à bien cette étude exploratoire et de faciliter le processus d'acceptation dans le CISSS des Laurentides. En effet, ce type d'organisation demande souvent aux chercheurs d'établir un échantillon afin de pouvoir constater le temps que certains membres de leur personnel devra utiliser pour participer au projet de recherche. Toutefois, l'étudiante-chercheure a pu constater qu'elle avait atteint le point de saturation après sept entretiens. En effet, dès le septième entretien, il a été possible de constater de nombreuses redondances et de se rendre compte que les entretiens n'apportaient plus d'éléments nouveaux permettant de répondre à la question de recherche (Savoie-Zacj, 2010). Il est toutefois important de spécifier que le huitième entretien a tout de même eu lieu afin de respecter l'échantillon au départ.

3.4.2 Étapes de l'analyse

Pour mener à bien l'analyse thématique, l'étudiante-chercheure a d'abord fait une préanalyse. Il s'agit de l'étape où elle a colligé le matériel brut de la recherche (Bardin, 2003). Dans cette recherche, le corpus de données à analyser fut composé des différentes transcriptions intégrales découlant des entretiens semi-dirigés. L'étudiante-chercheure a fait la transcription intégrale de chacun des entretiens, et ce, au fur et à mesure qu'ils se sont déroulés. Cette transcription a été bonifiée par les notes prises dans le journal de bord. Il est à noter que lors de cette étape, l'étudiante-chercheure a procédé à la codification des données afin de respecter l'anonymat et la confidentialité de ces dernières.

Puis, elle a fait plusieurs lectures flottantes du matériel. Cette étape consiste à lire de manière répétée les transcriptions intégrales afin de bien saisir les messages contenus dans le corpus de données. Les transcriptions intégrales ont alors été découpées en thèmes. Pour se faire, l'étudiante-chercheure a utilisé la démarche de thématisation en continu. Cette technique suppose que la démarche d'attribution des thèmes est simultanée à la construction de l'arbre thématique (Paillé et Mucchielli, 2013). Les transcriptions intégrales ont donc été conservées telles quelles et l'étudiante-chercheure a distribué «les thèmes le long du texte» (Paillé et Mucchielli, 2013, p. 241). De plus, à cette étape, elle a utilisé des thèmes de faibles inférences et a tenté d'utiliser les mots présents dans le corpus de données pour la construction de chacun des thèmes (Paillé et Mucchielli, 2013). Cette préparation du matériel a permis de décontextualiser certaines parties des entretiens afin de pouvoir élaborer des thèmes généralisables à l'ensemble des expériences vécues par les participants (Savoie-Zacj, 2000). Le relevé de thèmes a été utilisé pour aider l'étudiante-chercheure à regrouper et subdiviser des thèmes afin de générer des dimensions et des catégories conceptuelles et, par conséquent, construire l'arbre thématique. Il est à noter que la

thématisation des transcriptions intégrales et la construction de l'arbre thématique se sont faits de façon itérative.

3.5 Processus de validation de l'analyse

Pour s'assurer que les critères de scientificité soient respectés, une fois qu'elle a construit l'arbre thématique des deux premières entrevues, l'étudiante-chercheure a utilisé le test de la stabilité de l'outil d'analyse. Concernant la stabilité de l'outil d'analyse, Fortin (1996) propose le test-retest. Il s'agit de faire le codage avec un même échantillon à deux temps différents afin de s'assurer de la stabilité du résultat. Ce test a donc été effectué par l'étudiante-chercheure elle-même, et ce, à deux moments différents. Il est à noter que ce test a permis d'appuyer la validité interne et la fiabilité des résultats (au-delà de 90 %).

3.6 Les limites et biais de la recherche

Comme il s'agit d'une recherche ayant un échantillon de petits nombres, il est important de mentionner qu'il est impossible de faire une généralisation des résultats de la recherche. Toutefois, il demeure important de garder en tête que les résultats ont mené à des thématiques communes pour une région précise, soit celle des Laurentides. Pour généraliser les résultats, d'autres recherches devront être faites dans d'autres régions, et ce, afin de valider la transposition possible des résultats.

Enfin, l'effet-sujet de la chercheure se doit d'être nommé dans cette recherche. Ainsi, le fait que l'étudiante-chercheure soit une FA peut avoir influencé l'orientation et le choix des thèmes de cette recherche. Selon Lainé (1998), toute réflexion théorique comme toute activité humaine est «enchâssée dans l'histoire globale du sujet qui l'accomplit» (p. 42). Toutefois, il s'avère important de rappeler que «la tradition qualitative a souvent insisté sur le caractère personnel des travaux.» (Deslauriers, 1997, p. 91). Afin de diminuer ce biais, il est essentiel de nommer que l'étudiante-chercheure n'a jamais vécu de déplacement d'enfants. De plus, pour amoindrir ce biais, un journal de bord a été rédigé par l'étudiante-chercheure tout au long de la recherche. Cette méthode a permis à l'étudiante-chercheure d'analyser «ses réactions personnelles au terrain et les effets de ses interactions avec les sujets [...] et ses intuitions (théoriques ou autre)» (Laperrière, 1997, p. 369).

De plus, comme il a été possible de le constater dans la partie concernant la méthode de traitement et d'analyse des données, aucun test concernant la validité externe n'a été effectué pour cette recherche.

Les différents choix méthodologiques explicités précédemment permettent donc de bien comprendre le cadre de cette étude. Il est donc important de les prendre en considération lors de la lecture de la section suivante qui exposera les résultats de la recherche.

CHAPITRE IV

RÉSULTATS DE RECHERCHE

Ce chapitre présente, de façon descriptive, l'analyse des entretiens réalisés avec les FA ayant participé au projet de recherche. L'objectif est de décrire les savoirs pratiques qu'elles utilisent lorsqu'elles sont confrontées au phénomène du déplacement.

Il a été possible de recenser plusieurs savoirs pratiques. Il est important de rappeler que ces derniers réfèrent aux savoirs qui prennent naissance dans l'action et sont généralement de nature tacite, car les FA ne sont souvent pas conscientes de ces derniers. C'est par une réflexion sur la nature de ces gestes qu'il est possible de dégager des formes de savoirs plus théoriques permettant l'explication de cette action. Pour arriver à dégager ces savoirs pratiques, il a été proposé dans le cadre conceptuel de regarder les savoirs expérientiels qui reposent sur la construction critique des acteurs, ainsi que les savoirs d'actions reposant, pour leur part, directement sur les actions concrètes des FA.

Les données recensées par cette recherche ont permis de mettre en évidence six catégories de savoirs organisant les résultats. Considérant l'objet de la recherche, il n'est pas surprenant de constater que la catégorie 1) *du savoir des FA sur le déplacement* fut dominante lors de la tenue des entretiens. Toutefois, il apparaît

important de spécifier que la catégorie 2) *du savoir des FA sur la collaboration avec les différents acteurs* et 3) du savoir *des FA quant aux besoins des enfants,* se sont dessinés en deuxième et troisième sujets les plus longuement abordés par les FA lors des entretiens. Puis, viennent ensuite *4) le savoir des FA sur les dimensions déontologiques et éthiques, 5) le savoir de la FA sur la conjugaison de leurs vies professionnelle et personnelle et 6) le savoir des FA sur la théorie de l'attachement.* Il est important de spécifier que, transcendant ces catégories, il a été possible de constater que les FA utilisaient un langage spécialisé propre à celui employé dans les institutions de services en protection de l'enfance. Le tableau 4.1 permettra de mettre en lumière ces différents termes utilisés

Tableau 4.1 : Termes utilisés par les FA lors des entretiens :

Arrêt d'agir	Plainte
Cas	Plan d'intervention
Confidentialité	Problématique
Déplacement	Professionnalisation
Désorganisation	Révision
Normes d'accueil	Signalement
Outils d'interventions	TDAH
Outil de classification	Théorie de l'attachement
Placement	Trouble de l'attachement
Pairage	Trouble de l'opposition

Afin de bien organiser les résultats de recherche, trois dimensions de savoirs ont été développées pour regrouper ces différentes catégories, soit les savoirs de nature théorique, les savoirs d'actions et les savoirs de nature expérientielle. Ainsi, à l'intérieur des 1) savoirs de nature théorique, il sera possible de découvrir les

catégories : 1.1*) du savoir des FA quant aux besoins des enfants ;* 1.2) *du savoir des FA sur la théorie de l'attachement.* Dans la dimension 2) des savoirs d'actions, il sera possible de connaître la catégorie : 2.1) *du savoir des FA sur le déplacement.* Quant à la dimension 3) des savoirs de nature expérientielle, il a été développé avec les catégories 3.1) *du savoir de la FA sur la conjugaison de leur vie professionnelle et personnelle , 3.2) du savoir concernant la collaboration* et 3.3*) le savoir de FA sur les dimensions déontologiques et éthiques.* Afin de bien visualiser chacune des dimensions énumérées précédemment, il est possible de se référer à la figure 4.1:

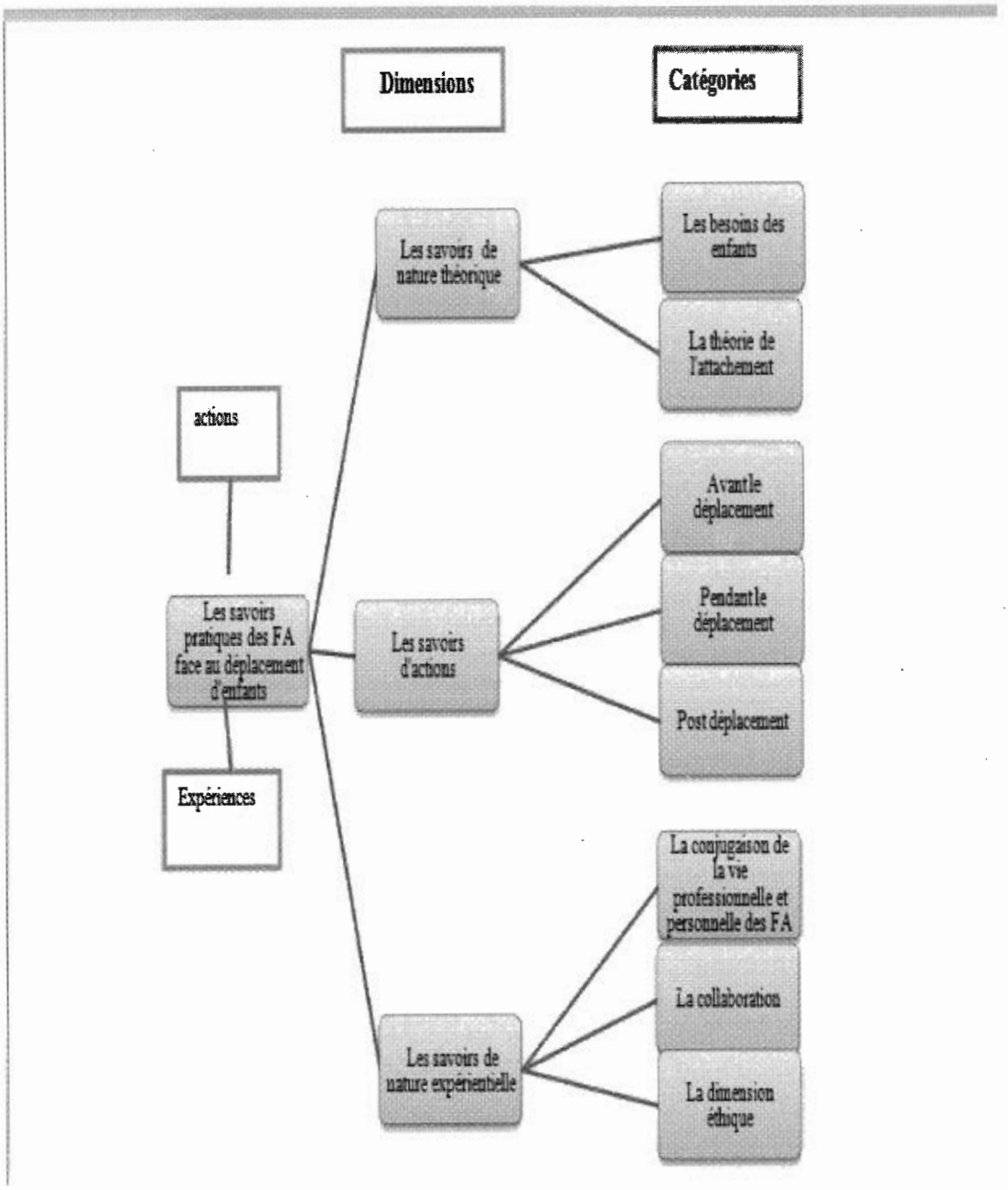

Figure: 4.1: Les différentes dimensions et catégories organisant les résultats de la recherche.

4.1 Les savoirs de nature théorique des FA

À l'intérieur du corpus de données collectées lors de la recherche, il a été possible de constater que les FA basent leur pratique sur plusieurs savoirs de nature théorique qu'elles ont accumulés au cours de leur expérience de travail. Par savoir de nature théorique, nous entendons des connaissances venant de différentes théories utilisées par le CJ que les FA ont adoptées dans leur pratique. Cette recherche a donc permis de mettre en lumière que les FA utilisent ces connaissances venant des différentes théories véhiculées au sein des CJ afin d'expliquer les gestes qu'elles poseront lors d'une situation de déplacement. Les prochains paragraphes permettront de dégager les bases théoriques sur lesquelles les FA articulent et appuient les différentes actions qu'elles posent en contexte de déplacement, soit *4.1.1 un savoir au niveau des besoins des enfants* et *4.1.2 un savoir au niveau de la théorie de l'attachement.*

4.1.1 Le savoir des FA concernant les besoins des enfants

Lors des différents entretiens, il est rapidement apparu que les FA ont développé un savoir de nature théorique quant aux différents besoins des enfants en général et plus spécifiquement des enfants des CJ. Bien que n'utilisant pas nécessairement un langage à proprement parlé théorique pour démontrer ce type de savoir, elles réussissent tout de même à faire valoir cette compétence lors des entretiens. Dans les prochaines lignes, il sera donc possible de constater que les FA détiennent un savoir de nature théorique : *4.1.1.1 quant aux besoins universels des enfants et 4.1.1.2 concernant le déplacement.* Afin de bien comprendre l'articulation de cette section des résultats, il est possible de se référer à la figure 4.2 qui donne le portrait des

différents savoirs de nature théorique que les FA utiliseront lorsqu'elles sont confrontées au phénomène du déplacement d'enfants.

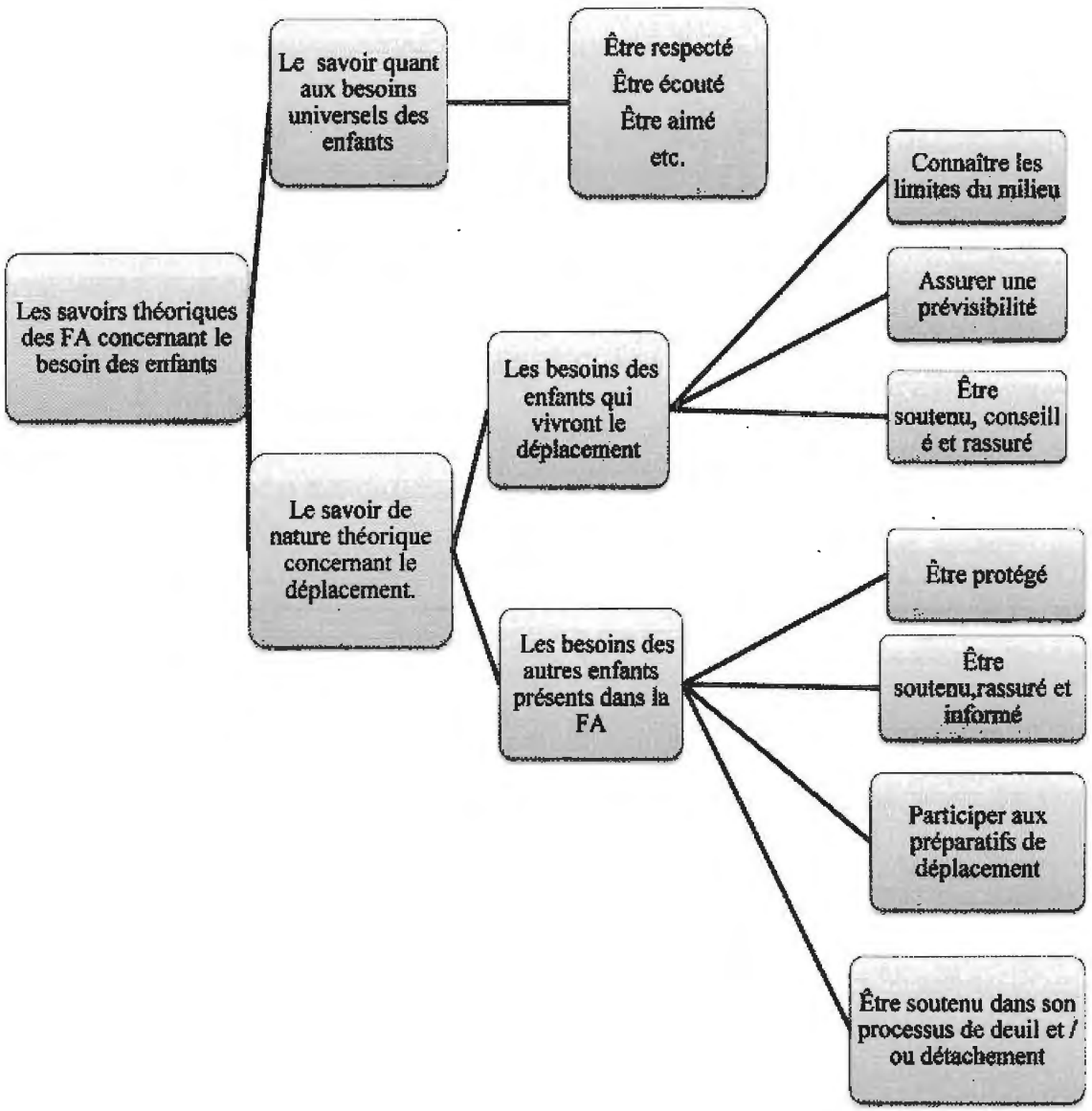

Figure 4.2: Le savoir théorique des FA concernant les besoins des enfants

4.1.1.1 Le savoir de nature théorique quant aux besoins universels des enfants

Lors des entretiens, les FA ont mentionné que les enfants, de façon générale, mais surtout les enfants ayant vécu un placement par les CJ, auront besoin d'être respectés et écoutés dans leurs émotions, de se sentir aimés, d'être respectés dans leur rythme, d'être soutenus et encadrés, d'être sécurisés et protégés et de sentir leur appartenance à une famille. Sans nécessairement utiliser un langage conceptualisé et théorique, les FA ont été en mesure de démontrer qu'elles possédaient ce type de connaissances théoriques relativement aux besoins généraux des enfants et qu'elles les utilisaient afin d'expliquer et de légitimer les gestes qu'elles posent lors d'un déplacement. Comme mentionné dans le cadre théorique, il est important de rappeler que les savoirs théoriques et pratiques «s'interpénètrent réflexivement» (Couturier, 2012, p. 7) , et peuvent se compléter l'un et l'autre, ce qui est perceptible dans le discours des FA explicitant les différentes théories des besoins des enfants pour légitimer les actions qu'elles posent en contexte de déplacement.

4.1.1.2 Le savoir de nature théorique concernant les besoins des enfants lors d'un déplacement.

De manière plus spécifique au phénomène du déplacement, les FA ont mentionné plusieurs besoins que vivent les enfants confrontés à un déplacement. Lors des entretiens, les FA ont expliqué les besoins de deux types de jeunes, soit celui qui sera déplacé et les autres enfants qui verront un membre du foyer quitter leur milieu. Il sera donc possible de connaître *les besoins des enfants qui vivront le déplacement* et *les besoins des autres enfants présents dans la FA* dans les prochaines lignes.

Les besoins des enfants qui vivront le déplacement. Au niveau de l'enfant qui vivra un déplacement, afin d'imager les résultats de la recherche, il est possible de se référer à la figure 4.3 qui explicite les propos qui seront exposés dans les prochains paragraphes.

Figure 4.3 : Le savoir de nature théorique concernant le besoin des enfants qui vivront le déplacement

Lorsque les FA sont confrontées à des problèmes comportementaux, elles doivent informer l'enfant que son comportement peut le mener à vivre un déplacement. Cette intervention répondrait alors à certains besoins de l'enfant (connaître les limites du milieu et rendre le futur prévisible). Il est à prendre en considération que ce besoin réfère principalement au besoin de prévisibilité des jeunes. À ce propos, la FA2 explique quand et comment elle répond à ce besoin en cas de trouble de comportement dans l'extrait suivant :

> *quand il partait et qu'il revenait, bien, on lui disait : «Là mon gars, ça ne peut pas continuer. Si tu continues de même, bien on n'aura pas le choix, on ne sera plus capable de t'aider là. Il va falloir que tu ailles dans un centre pour que le monde t'aide». Il était avisé, puis cela, on en parle, ce n'était pas tabou. Quand il y avait des complications, on voulait lui montrer jusqu'où ça pouvait débouler.*

Il est à noter que cette connaissance du besoin de l'enfant concernant l'importance de pouvoir prévoir l'avenir et d'être rassuré quant à ce dernier transparaît également dans la pratique des FA lorsque vient la période du déplacement. En effet, lors de cette période, elles tenteront d'expliquer au jeune ce qui se passera. Dans certains cas, elles tenteront même d'enjoliver le futur afin de rassurer les jeunes qui doivent être déplacés, et ce, peu importe la raison. Ainsi, la FA3 explique :

> *On le savait qu'il était pour être déplacé, comme le lendemain. Le jeune le savait. Puis l'école m'a appelé. Ils m'ont dit : «Là, viens t'en, on ne sait plus quoi faire avec». Fait que là, j'ai été à l'école. Quand je l'ai vu, il a essayé de se pousser. Je l'ai pris dans mes bras, puis j'ai essayé de le rassurer, tu sais. «Tu vas être bien». Il disait : «Je ne sais pas où je m'en vais».« Moi je le sais où tu t'en vas. Je sais qu'elle est super fine la Mme, que tu vas être bien»[...] Là, j'ai été lui acheter un gros toutou, puis il l'a amené au tribunal, pis ça c'est super bien passé.*

En plus du besoin de prévisibilité, les FA ont expliqué que, dans le cas d'un possible déplacement dans le milieu familial, les jeunes ont besoin d'être soutenus, conseillés et rassurés sur les émotions de la FA. Ainsi, la FA5 nomme :

> *Les jeunes viennent en discuter avec nous autres. Souvent, les jeunes viennent dire : «Je ne sais pas quoi faire. Tu sais, je l'aime ma mère, mais je suis bien ici». Ils sont tiraillés entre les deux. Les jeunes viennent nous en parler. [...]On en discute puis c'est de faire comprendre au jeune que tu ne lui en voudras pas.*

Cet extrait démontre bien le savoir de nature théorique que la FA détient sur les

besoins de l'enfant d'être rassuré, mais démontre aussi un important savoir-être s'apparentant à l'empathie, l'essence même de tout métier relationnel. Il est à noter que cet enchevêtrement de savoirs pratiques et théoriques démontre très bien l'aspect complémentaire des savoirs que les FA doivent mettre en application dans leur travail lorsqu'elles sont confrontées au déplacement.

Suite au déplacement, les FA expliqueront que plusieurs jeunes, à plus ou moins long terme, auront besoin de garder un lien avec la FA et de savoir qu'elles peuvent s'y référer. À ce propos, la FA2 mentionne :

> *J'en ai une qui est partie, elle aussi. Ça faisait 5 ans qu'on l'avait. [...]Elle me texte encore, elle m'appelle. Elle est descendue l'autre jour et elle est venue nous montrer son bébé. Puis, elle reste toujours en contact avec mes filles.*

Il va de soi que les savoirs de nature théorique utilisés par les FA en contexte de déplacement ont une incidence importante sur les différents savoirs pratiques. En effet, ces savoirs de nature théorique sont, en quelque sorte, l'argumentation que les FA utilisent pour expliquer les gestes qu'elles posent en contexte de déplacement. Il est important de noter que les FA ne font pas référence à des savoirs théoriques seulement sur les besoins des enfants qui vivront le déplacement, mais aussi pour les autres enfants présents au domicile.

Les besoins des autres enfants présents dans la FA. Le savoir théorique concernant les besoins des enfants connus par les FA englobe aussi les besoins des autres enfants présents dans la FA. Afin de bien comprendre les paragraphes qui suivront sur le sujet, il est possible de se référer à la figure 4.4.

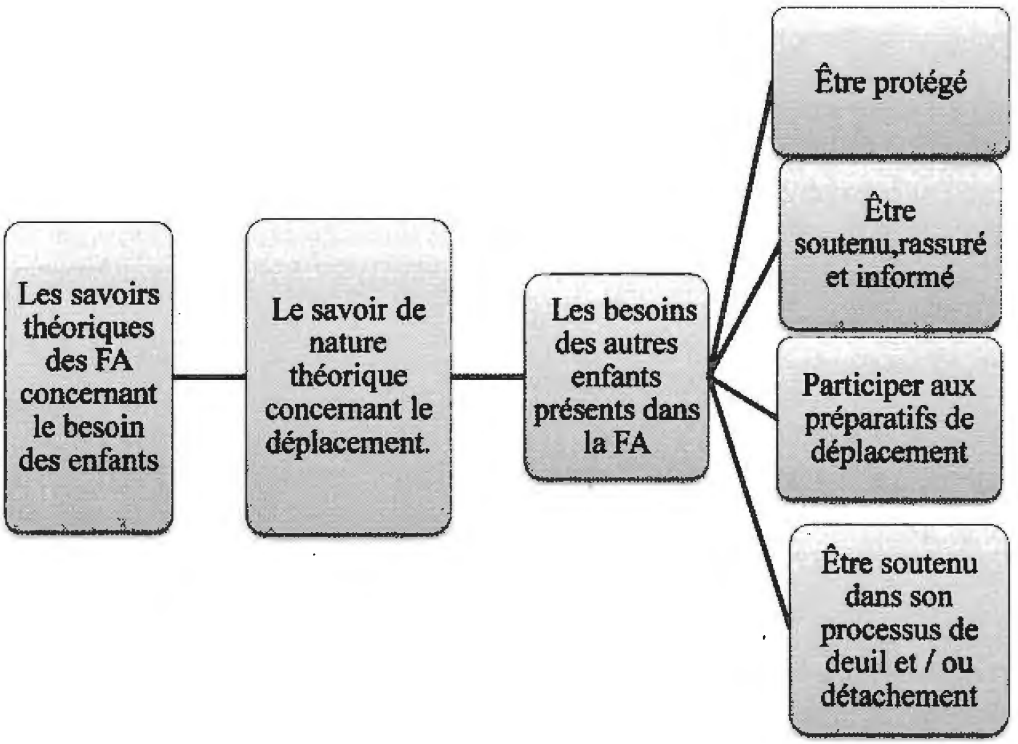

Figure 4.4: Le besoin des enfants qui resteront au sein de la FA

Premièrement, les FA expliquent qu'elles justifieront souvent leur décision de demander un déplacement pour protéger les autres enfants présents dans la FA. Ainsi, la FA6 explique : *«Là, j'en ai un à qui j'ai demandé de partir. Il a fallu que j'appelle parce qu'il était agressif verbalement et physiquement sur d'autres jeunes».* De plus, lorsque les FA décident de déplacer un enfant qui a été violent avec un autre, elles nomment l'importance de s'occuper du sentiment de culpabilité que l'enfant victime ressent habituellement. À ce propos, la FA6 mentionne :

> *C'est sûr que celui qui s'est fait agresser. Il était à l'école, ça pas bien été lundi, ça pas bien été hier et il a dit à l'intervenant : je pense que c'est de ma faute s'il est parti. Fait que là, on a expliqué. Pis pourtant, je lui avais expliqué avant : Non ce n'est pas de ta faute, c'est de la faute de celui qui part. C'est lui qui n'a pas eu un bon comportement et c'est pour cela qu'il est parti.*

De plus, les FA expliquent que tous les enfants qui resteront dans la FA auront besoin d'être rassurés et informés concernant ce qui arrivera à l'enfant qui sera déplacé, ainsi que sur leur propre possibilité de vivre un déplacement. Aussi, ces enfants auront besoin de participer aux préparatifs de déplacement, et ce, afin de se sentir inclus dans la famille. Cette participation leur permettra également de préparer leur processus de détachement. Les FA mentionnent aussi l'importance de laisser un espace aux enfants restants afin qu'ils puissent exprimer leurs sentiments de peine et d'ennui qu'ils peuvent ressentir suite au départ d'un des enfants résidant au sein de la FA.

À la lecture des paragraphes précédents, il apparaît donc que les FA détiennent d'importants savoirs de nature théorique concernant les différents besoins des enfants en général et, plus spécifiquement sur les besoins des enfants placés en FA. Tout comme il a été mentionné précédemment, ces savoirs théoriques sont importants puisqu'ils permettent d'agir en toute clarté, et ce, en orientant l'action (Barbier, 1996). Ces savoirs de nature théorique influencent donc les différents savoirs d'actions et expérientiels que les FA mettront en œuvre pour faciliter le processus de déplacement.

La section précédente explique les savoirs de nature théorique que les FA utilisent concernant les besoins des enfants. Toutefois, les entretiens ont aussi permis de recenser que les FA expliquaient aussi les gestes qu'elles ont posés avec un autre savoir de nature théorique : la théorie de l'attachement.

4.1.2. Le savoir des FA sur la théorie de l'attachement

Lors des entretiens, il fut rapidement mis en lumière que les FA connaissent bien la théorie de l'attachement et ses principes directeurs. Ces savoirs de nature théorique ont permis aux FA de mieux comprendre la dynamique des enfants souffrant de troubles de l'attachement. Ils ont également permis aux FA de développer des stratégies leur permettant de s'attacher aux enfants et de répondre aux besoins d'amour et d'affection de ces derniers, et ce, tout en se protégeant émotionnellement au moment d'un éventuel déplacement. Tout d'abord, il sera donc question : 4.*1.2.1 des savoirs de nature théorique des FA en lien avec le trouble de l'attachement* et *4.1.2.2 du processus d'attachement entre la FA et l'enfant.* Afin de bien comprendre la conceptualisation des résultats de cette section, il est possible de se référer à la figure 4.5.

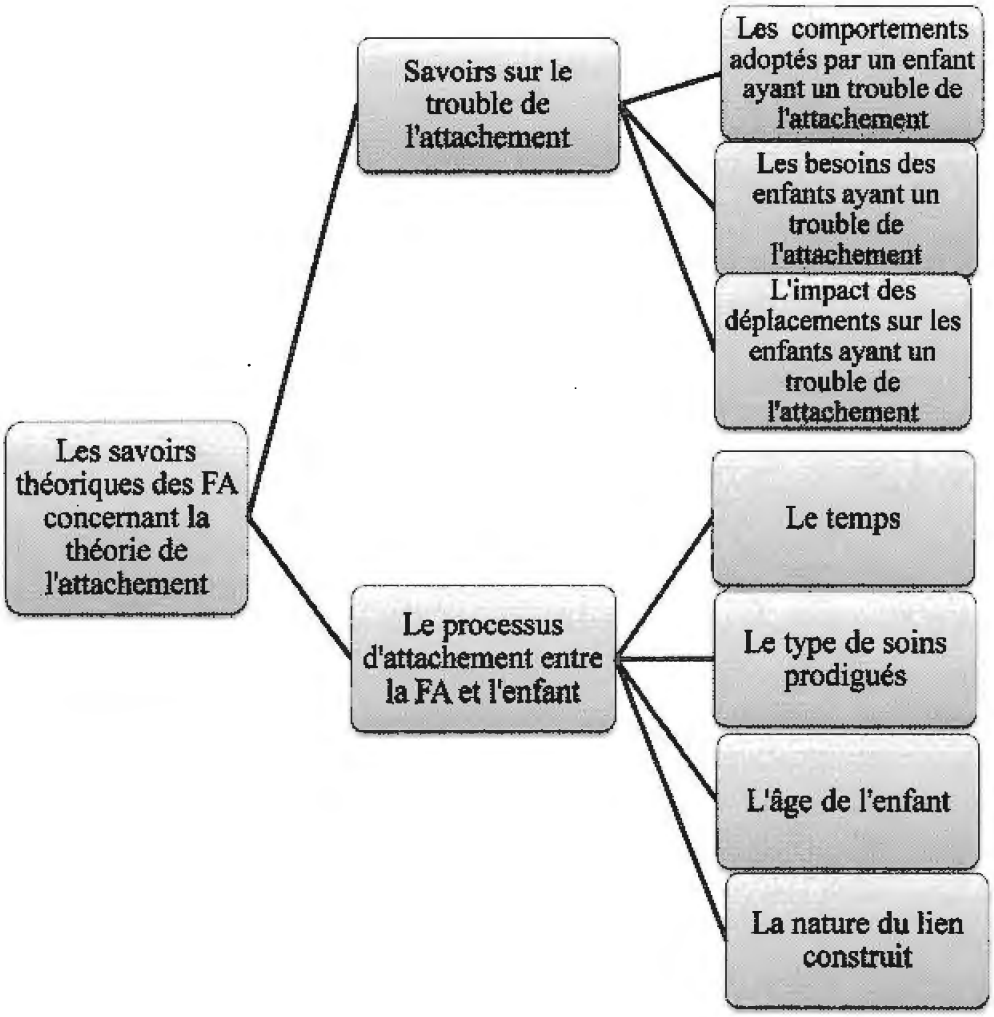

Figure 4.5 : Le savoir théorique des FA concernant la théorie de l'attachement

4.1.2.1 Le savoir de nature théorique des FA en lien avec le trouble de l'attachement

Lors des entretiens, les FA ont abordé l'importance pour les enfants placés d'avoir une figure d'attachement et l'impact que peut avoir un trouble d'attachement pour ses enfants. La figure 4.6 permet d'illustrer les différents savoirs théoriques que les FA

cumulent et utilisent concernant les troubles de l'attachement pour faire face au phénomène du déplacement.

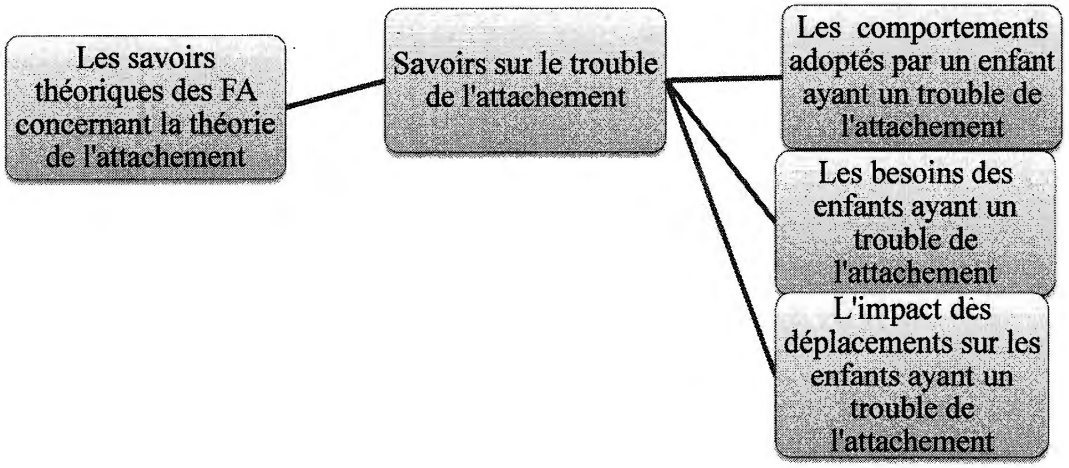

Figure 4.6 : Les savoirs théoriques des FA concernant le trouble de l'attachement

Ainsi, une majorité de FA ont montré une connaissance des comportements que les enfants adoptent lorsqu'ils sont aux prises avec un trouble de l'attachement. Elles ont alors parlé de l'habitude de ses enfants à constamment tester le lien entre eux et la personne responsable de répondre à leurs besoins. Elles ont également parlé du besoin de l'enfant d'être rassuré sur la permanence du lien entre lui et la personne responsable de répondre à ses besoins. À ce niveau, il est intéressant de constater comment la FA1 transforme ce savoir théorique dans sa pratique dans l'extrait suivant : «*je lui disais tout le temps : moi je te lâcherai pas, je disais moi c'est pas vrai que je vais te lâcher, c'est toi qui va me lâcher avant*».

Lors de cette recherche, il a aussi été possible de constater que les FA connaissaient les conséquences que peuvent apporter les nombreux déplacements, soit le fait que les enfants « *ne veulent pas créer de lien*» (FA1), «*ne veulent plus s'attacher*» (FA8) et «*deviennent durs*» (FA7). Elles sont aussi conscientes que de multiples troubles de

comportement découlent de cette problématique. C'est une des raisons pourquoi elles tardent souvent avant de demander que le jeune soit déplacé. À ce propos, la FA6 dit :

> *Ça me fait de la peine de voir que l'enfant est encore rejeté. Tu sais, j'ai l'impression qu'il se fait encore rejeter. Et ça augmente sa tristesse. Moi dans ma situation, j'ai l'impression, pas de les oublier, mais que je leur envoie encore de la souffrance.*

Il est donc possible de constater que les FA connaissent l'importance du développement et du maintien du lien d'attachement entre un adulte donneur de soins et un enfant. L'ampleur de l'enchevêtrement des différents types de savoirs modulant la pratique des FA lorsqu'elles sont confrontées au déplacement est donc tangible dans cette section. Cette enchevêtrement des savoirs théoriques et pratiques se répercute aussi dans les différents processus d'attachement qui se créent entre la FA et les enfants accueillis.

4.1.2.2 Le processus d'attachement entre la FA et l'enfant

Lors des différents entretiens, il a été possible de comprendre le processus qui se met en branle dans le développement du lien d'attachement entre la FA et l'enfant. Il est donc possible de voir comment les FA vont utiliser les savoirs théoriques qu'elles détiennent pour bâtir les différents savoirs pratiques qu'elles utilisent au quotidien dans leur travail. Il est important de mentionner qu'en questionnant les FA, il a été possible d'entrevoir que le processus d'attachement déployé entre elles et l'enfant accueilli repose essentiellement sur *le temps, le type de soin prodigué à l'enfant, l'âge de l'enfant accueilli et la nature du lien construit avec l'enfant.* Afin de cerner les informations comprises dans cette section, il est possible de se référer à la figure 4.7.

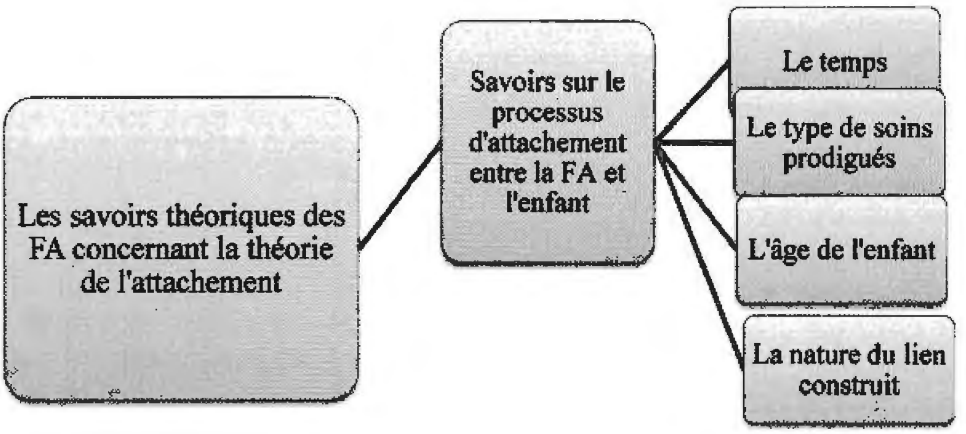

Figure 4.7: Le savoir théorique des FA concernant le processus d'attachement entre la FA et l'enfant.

Le temps. De prime abord, lors d'un placement, les FA ont mentionné qu'il était facilitant de connaître la durée estimée dès le départ. Cela permettait de se préparer à la fin du placement dès le début de la mesure. Ainsi, la FA8 explique :

> *Tu auras beau essayé de garder tes distances ou quoi que ce soit, c'est comme impossible. Sauf si tu le sais, que tu l'as juste pour une semaine ou.... tu vas te garder une réserve si le temps est déterminé ...*

Donc, le fait de connaître la durée de la mesure de placement aurait un impact dans la création du lien d'attachement entre la FA et l'enfant. Cette tendance à se garder une réserve dans le processus d'attachement est aussi vraie pour l'enfant lorsqu'il connaît ou espère un retour dans sa famille biologique. Ainsi, la FA7 explique : «*Lui, ce qu'il a dit à son thérapeute :« je ne peux pas m'attacher parce que je vais être obligé de partir. Puis, je vais avoir trop de peine»... Fait que, il ne veut pas s'attacher*». Le processus d'attachement avec une réserve lors d'un placement avec un départ déterminé semble donc être un mécanisme de protection utilisé tant par la FA que l'enfant.

Le type de soin prodigué à l'enfant. Les soins prodigués à l'enfant seraient aussi un élément ayant un impact dans l'établissement du type de lien d'attachement entre la FA et l'enfant placé. Ainsi, il semblerait que la proximité favorisée par les soins que les FA doivent donner aux jeunes enfants contribuerait au développement d'un lien d'attachement particulièrement significatif. Ainsi, la FA2 explique :

> *On se parle avec des petits pets de 10 et 11 ans. On va jouer au ballon dehors, puis on va faire des choses, mais, ça reste là. Mais, la petite cocotte, bon ben, il faut que je la prenne. Elle s'assoit sur nous, elle écoute la tv.... Le contact là .Il est là pis on voit, quand elle se dépose sur nous autres, elle est bien he, autant que nous autres aussi, on est bien [...]. Ce n'est pas conditionnel. Un enfant de cet âge-là, ça n'a pas de méchanceté. Ça vient te voir, pis ça ne s'arrête pas à dire :«Je peux-tu te faire une caresse?».*

Notons que ce type de constatation valide certains principes véhiculés par la théorie de l'attachement (Bowlby 1989). Toutefois, le processus d'attachement de la FA ne s'arrêterait pas qu'aux soins prodigués à l'enfant, mais incorporerait aussi l'aspect de l'âge de l'enfant au moment de l'accueil.

L'âge de l'enfant accueilli. Concernant l'âge de l'enfant accueilli, la FA6 explique que les rapports avec les enfants sont plus nourrissants pour les FA que ceux avec les ados :

> *Avec les ados, on ne reçoit pas non plus. Avec les enfants en bas âge, quand tu fais des affaires avec eux autres, tu as des câlins. Ils nous rendent l'amour qu'on leur donne. L'adolescent, ce n'est pas la même chose parce que l'adolescent lui...Un jeune en crise d'adolescence, ça confronte quasiment tout le temps. [...] Ils ne veulent pas s'attacher à la FA, donc nous on essaie, mais c'est plus difficile.*

L'âge de l'enfant aurait donc un impact sur l'établissement du lien d'attachement.

La nature du lien construit avec l'enfant. Les FA sont aussi conscientes de l'importance de maintenir le lien entre elle et l'enfant qui sera déplacé. Elles tenteront, plus particulièrement, de garder le lien lorsque les enfants ont été placés chez eux pendant une longue période ou lorsque les enfants n'ont pas de liens avec leur famille biologique. Elles iront alors visiter le jeune s'il est placé en CR, le prendront lors de droits de sorties et pourront même tenter de le réintégrer à domicile si le CR le permet. Lorsque le jeune ira dans une autre FA, les FA tenteront d'avoir des nouvelles et des droits de visites en communiquant avec l'intervenant du jeune et la nouvelle FA. La tendance à vouloir alimenter et maintenir le lien d'attachement est très bien expliquée par la FA2. Cette dernière mentionne : «*tu sais là, son attachement c'est nous autres, on est conscients, pis nous autres aussi on est attachés à eux-autres*». Comme mentionné dans la partie référant aux besoins des enfants, il arrive souvent que ce lien se maintienne même après l'âge de majorité de l'enfant. À ce propos, la FA2 nomme : « *le plus vieux a 18 ans là, mais il est encore en contact avec nous. Il a maintenu le contact*». Même lorsque le déplacement se fait en lien avec une mauvaise entente ou des troubles de comportements, il semble qu'en ce qui a trait aux enfants placés pendant une longue période chez la FA, le lien perdurerait habituellement une fois que la poussière est retombée. Ainsi, la FA3 explique : qu'

> *Il était là le lien. Parce qu'elle est partie, puis elle nous envoie des messages. Bien, en fait, pas au début. On était amies facebook puis elle m'a fluschée, mais, elle m'a envoyé quand même un message en privé qui me disait : «Je regrette, je m'ennuie de toi, de tes conseils, je m'ennuie de la famille».*

Il est important de mentionner cependant que la fréquence des contacts entre la FA et l'enfant s'espacera habituellement avec le temps et qu'il est rare que le lien soit nourri de façon régulière sur une longue période. Les FA vont davantage parler de visites lors d'événements spéciaux tels qu'une naissance ou une fête, de contacts téléphoniques, de courriels ou de contacts via les médias sociaux à des moments précis.

À la lueur de ces informations, il serait donc possible de voir se dessiner deux types de liens d'attachement dans le travail des FA, soit un plus intime et référant au besoin de suppléer à la fonction de la famille biologique, et l'autre moins intime et davantage axé sur un besoin plus ou moins ponctuel et ne suppléant pas au rôle de la famille biologique, mais complétant les lacunes de cette dernière. Les FA rencontrées dans cette recherche semblent donc avoir la capacité d'adapter le déploiement de ce lien d'attachement et sa durée selon la situation et le besoin du jeune accueilli.

Pour conclure, il semble juste d'affirmer que les FA laurentiennes, bien que n'ayant pas l'obligation d'acquérir un corpus de cours théoriques professionnalisant avant de pouvoir pratiquer l'accueil, ont tout de même démontré d'importants savoirs de nature théorique. Il est à noter que ces savoirs de nature théorique permettent une certaine explication et légitimation de leurs pratiques professionnelles. Ainsi, ce corpus de savoirs théoriques leur permet d'appuyer conceptuellement les différents savoirs d'actions et expérientiels qu'elles déploieront lorsqu'elles seront confrontées au phénomène du déplacement.

La prochaine section s'attardera, quant à elle, à la deuxième dimension des résultats de la recherche, soit les savoirs d'actions que les FA déploient lorsqu'elles sont confrontées au déplacement.

4.2 Les savoirs d'actions

Lors des entretiens, il a été possible de constater que les FA détiennent plusieurs savoirs d'actions en lien avec le phénomène du déplacement d'enfants. Par savoirs d'actions, nous entendons l'ensemble des gestes permettant la réalisation d'une action. En terme plus simple, il s'agit de ce que les FA font explicitement lorsqu'elles sont confrontées au déplacement. À ce propos, il est important de mentionner que les FA ont expliqué que les déplacements deviennent de plus en plus faciles à vivre à mesure que l'expérience s'accumule. Ainsi, la FA5 explique que *«c'est vraiment le temps pis l'expérience. Il faut que tu le vives pour eh. Ça devient de moins en moins difficile avec le temps, [...]tu te fais comme une carapace».* Cette posture des FA tend à valider le cadre conceptuel de cette recherche émettant l'hypothèse que les savoirs pratiques concernant le déplacement d'enfants des FA se développent par un enchevêtrement d'expériences et d'actions.

Concernant les savoirs d'actions, lors des entretiens, les FA les positionneront en trois temps distincts soit les savoirs d'actions déployés : 4.2.1*) avant le déplacement,* ceux utilisés *4.2.2) lors du déplacement* et ceux faits *4.2.3) après le déplacement.* Il est important de noter que ces savoirs puisent leurs fondements dans la section précédente se basant sur les savoirs de nature théorique des FA quant aux besoins des enfants accueillis et sur la théorie de l'attachement. Aussi, il est important de spécifier que chaque situation de déplacement est unique et que les FA adapteront chacune des étapes selon le type de situation et le temps qu'elles ont à leur disposition.

4.2.1 Période précédant le déplacement

Au cours des entrevues, les FA ont mentionné que le déplacement était un incontournable de leur métier et qu'elles devaient s'y préparer et préparer leur entourage dès le départ. Voyons ce qu'elles font pour 4.*2.1.1 préparer un déplacement avant son annonce* et *4.2.1.2 comment elles annoncent le déplacement.*

4.2.1.1 Préparer un déplacement avant son annonce

Les FA expliquent qu'elles doivent rapidement intégrer la visée temporaire de leur travail puisque le but premier est le retour des enfants chez leurs parents biologiques. Le déplacement est donc toujours une possibilité, et ce, peu importe la mesure qui a été prononcée. À ce propos, la FA3 explique bien que le rôle d'une FA est de : *«prendre soin des enfants un temps, dans le but qu'ils retournent dans leurs familles»*. Comme il sera possible de le voir dans la section concernant l'enchevêtrement de la vie personnelle et professionnelle des FA, elles rappelleront donc constamment à leur entourage la possibilité de vivre un déplacement et les prépareront à cette éventualité. Toutefois, afin de rendre cette préparation efficace, les FA ont besoin d'analyser les différentes situations et de trouver les indices leur permettant de prévoir la possibilité d'un retour dans le milieu familial.

Afin de voir venir les déplacements, les FA expliquent qu'elles seront à l'affût, dans chacune des situations, afin de déceler les indices d'un possible retour des enfants dans leur milieu biologique. Afin de bien comprendre les lignes suivantes, il est possible de se référer à la figure 4.8 qui illustre les propos qui suivront.

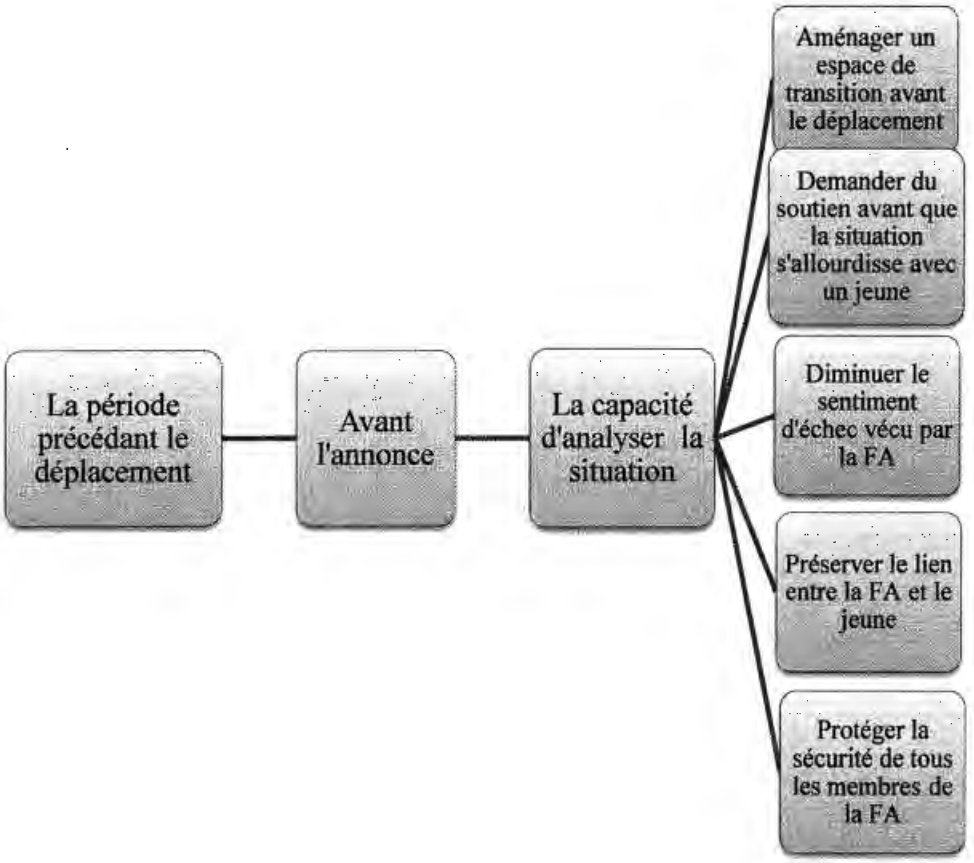

Figure 4.8 : Les savoirs d'actions avant le déplacement : la capacité de la FA d'analyser les situations.

Pour arriver à bien analyser la situation, les FA vont déceler les indices indiquant un déplacement en observant la fréquence des visites avec le parent et la capacité de ce dernier à travailler sur ses différents problèmes. Elles détecteront aussi des indices d'un possible déplacement en voyant un proche parent commencer à s'investir dans le dossier ou tout simplement par un changement de comportement chez le jeune. La FA3 donne un bon exemple de l'énergie déployée par les FA pour déceler ces indices et voir venir la possibilité d'un déplacement :

> *Quand elle a grafigné le bureau [...] Elle voulait être entendue, puis c'était correcte aussi parce qu'elle ne comprenait pas pourquoi je ne suis pas chez maman. C'était cela. Maman avait fait un gros, gros travail. Il n'y avait plus de conjoint violent. Elle travaillait. Elle était retournée aux études.*

Cette énergie déployée pour analyser, tant le comportement du jeune que les investissements de la famille biologique, aiderait donc la FA à voir venir les probabilités de vivre un déplacement, à préparer leur entourage à vivre cet événement, de même qu'à mieux comprendre le désir de l'enfant derrière certains comportements. Cette capacité de recul et d'analyse concernant la situation serait importante, car en plus de permettre une préparation familiale, elle permettrait également à la FA de faire des demandes à l'intervenant et à la famille biologique de l'enfant. Il est à noter que ces demandes de la part des FA pourraient permettre à l'enfant déplacé et aux autres enfants présents dans la FA de vivre un moment de transition entre l'annonce et le déplacement. En effet, pour faciliter le processus de déplacement, certaines FA rencontrées ont expliqué demander clairement aux intervenants d'intervenir auprès de la famille biologique après une audience à la Cour afin de permettre ce moment de transition lors d'un déplacement. À ce propos, la FA5 raconte : *«j'avais demandé à l'intervenant : «tu peux-tu demander à la maman si je peux les garder jusqu'à mardi? J'irai les porter mercredi».* Cette capacité d'analyser la situation et d'anticiper la réintégration de l'enfant dans le milieu familial permettrait donc aux FA de faire les démarches préalables à l'annonce du déplacement. Ces démarches pour instaurer un moment de transition permettrait à tous les membres de la FA de mieux s'adapter à cette réalité. La FA5 explique la différence lorsque ce moment de transition est possible :

> *Bien ça c'est fait comme naturellement. Les enfants se sont parlés. Tu sais, au moins le dernier souper était là. Il se sont parlés, [...] puis après, c'était correcte.*

Cette étape aiderait donc à donner un sens au déplacement pour toutes les personnes incluses dans le système familial des FA. Toutefois, cette capacité d'analyse serait aussi facilitante lorsqu'elles doivent demander un déplacement en lien avec le comportement d'un jeune.

Les FA rencontrées ont mentionné qu'il est important qu'elles soient capables de prendre du recul et d'analyser la possibilité d'un déplacement lorsqu'elles sont confrontées à un jeune avec des troubles de comportements importants ou à des comportements destructeurs. En effet, cette capacité permettrait à la FA et aux intervenants du CJ d'intervenir avant qu'une situation ne dégénère. Lorsqu'elles vivent une telle situation, les FA expliquent qu'elles doivent analyser la situation en lien avec le mandat qui leur est confié et leurs compétences. À ce niveau, la FA5 explique : «*je me suis dis : écoute non.» Je n'avais pas les outils nécessaires pour l'aider dans ce qu'elle vivait. Puis, je me suis dit :« c'est pas mieux là»*». Cette capacité à prendre le recul nécessaire pour analyser leur capacité et leur mandat démontre bien l'aspect professionnel de ce travail. Il est à noter qu'avant de prendre ce type de décision les FA s'adresseront habituellement à l'intervenant du jeune afin d'avoir du soutien et des outils pour tenter de résoudre la situation, et ce avant qu'un déplacement soit nécessaire.

Les FA ont mentionné que cette capacité à prendre du recul et analyser la situation lors de comportements difficiles du jeune permet que la demande de déplacement se fasse plus rapidement, et diminuerait ainsi le sentiment d'échec que les FA peuvent vivre. Quelques fois, cette capacité permettrait aussi de préserver le lien s'étant créé entre la FA et l'enfant. En effet, dans ce cas, le déplacement permettrait à la FA de rationaliser la situation et d'avoir envie de continuer à avoir des contacts avec l'enfant. Le déplacement dans certaines de ces situations aurait aussi comme impact de

permettre à l'enfant de comprendre les raisons ayant poussé la FA à faire une telle demande. Ainsi, la FA2 mentionne à ce propos :

> *En même temps, ça aide le lien entre l'enfant et la famille d'accueil [...]. Tu sais, il m'appelle encore :« p'pa». Puis, il vient me voir. Iln' y a aucune rancune, aucune he... Tu sais, on a passé à autre chose parce qu'il travaille de son bord. On est au courant de qu'est-ce qu'il travaille, qu'est-ce qu'il fait. On voit qu'il fait des efforts.*

Cette capacité à demander un déplacement lorsque la situation devient trop difficile contribue aussi, habituellement, à soulager la FA. En effet, ne plus se sentir comme la principale responsable d'un enfant ayant des comportements dangereux pour sa propre sécurité (ex.: idées et comportements suicidaires, des abus de substances, etc.) soulagerait les FA. Ainsi, la FA2 mentionne : *«ce n'était pas comme s'il avait fait une fugue et qu'on ne les avait pas retrouvés. Là oui, on se sentirais tout croche, coupable. Mais là, on savait qu'il était en Centre. On avait des contacts avec lui. On ne l'avait pas perdu dans le fond».*

Donc, la capacité d'analyse des situations est une compétence importante pour les FA puisqu'elle leur permet de se préparer au déplacement et d'évaluer quand il est nécessaire de faire ce type de demande auprès de l'institution.

4.2.1.2 Comment les FA annoncent un déplacement

Les FA ont mentionné que lorsque la décision est prise de déplacer un enfant, une annonce doit être faite, de prime abord à l'enfant qui vivra le déplacement, puis aux autres membres de la FA. La figure 4.9 explique les différents savoirs d'actions que les FA doivent utiliser lorsqu'elles sont confrontées à l'annonce du déplacement.

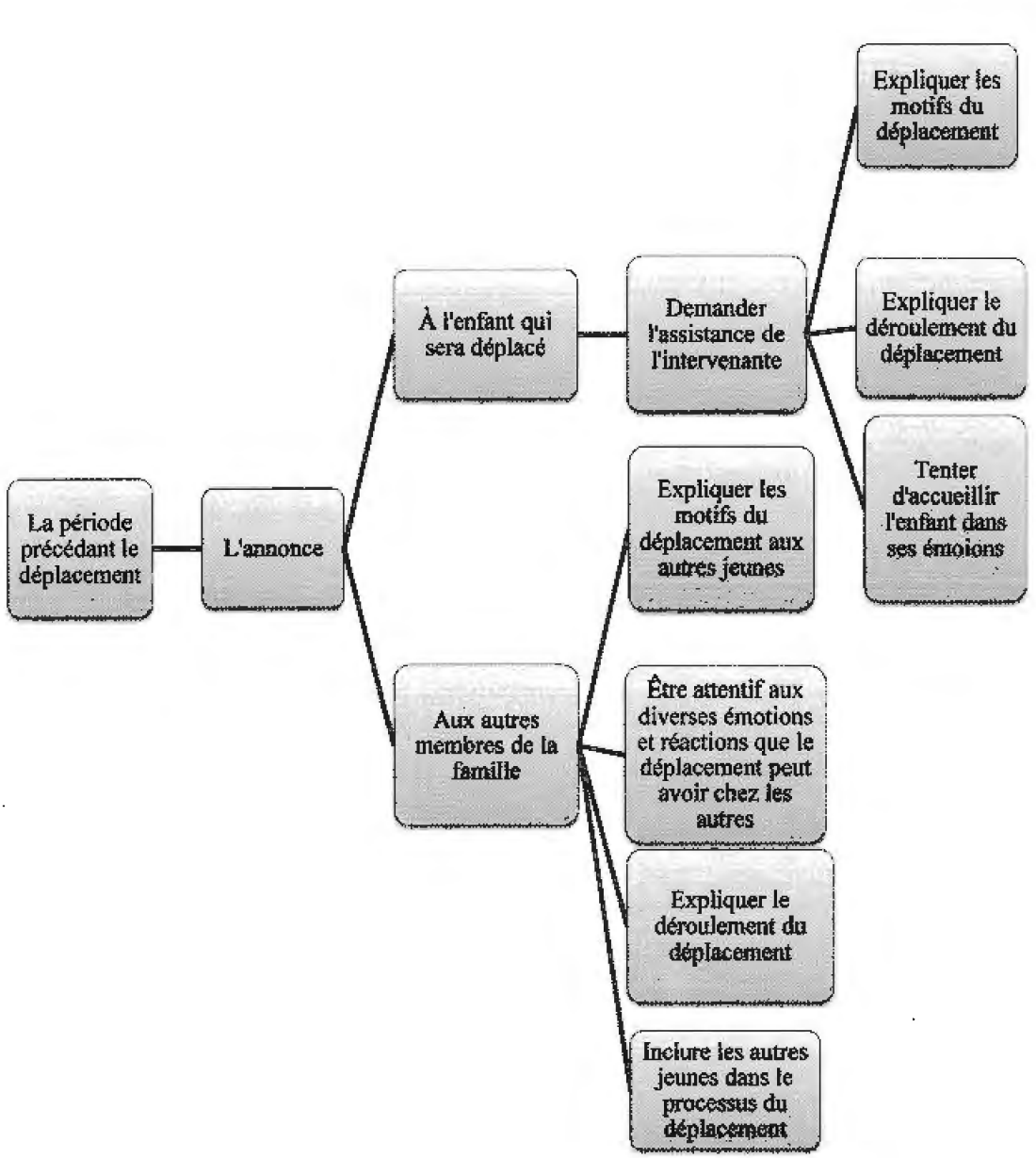

Figure 4.9 : Les savoirs d'actions des FA en lien avec l'annonce du déplacement.

L'annonce à l'enfant qui sera déplacé. Que le déplacement soit en lien avec un retour dans le milieu familial ou un trouble comportemental, les FA auront souvent recours à l'assistance de l'intervenant du jeune pour faire cette annonce. Il arrive que ce soit une rencontre entre les trois partis qui se déroule ou que l'intervenant rencontre l'enfant seule pour lui expliquer la décision. Lors de cette rencontre, les FA expliquent l'importance que le jeune sache les motifs l'amenant à vivre un déplacement. Lorsqu'elle est présente à la rencontre, la FA va donc expliquer les motifs du déplacement au jeune. Puis l'intervenant et la FA lui expliqueront le déroulement du déplacement, et ce, afin de répondre au besoin de prévisibilité de l'enfant. Elles tenteront aussi de le rassurer. Dans certaines situations, d'un commun accord entre la FA et l'intervenant du CJ, cette rencontre sera retardée jusqu'à la journée même du déplacement, et ce, afin de s'assurer de la sécurité de l'enfant. Ce retardement de l'annonce se fait lorsque le comportement du jeune pourrait présenter un risque pour sa propre sécurité ou celle d'un autre (ex : violence, fugue, idées suicidaires, etc,). Ainsi, la FA1 explique pourquoi elle n'a pas annoncé le déplacement à un jeune en disant : *«Écoute, ce sont des enfants qui sont tellement durs. Il y en a un qui a voulu se suicider. Fait que, je me demande toujours avant, où est-ce que ça va l'amener?»* Cette capacité d'analyse et d'individualisation des interventions démontrent bien les savoirs d'actions à l'œuvre dans la pratique des FA. Il arrive que cette rencontre se fasse dans l'urgence et soit chargée émotionnellement tant pour l'enfant que pour la FA. Dans ces situations, il arrive que la FA ait à subir des insultes. Ainsi, la FA3 explique : «*C'est quand nous on demande un déplacement parce que ça ne marche pas. Je l'ai vécu avec une jeune. Elle était tellement fâchée après moi, elle m'a dit des affaires...* » L'intervenant et la FA vont donc tenter d'ajuster leurs interventions en lien avec la situation lorsqu'elles doivent annoncer à un jeune qu'il sera déplacé. Elles tenteront aussi d'accueillir l'enfant dans ses émotions, et ce, selon la situation.

L'annonce du déplacement aux autres membres de la FA. Suite à la rencontre avec l'enfant accueilli, les FA expliquent qu'elles doivent également annoncer le déplacement aux autres enfants qui sont présents au sein de l'unité familiale. Contrairement à la rencontre avec le jeune qui sera déplacé, celle-ci se fait sans l'aide des intervenants du CJ. Comme l'explique la FA3, il est important d'expliquer la vérité aux enfants qui resteront : «*On dit qu'elle va partir, he retourner chez sa mère parce que c'est cela qu'elle veut. Puis, on dit les vraies affaires. Elle doit faire une demande. On ne raconte pas d' histoires. On dit la vérité*». Les FA expliquent que, généralement, cette rencontre est moins difficile quand le déplacement est inhérent à un trouble de comportement. Dans cette situation, les autres enfants sont habituellement soulagés. À ce niveau, la FA5 explique comme suit une telle situation : «E*ux trouvent cela lourd. Puis des fois, j'en ai eu des pas pires là. Pour eux oui. Ils voient que ça n'allait pas bien et que ça dérangeait tout le fonctionnement. Non, pour eux, c'est un ouf*». Lors de l'annonce du déplacement d'un enfant, les FA expliquent qu'elles doivent être attentives aux émotions que cette annonce fait résonner chez les autres enfants qu'elles accueillent, que ce soit en lien avec la peur de se faire déplacer à leur tour ou la peine de ne pas pouvoir retourner chez leurs parents biologiques. À ce niveau, les FA expliquent qu'elles doivent intervenir avec chacun des enfants plus touchés afin de les rassurer quant à leur place au sein de la FA ou pour leur expliquer pourquoi eux ne peuvent pas retourner dans leur famille biologique. Ainsi, la FA3 nomme :

> *Bien moi, je parle toujours du travail. Tu sais, quand tu as un jeune qui s'en va puis que les autres disent :« Ah lui il est chanceux, il retourne chez maman». Bien je dis,« Lui, maman a fait ce qu'il fallait faire. Elle a fait ses devoirs. Toi, maman a encore du travail à faire».*

Les FA répondront alors aux questions des jeunes concernant ce qui arrivera à celui qui quittera la résidence et tenteront de les inclure dans les préparatifs du départ afin

que les enfants ressentent leur appartenance à ce milieu (bagages, soupers de départ, etc.). Les savoirs d'actions des FA ne s'arrêtent toutefois pas à la préparation du déplacement, mais se manifestent également lors de la journée du déplacement.

4.2.2 Au moment du déplacement

Le déplacement se fait souvent sans l'assistance de l'intervenant du jeune. Une fois que les soupers de départ et les bagages sont faits, les FA expliquent qu'elles tenteront habituellement de laisser un souvenir à l'enfant de son passage au sein de leur famille, soit par un album photo, une lettre ou une peluche. Cette attention a souvent comme but de maintenir leur appartenance au milieu d'accueil, de leur signifier qu'ils y seront toujours les bienvenus et de les rassurer. Les FA expliquent qu'elles tenteront généralement de rendre cette étape joyeuse afin de rassurer l'enfant. À ce moment, l'attention de la FA est centrée sur l'enfant déplacé afin que ce dernier vive le mieux possible cette transition. Lorsque l'enfant pleure ou crie, la FA tentera de le consoler et le rassurer. La figure 4.10 récapitule les savoirs d'actions que les FA utiliseront au moment du déplacement.

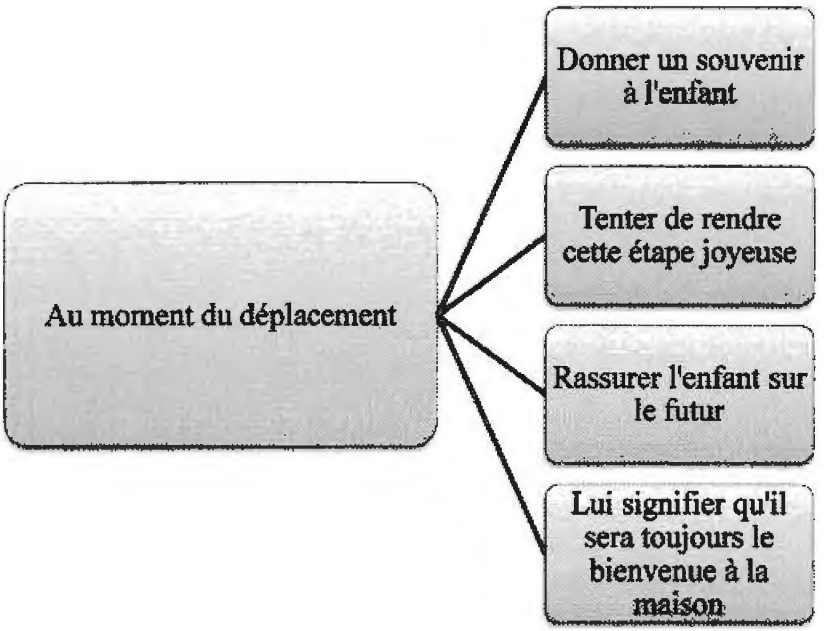

Figure 4.10 : Les savoirs d'actions des FA au moment du déplacement.

4.2.3 Après le déplacement

La période après le déplacement sera très différente d'une situation à l'autre. Il est toutefois possible de faire ressortir des savoirs d'actions que les FA ont mentionné utiliser pendant cette période. La figure 4.11 permet d'imager ses différents savoirs d'actions.

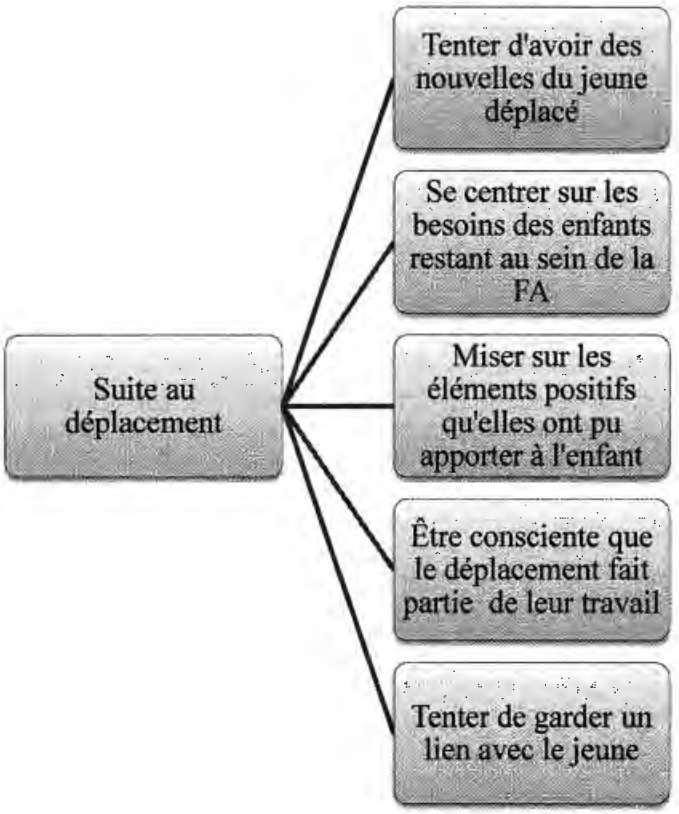

Figure 4.11 : Les savoirs d'actions des FA après le déplacement

Après le déplacement, il arrive que la FA n'ait plus aucune nouvelle de l'enfant accueilli. À ce niveau, les FA estime qu'il manque de suivi post-déplacement et aimeraient avoir plus de nouvelles des jeunes qui ont partagé leur quotidien. Ainsi, la FA1 mentionne : «*Ça, je pense que c'est un manque. De savoir où sont rendus les enfants, si ça va bien*».

Alors que dans certains cas, les FA expliquent vivre un sentiment d'accomplissement ou de soulagement lorsque les enfants sont déplacés pour retourner chez leur famille biologique ou en lien avec un trouble de comportement; il arrive aussi qu'elles vivent de la peine, de la tristesse et de l'inquiétude pour les enfants déplacés. Certaines diront même vivre un processus de deuil. Pour diminuer ses émotions, les FA

expliquent se centrer sur leurs tâches, sur les besoins des enfants toujours présents au sein de la FA et sur les éléments positifs qu'elles ont pu apporter à l'enfant lors de son passage dans leur cellule familiale. Ainsi, la FA5 mentionne : «*Je leur donne, même si c'est juste tout petit, la petite graine qui va peut-être faire une différence. Peut-être pas là, peut-être dans 1 an, peut-être dans 5 ans. Puis, il faut que tu acceptes qu'après tu peux ne plus rien*».

Pour continuer à faire leur travail, les FA expliqueront qu'elles doivent être capables d'accepter les déplacements. Pour y arriver, elles tenteront de se conscientiser au fait que les déplacements font partie de leur travail. Ainsi, la FA8 explique : «*c'est sûr que j'ai eu de la peine[...],mais en même temps, je le savais qu'il partait pour le mieux. Tu sais on s'accroche à cela.*»

Toutefois, lorsque la situation le permet, elles tenteront de garder un lien avec les enfants qu'elles ont accueillis. Par exemple, la FA7 explique : «*Ah, j'ai fait une belle caresse pis tout cela et je lui ai dit qu'il pouvait continuer à communiquer avec moi*». Ce lien sera alimenté davantage par le jeune puisque la FA souhaite respecter son choix. Les contacts seront habituellement sporadiques. Il arrive souvent que, lorsque le déplacement s'est fait dans un mauvais terme, le jeune recontacte la FA pour s'excuser. En effet, la FA4 rapporte :

> *Je les rencontre par après et ils sont corrects. C'est la blessure qui les fait parler. Mais après... je ne sais pas combien m'ont parlée sur Facebook puis qu'ils s'excusent de leur comportement. Moi je dis : «Arrête, arrêtez de vous excuser là. Excuse-toi pas, t'étais une ado, t'étais blessée. J'étais là pour cela. J'ai peut-être eu un paquet de caca qui ne m'appartenaient pas, mais regarde c'est pas grave là, c'est passé».*

Les excuses reçues par des jeunes ayant été déplacés en lien avec des troubles de comportements et les savoirs théoriques sur les enfants ayant vécu un placement, permettent aux FA de continuer leur travail et minimiser l'impact de certaines paroles et comportements dont elles ont fait les frais. De plus, afin de s'adapter aux déplacements, les FA mentionnent que l'expérience les amène à comprendre qu'elles ne sont pas les seules responsables dans le cheminement des enfants. Les FA expliquent aussi apprendre rapidement qu'elles ne peuvent être le seul acteur qui réparera ce qui a été blessé dans le passé des jeunes accueillis. En ce sens, la FA1 explique : «*Tu penses : je vais le ramener moi, pis je vais l'aimer assez que... Mais non, ils ne reviennent pas. Fait que, quand il rentre un deuxième ado, tu fais : tu vas ramer avec moi parce que je ne le prendrai pas de la même manière* ». Cette capacité à prendre du recul et à voir le travail de collaboration qui doit être déployé pour s'assurer de la réussite d'un placement aide donc les FA à s'adapter plus sereinement au déplacement. Ces deux compétences permettent aussi d'entrevoir toute la complexité dans l'articulation des différents savoirs mis en œuvre par les FA pour faire face au phénomène du déplacement d'enfants. Toutefois, en plus d'avoir des savoirs théoriques et d'actions, les FA ont aussi développé des savoirs de nature expérientielle face au phénomène du déplacement.

4.3 Les savoir de nature expérientielle

Lors de l'analyse des données, il a été possible de constater que les FA avaient développé un important savoir de nature expérientielle en lien avec le phénomène du déplacement. Il apparaît important de rappeler ici que le savoir d'expérience réfère à l'expérience et est donc critique et construit (Dubet, 1994). Dans cette présente section, il sera donc possible de constater 4.3.1 le *savoir de la FA sur la conjugaison*

de la vie professionnelle et personnelle des FA, 4.3.2 *le savoir des FA sur la collaboration des FA avec les différents acteurs et 4.3.3 la dimension éthique présente dans le travail des FA.*

4.3.1 Le savoir de la FA sur la conjugaison de la vie professionnelle et personnelle des FA

Un élément distingue le travail de FA des autres métiers présents dans les services de protection de l'enfance, soit celui de la conjugaison de la vie professionnelle et personnelle. En effet, c'est l'enchevêtrement de ces deux sphères qui rend le travail de FA si spécial et difficile à caractériser. Il s'agit certainement du seul métier où l'entourage familial sera autant intégré et investi à l'intérieur du travail choisi par le responsable de la FA. Devenir FA demande donc qu'il y ait un désir et un investissement familial beaucoup plus grand que n'importe quel autre métier. Il est évident que les FA ont développé de nombreux savoirs de nature expérientielle afin d'être en mesure de conjuguer ces deux aspects. Dans la prochaine section, il sera présenté : 4.*3.1.1 la capacité de la FA à préparer son entourage à la possibilité de vivre de nombreuses ruptures de liens affectifs ; 4.3.1.2 l'obligation d'aménager un espace intime et personnel à l'intérieur de cet enchevêtrement et 4.3.1.3 les complications professionnelles et personnelles que les FA rencontrent en lien avec la confidentialité.*

4.3.1.1 La capacité de la FA à préparer son entourage à la possibilité de vivre de nombreuses ruptures de liens affectifs

Une certitude est apparue à travers le discours de toutes les FA rencontrées : l'importance de se préparer à vivre des ruptures affectives. Afin de bien comprendre cette section des résultats, il est possible de se référer à la figure 4.12.

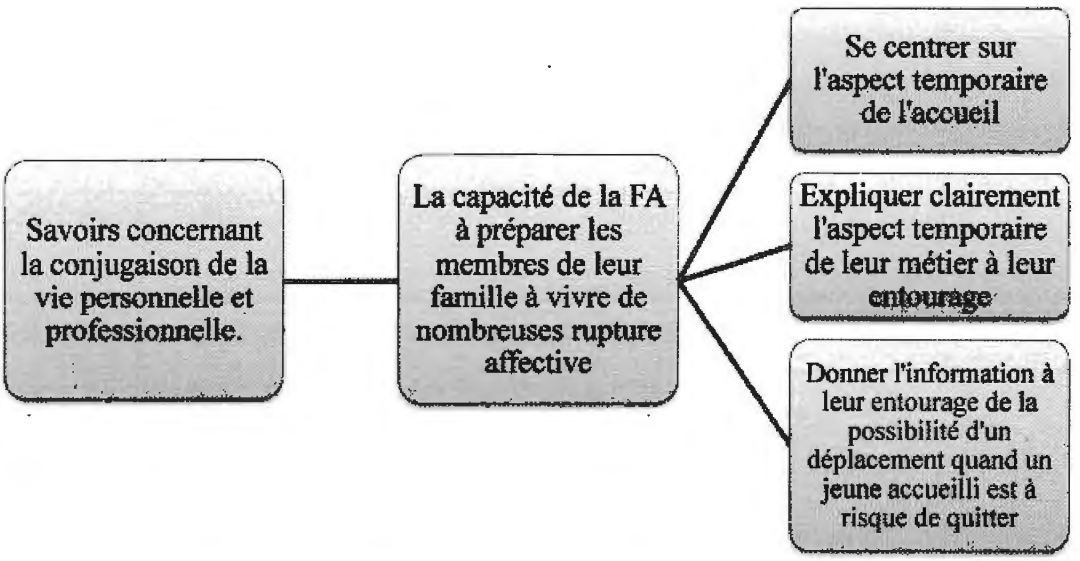

Figure 4.12 : Les savoirs de nature expérientielle des FA concernant leur capacité à préparer les ruptures affectives possibles au sein de leur milieu familial.

Les FA ont mentionné que l'importance de préparer leur entourage à vivre de nombreuses ruptures affectives était directement en lien avec le caractère temporaire de l'accueil d'enfants. En effet, l'entièreté des répondants ont mentionné que leur rôle est d'accueillir temporairement les enfants. La FA3 illustre bien cette réalité en expliquant : *«parce que le but quand les enfants sont placés en FA, le but c'est qu'il retourne chez leurs parents naturels. Dans leurs familles».* Il est à noter que cette adhésion au caractère temporaire de l'accueil semble avoir deux fonctions adaptatives

pour les FA, soit celle de s'adapter au discours contradictoire énoncé par le CJ et de se préparer à l'éventualité de vivre un déplacement.

Concernant le discours contradictoire des CJ, il semble que cette institution ne soit pas toujours cohérente dans ses attentes face à la tâche des FA. Ainsi, bien que le CJ demande aux FA de traiter les enfants placés comme leurs propres enfants, les différentes règles émises par l'institution qui encadre le travail des FA ne semblent pas leur permettre d'agir ainsi. Il arrive que ce double message soit clairement énoncé aux FA comme l'explique la FA4 dans l'extrait suivant :

> *Je dis toujours :«Jason c'est mon bébé, c'est mon bébé»,[...]. Pis que là, l'intervenant arrive pis te dit :«non c'est pas ton enfant».[...]. Ils sont souvent forts là-dessus, aime-les, prends-en soin comme si c'était ton bébé, mais ce n'est pas ton enfant. Ça c'est difficile.*

Pour faire face à ce message contradictoire, les FA se rattacheront donc au caractère temporaire de leur rôle dans la vie de l'enfant. Bien que le CJ demande aux FA de traiter les enfants placés chez eux comme leurs propres enfants, les FA ont expliqué qu'il n'est pas toujours possible de le faire. Ainsi, comme les FA n'ont pas tous les pouvoirs concernant les droits de ces enfants, il arrive qu'elles doivent demander la permission aux CJ ou aux parents pour faire certaines activités ou permettre certains soins de santé. De même, elles ne peuvent pas non plus exercer le même contrôle parental que pour leurs enfants (ex. : fouiller dans les bureaux de l'enfant si on suspecte quelque chose, ne pas pouvoir publier des photos des jeunes accueillis sur les médias sociaux, vérifier le cellulaire pour s'assurer de l'usage qu'il en est fait, etc.).

Ce double message et ses différentes contraintes amènent donc les FA à être conscientes de l'éventualité d'avoir à vivre un déplacement. Dès le début de leur pratique et tout au long, elles expliquent donc constamment se préparer et préparer

leur entourage au fait que fort probablement, il y aura une forme d'instabilité relationnelle au sein du milieu familial. Les FA rencontrées ont nommé l'importance d'expliquer clairement cette réalité à leurs enfants biologiques afin de les préparer aux possibles déplacements dès le départ. La FA5 expose sa façon de préparer ses propres enfants en leur expliquant :

> *que leur papa et leur maman à eux, pour un paquet de raisons, ne peuvent pas les garder pendant 1 mois, 3 mois, 6 mois, Puis, nous on va les garder pendant ce temps-là. [...]. Puis là, c'est sûr, que quand je vois la date du tribunal approcher :«Bien là je ne sais pas, ça se peut qu'elle s'en aille la semaine prochaine là. Ah ok».*

Cette préparation est importante, car ces ruptures de liens émotionnels font vivre beaucoup d'émotions aux enfants biologiques de la FA. En effet, FA1 explique : «*Ouais c'est toujours difficile [...].Bon, on a rentré, les trois pleuraient dans la maison. Après ça, mon gars était comme dépourvu...*» Toutefois, lorsqu'ils sont bien préparés à cette éventualité et qu'ils ont intégré que l'accueil peut être quelquefois temporaire, les enfants biologiques semblent réussir à s'adapter à cette réalité. En effet, la FA5 mentionne que « *Maintenant, ils sont habitués parce qu'eux-aussi, ils ont vécu beaucoup de déplacements*» et semblent même développer des forces à l'intérieur de ces épreuves. Ainsi, la FA1 mentionne que les ruptures de liens affectifs lui permettent de : «*montrer à mes enfants que la vie c'est un cheminement, puis que ça va leur donner de la force de gérer leurs émotions*». Cependant, il semble que la préparation de cette rupture de liens affectifs ne doit pas s'arrêter à la famille biologique de la FA et aux autres enfants placés (comme mentionné précédemment dans les besoins des enfants placés), mais aussi aux proches côtoyant la FA.

En effet, les proches, par les contacts fréquents avec les enfants placés en FA et leur investissement au sein de cette cellule familiale, développent aussi un lien avec les

enfants placés en FA. Ils peuvent également être touchés par les départs. Il est donc important que la FA les prépare à la possibilité de plusieurs ruptures de liens affectifs. Ainsi, la FA6, qui est une FA et qui a une fille biologique FA, témoigne de cette expérience et de la difficulté qu'une grand-maman d'accueil peut avoir lorsqu'elle voit quitter un jeune qui était placé chez sa fille :

> *Moi, ma fille est famille d'accueil. Elle gardait une petite fille. Moi, cet enfant là, j'y pense encore he...[...]. Je m'ennuie beaucoup de cette petite puce-là. Là, elle a un petit garçon et les grands-parents veulent le prendre. Ça fait déjà quelques années qu'elle l'a et j'y ai pensé.... j'aimerais pas qu'il parte. [...]pis tu vois, moi c'est ma fille là, ce n'est même pas moi qui les garde. Mais, ces enfants à elle, qu'elle garde, c'est mes petits-enfants, comprends-tu...fait que ça touche autant autour.*

Cet extrait d'entretien montre, non seulement l'importance que la FA prenne le temps de préparer son entourage aux coupures de liens émotionnel, mais démontre aussi l'importance de l'enchevêtrement des sphères personnelle et professionnelle présentes dans le métier de FA.

Bien que l'enchevêtrement de la vie personnelle et professionnelle laisse peu de place à la distinction entre ces deux sphères, les FA ont toutefois appris l'importance de s'aménager un espace intime et personnel afin de faciliter leur travail.

4.3.1.2 L'aménagement de l'espace intime et personnel

Bien qu'il ait été démontré dans les pages précédentes que le métier de FA rend la scission difficile entre les sphères privée et professionnelle, les FA ont expliqué l'importance de s'aménager un espace intime et personnel. Ainsi, partageant leur

sphère intime au quotidien avec les enfants accueillis, les FA sont toutefois conscientes qu'elles doivent faire attention pour ne pas exposer leur vie personnelle à tous. En effet, cette exposition de leur vie personnelle pourrait se répercuter dans leur vie professionnelle, telles que des demandes de déplacement de la part des parents biologiques des enfants. Bien qu'étant limitées dans l'élaboration de frontières à ce niveau, les FA mentionnent rester vigilantes quant à leurs comportements lorsqu'elles se retrouvent en public et quant à l'accès des informations qu'elles mettent disponibles sur les réseaux sociaux. Elles se disent aussi sélectives au niveau des personnes avec qui elles acceptent de partager de l'information sur ce type de plate-forme. En effet, la FA8 dit ceci :

> *Sur Facebook,[...] je n'accepte pas ce qui concerne ma job. [...]Pour la majorité des parents, c'est nous les méchants. C'est nous qui avons enlevé l'enfant. Tu sais, si c'est pour faire de la bullshit, je n'accepterai pas [...]parce que j'ai déjà accepté une puce qui m'avait demandé en amie, écoute la maman m'a blastée là.*

L'importance de cette scission entre les sphères privée et professionnelle diminue les possibilités vivre des plaintes de la part des parents biologiques. Cette tentative de scission réfère aussi a une réflexion déontologique professionnalisante. Bien que les FA réussissent à aménager quelques scissions en lien avec la conjugaison des sphères personnelle et professionnelle, il en résulte plusieurs complications à l'intérieur desquelles elles doivent développer d'importants savoirs expérientiels pour continuer leur métier.

4.3.1.3 Les complications professionnelles et personnelles en lien avec les enjeux de la confidentialité

Comme longuement décrit plus haut, l'imbrication des sphères personnelle et professionnelle a demandé aux FA de développer plusieurs savoirs pratiques généraux et plus spécifiques en lien avec le phénomène du déplacement. Lorsqu'il y a un déplacement, l'enchevêtrement des sphères personnelle et professionnelle semble poser problème quant à la notion de confidentialité présente dans le travail des FA. La figure 4.13 montre bien la place du savoir de nature expérientielle que les FA utilisent en avec la confidentialité.

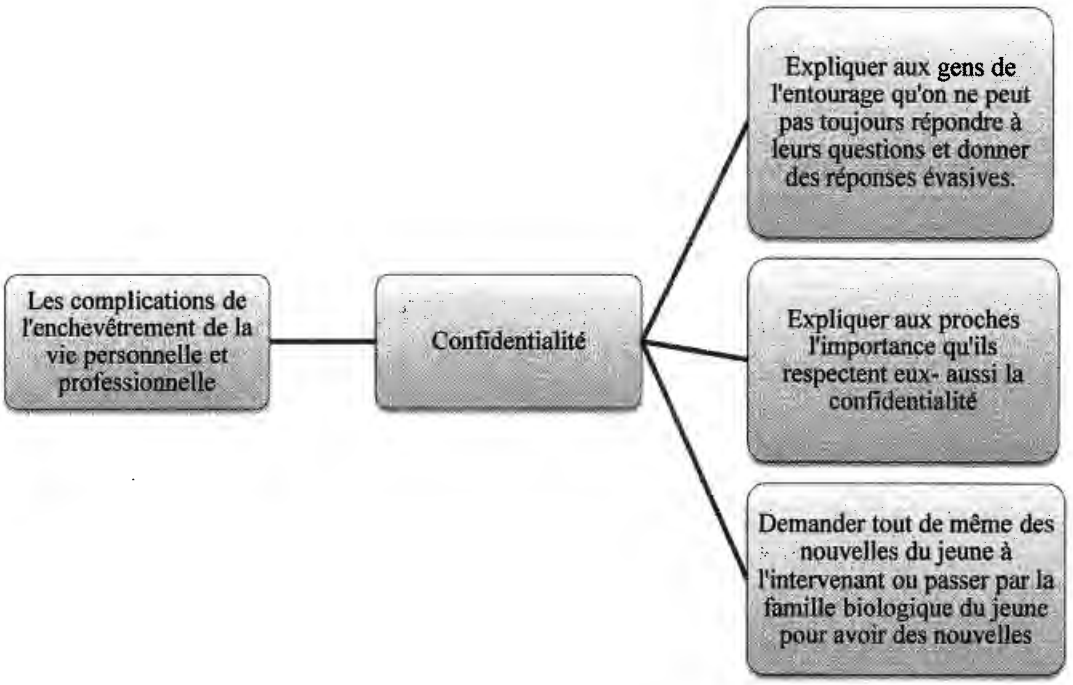

Figure 4.13: Les savoirs de nature expérientielle des FA concernant les enjeux de la confidentialité.

Puisque les FA œuvrent dans leur propre domicile, elles se retrouvent souvent confrontées à des regards ou des questionnements du voisinage et de leur entourage

auxquels elles ne peuvent donner aucune explication. La FA5 donne un bon exemple de ce type de situations : «*Si tu ne veux pas briser la confidentialité, tu ne peux pas aller te confier à n'importe qui. Des fois, il y a du monde qui se demande comment cela elle a encore des chars de police chez eux [rires]*». Il est donc possible de comprendre, par cet extrait, que la préoccupation des FA quant à la confidentialité est omniprésente dans leur travail, et ce, puisque les informations confidentielles auxquelles elles ont accès sont au cœur même de leur sphère personnelle. En plus d'avoir à s'inquiéter de leur propre respect de la confidentialité, les FA se retrouvent à devoir expliquer cette notion à leurs enfants afin de s'assurer qu'eux aussi respectent cette réalité. La FA5 explique cette préoccupation en disant : «*la confidentialité, ce n'est pas évident parce que les enfants, des fois, parlent de celui qui est parti et ça brise la confidentialité.*»

Cette notion de confidentialité vient encore plus complexifier la possibilité de préserver le lien personnel s'étant créé entre l'enfant et sa FA lorsqu'il y a un déplacement. Ainsi, en lien avec la confidentialité des dossiers entre le CJ et les FA, ces dernières peuvent se retrouver sans aucun moyen d'avoir des nouvelles du jeune qu'elles ont accueilli. Ainsi, la FA6 explique:

> *c'est cela qui est plate, parce que quand il l'envoie ailleurs, il y a complètement une coupure parce que pour eux-autres, c'est confidentiel. Il n'est plus chez toi, tu n'as plus à t'occuper de lui. Sauf que ce que je pense, ce qu'ils ne comprennent pas toujours [...] que nous à la maison, ce n'est pas du tout comme toi quand tu travailles au bureau, tu fermes la porte, tu t'en vas chez vous, c'est pas pareil. Moi, ici, je les ai 24 heures par jour, et quand ils ont de la peine, c'est moi qui les console. C'est moi, quand ils sont malades qui s'occupent d'eux-autres. Toute cette façon-là de s'occuper des enfants fait en sorte qu'on commence à les aimer.*

Toutes les FA rencontrées, sans exception, ont fait part de cette difficulté en lien avec la confidentialité en contexte de déplacement. Cette règle de confidentialité et cette

non-compréhension de la part des CJ seraient un des aspects les plus douloureux pour les FA dans le phénomène du déplacement. Ainsi, la FA1 explique bien ce sentiment en expliquant : *«Je n'ai jamais envoyé un enfant en disant : je ne veux pu rien savoir. Écoute, tu les as eus pendant 4 mois, 6 mois, 1 an. Pourquoi, que du jour au lendemain, un déplacement, c'est fini, on en parle plus?* »

Afin de faire face à cette réalité, les FA ont développé plusieurs savoirs expérientiels. Premièrement, lorsque c'est possible, elles tenteront de garder un lien avec l'enfant et sa famille biologique, et ce, afin d'avoir des nouvelles de ce dernier. Lorsqu'elles continuent à travailler avec l'intervenant affecté au dossier du jeune, elles le questionneront sur le jeune. Bien que ces intervenants ne soient pas censés répondre, plusieurs donneront des réponses évasives permettant à la FA d'être rassurée. La FA6 mentionne ce fait en expliquant :

> *Ça va m'arriver d'avoir des nouvelles. Je n'en ai pas beaucoup. Des fois, je vais juste demander :« Puis?» J'en ai un intervenant, je trouve cela ben le fun. Je parlais avec puis je lui demandais :«As-tu des nouvelles de Théo?».« Ah ben oui, là il est parti rester avec son père, pis ça l'air de bien aller».«Ah je suis bien contente».*

Rappelons que lorsqu'il n'y a aucune possibilité d'avoir des nouvelles du jeune déplacé, les FA accepteront cette situation, se recentreront sur ce qu'elles ont réussi à apporter à l'enfant et sur les enfants qui sont présentement accueillis dans leurs foyers (mentionné dans la dimension des savoirs d'actions : la période après le déplacement).

Il est donc possible de constater, à la lecture des pages précédentes, que la conjugaison entre les sphères professionnelle et personnelle vécue dans le travail des FA apporte une singularité et des savoirs pratiques propres à ce métier. Il n'y a aucun doute que cette conjugaison de la vie professionnelle et personnelle demande aux FA

de développer un savoir construit par d'importantes notions théoriques et d'expériences. Cette expérience de la conjugaison des savoirs contenus dans le métier de FA se fait aussi sentir dans les différentes collaborations des FA et de certains acteurs du placement.

4.3.2 Le savoir des FA sur la collaboration avec les différents acteurs.

Lors de la recherche, il a été possible de constater qu'un savoir important des FA réfère à la capacité de collaborer avec plusieurs types de partenaires différents. Il est important de spécifier que le savoir collaborer s'inscrit dans les savoirs de nature expérientielle, car il réfère à des notions pratiques, mais se construit principalement, au fil du temps, à travers un tissage de liens entre les différents individus gravitant autour d'un même travail. En effet, le métier de FA en est un où une grande partie de la tâche est principalement construite autour de la collaboration avec plusieurs autres professionnels gravitant autour de l'enfant. Dans des situations de déplacement, les FA ont longuement développé sur *4.3.2. la collaboration qu'elles doivent entretenir avec : 4.3.2.1 les parents biologiques, 4.3.2.2 les intervenants du CJ et 4.3.2.3 les autres FA.*

4.3.2.1 La collaboration de la FA avec la famille biologique de l'enfant :

Lors des entretiens, les FA ont expliqué l'importance du lien de collaboration avec la famille biologique des enfants accueillis dans le phénomène du déplacement d'enfants. La figure 4.14 explique l'importance pour les FA de savoir collaborer avec la famille biologique en contexte de déplacement.

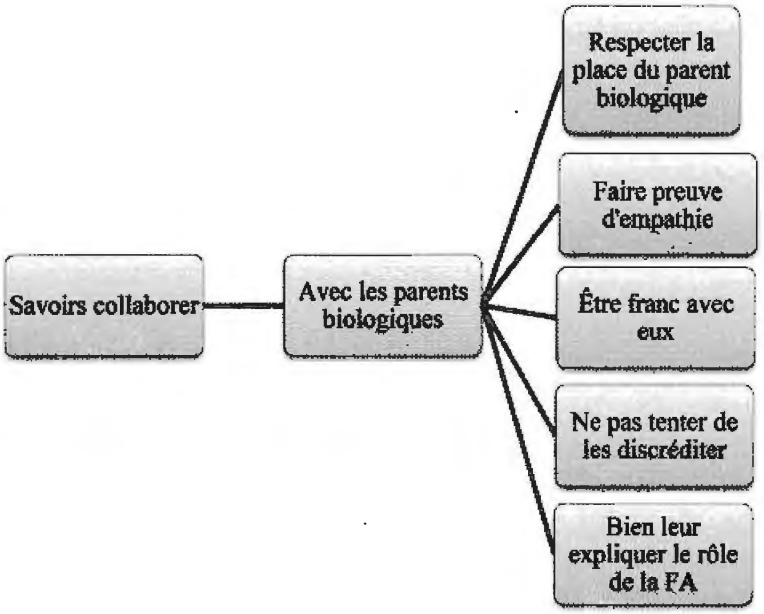

Figure 4.14: Les savoirs de nature expérientielle : la collaboration de la FA avec la famille biologique.

Rapidement dans les entretiens, les FA ont mentionné qu'il est très important de tenter de maintenir un bon lien avec la famille biologique de l'enfant, et ce, pour faciliter les interventions avec ce dernier. Ainsi, la FA7 nomme pourquoi il est important de tenter d'avoir une bonne collaboration avec le parent biologique de l'enfant dans l'extrait suivant : «*si je vais chercher l'accord, l'approbation de la mère sur une situation, le petit sent que je suis devenue l'amie de sa mère. Comme ça, l'enfant n'est pas pris entre deux personnes*». Le fait d'établir une bonne collaboration avec les parents permettrait donc de diminuer les conflits de loyauté que l'enfant peut vivre et pourrait contribuer à donner plus de poids à certaines interventions faites par la FA. Ainsi, la FA3 donne un bon exemple de comment cette collaboration avec le parent peut aider concrètement la FA quand il y a un trouble de comportement : «*Elle revient, maman lui parle. Elle lui dit :« Là tu es gentille ; t'écoutes les consignes, ; tu fais ce qu'il faut faire ; tu fais comme il faut ; tu participes*»». En ayant des alliés

venant les appuyer lors de situations difficiles avec un enfant, la FA diminuerait donc les risques que la situation s'envenime, dégénère et se conclue par un déplacement.

La bonne collaboration avec les parents biologiques du jeune pourrait aussi diminuer le risque de vivre des situations désagréables où une plainte pourrait être déposée par ces derniers. Ainsi, les FA ont expliqué qu'il arrive quelquefois, quand la collaboration avec la famille biologique n'est pas bonne, que des signalements soient faits à leur encontre. Ainsi, la FA4 explique une situation de cette nature qu'elle a vécue : «*le père a fait une plainte contre moi, fait que là la DPJ bien[...] a déplacé le jeune*». Bien que ce déplacement puisse être temporaire (le temps de l'enquête), il n'en reste pas moins qu'une mauvaise collaboration amenant un parent à faire de fausses allégations contre une FA peut avoir des conséquences tant sur l'enfant que la FA et peut amener quelques enfants à vivre un déplacement.

La bonne collaboration entre les parents et la FA est aussi importante au moment où l'enfant quitte le domicile de la FA. En effet, cette relation positive permettrait de maintenir un lien avec l'enfant et avoir des nouvelles de ce dernier. Ainsi, la FA1 explique qu'elle a dû renoncer à pouvoir reparler à l'enfant qui venait d'être déplacé pour un retour en milieu familial puisqu'elle n'avait pas un bon lien de collaboration avec la grand-mère dans l'extrait suivant :

> *Cette grand-maman là, après quand on l'a vue, c'est froid. Tu sais, je ne peux pas demander : «Comment va la petite?». Je ne me sens pas à l'aise. Il a fallu que je fasse vraiment une coupure puis que je me dise que celle-là, je ne pourrai pas y parler.*

Toutefois, quand le lien est bon, la possibilité de garder le contact est bonne. Ainsi, la FA8 mentionne qu'elle : «*va essayer de garder le contact.[...] Dans ce cas-ci, ça va*

être facile parce qu'il y a un bon lien entre la maman et moi». Le fait d'avoir une bonne collaboration avec les parents biologiques permettrait donc aux FA de pouvoir garder contact avec l'enfant et d'avoir des nouvelles de lui suite à son départ, aspect important que les FA ont mentionné afin de pouvoir vivre positivement le déplacement. Rappelons aussi que ce lien de respect et de collaboration peut permettre à la FA de bénéficier de plus de temps pour préparer le déplacement.

Un aspect aussi très important du savoir collaborer de la FA avec les parents biologiques est la reconnaissance de ces derniers pour la travail effectué par la FA. Ainsi, cette reconnaissance apporterait un sentiment d'accomplissement professionnel chez les FA. Ainsi, la FA2 affirme ceci :*«quand maman est venue le chercher, maman nous a laissés une lettre, câlins, accolades. Ça fait un départ plus touchant, réconfortant en disant :«C'est pour son bien». Ça, c'est une autre paye».*

Toutefois, puisque les FA viennent suppléer, en quelque sorte, aux lacunes du milieu familial, il n'est pas toujours évident pour elles de bâtir et maintenir une relation collaborante avec les parents biologiques. Ainsi, la FA5 explique : *«Il y a des parents qui ne t'aiment pas là. Tu n'es pas leur ami pantoute [rires]. C'est sûre que la famille des enfants peut rendre le déplacement plus difficile».* La FA7 pour sa part explique pourquoi, souvent, les parents n'aiment pas les FA : «*Le parent pense : elle veut voler mon enfant. Parce que souvent là, après 6 mois que tu gardes l'enfant, ils ont peur que tu leur enlèves».* Les FA expliquent donc qu'il est important de faire preuve d'empathie avec le parent, de ne pas tenter de le discréditer, de ne pas tenter de prendre sa place et d'être franc avec ce dernier. À ce propos, les FA mentionnent aussi l'importance de bien expliquer leur rôle aux parents afin qu'ils puissent comprendre les différences entre leur travail et celui de l'intervenant du CJ. À ce propos, la FA7 démontre très bien dans l'extrait suivant toutes les compétences que

les FA ont développé pour créer et maintenir un bon lien de collaboration avec les parents :

> *On n'a pas à juger. Moi, ce que je leur dit c'est que je leur fait prendre conscience qu'ils seront toujours le parent. Je ne suis pas là pour le remplacer. Je suis là pour aider. Pis c'est sûr que mon travail, ce n'est pas le parent et je lui fait refléter que je ne suis pas là pour l'aider elle, mais pour son fils ou sa fille. Mais je leur fait comprendre que je ne suis pas là pour leur nuire et ils comprennent.*

Donc, la création et le maintien d'un bon lien de collaboration avec les parents biologiques est un aspect très important, tant dans le travail quotidien des FA que lorsqu'elles doivent vivre une situation où un déplacement est probable. Toutefois, bien que cette collaboration soit importante lors du déplacement, la collaboration avec les intervenants du CJ reste cruciale lors de ce type de situation.

4.3.2.3 La collaboration avec les intervenants des CJ:

Les FA ont très longuement parlé de l'importance de la collaboration avec les intervenants du CJ pour l'ensemble de leur travail, mais surtout lorsqu'elles sont confrontées au déplacement d'enfants. Ainsi, cette collaboration est essentielle, tant pour éviter un déplacement que pour favoriser son bon déroulement. La figure 4.15 permet de comprendre les différents savoirs de nature expérientielle que les FA utiliseront lorsqu'elles doivent collaborer avec les intervenants en contexte de déplacement.

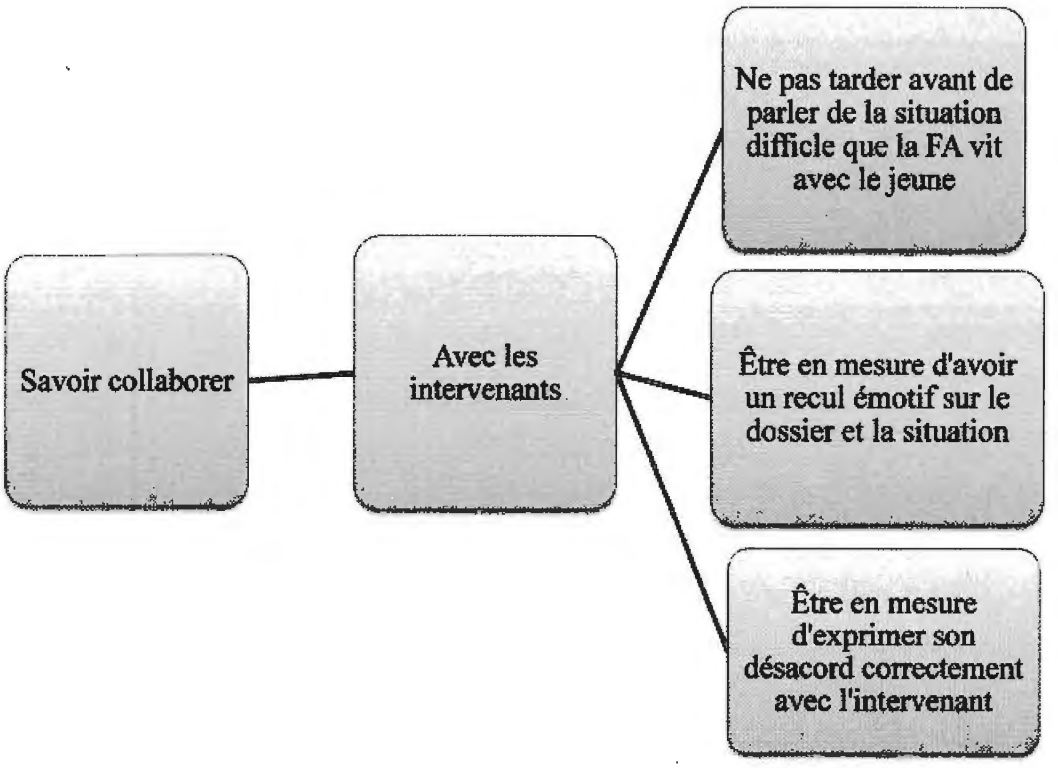

Figure 4.15 : Les savoirs de nature expérientielle des FA concernant la capacité de collaborer avec les intervenants.

Lorsqu'une situation présente un risque de déplacement, la relation de collaboration professionnelle entre l'intervenant et la FA est essentielle. Cette relation doit être basée sur un lien de confiance, et ce, afin que les FA soient à l'aise de demander de l'aide avant qu'une situation dégénère au point que le déplacement ne soit la seule solution envisageable dans un dossier. Ainsi, les FA décrivent le travail en général, mais surtout lors d'un déplacement, comme un travail d'équipe entre la FA et l'intervenant au dossier. À cet effet, la FA1 *«trouve que c'est un travail vraiment d'équipe. Un déplacement pour que ça aille bien, il faut qu'on en ait parlé avec la travailleuse sociale pis de dire «ok, oui on est rendu là»»*. La communication entre l'intervenant et la FA est donc essentielle lorsqu'on travaille avec une situation où il y a possibilité de déplacement. En effet, les FA expliquent qu'il est important que la FA ne tarde pas trop avant de demander de l'aide lorsqu'elles sont confrontées à des

situations problématiques avec un jeune. La FA1 nomme qu'elle doit : *«appeler, tu sais je vais communiquer tout de suite avec, j'attendrai pas que ça éclate».* Afin que la FA se sente assez à l'aise pour discuter avec l'intervenant des problèmes qu'elle vit avec le jeune, une relation de confiance, de respect et d'écoute doit être établie entre les deux acteurs. De plus, pour le bon fonctionnement de cette collaboration, les FA doivent être en mesure d'avoir un recul émotionnel assez grand face à la situation vécue avec le jeune pour pouvoir recevoir le message de l'intervenant concernant la possibilité d'un déplacement lorsque le comportement problème ne se résorbe pas malgré les différentes techniques d'intervention mises en place par les deux partenaires. À ce propos, la FA1 explique :

> *Elle m'a dit : «Bien écoute, il va t'amener à bout. Tu ne l'auras comme pas..». Bien moi, ce que j'ai entendu, c'est : «il va te brûler. Pis, il ira pas mieux.» Fait que, elle me l'avait amené comme cela, pis c'est vrai qu'il était en train de me mettre à bout».*

Toutefois, bien que la relation entre la FA et l'intervenant soit généralement positive, il arrive que la FA trouve difficile de travailler avec un intervenant en particulier ou qu'elle ne soit pas d'accord avec une situation quelconque. À ce propos, la FA4 mentionne : *«tu es du monde avec du monde puis tu as l'enfant au milieu. Puis toi, tu veux cela, puis l'intervenant veut cela».* Dans ces moments, les FA expliquent qu'elles doivent faire preuve d'une bonne capacité à s'exprimer pour être entendues. De plus, les FA disent qu'elles doivent être en mesure de mettre leurs propres limites aux intervenants. Ainsi, la FA5 mentionne : *«il y a des fois qu'ils essaient d'étirer cela un peu trop sur [...]nos capacités... Ben essaie encore...essaie encore....essaie encore... Tu fais non non, ça ne marche plus là».* De même, le désaccord entre les deux parties concernant le déplacement peut faire en sorte que la FA se sente menacée par l'intervenant. À ce propos, la FA3 donne un exemple très parlant en expliquant :

> *L'intervenant de la petite est venue, puis je lui ai dit :«Là je ne change plus d'idée. Je ne la prendrai pas jusqu'à 18 ans. Il va falloir s'enligner là-dessus». Là, elle m'a dit :« Ah ouin, ben on va te réévaluer dans ce cas-là». «Ah ouin... pas de problème... [rires]». Cela j'ai senti un peu comme une menace... Ouin, mais si tu es pu capable de donner les services pour lesquels on te paie si tu veux, on va te réévaluer.*

Dans une telle situation, les FA doivent faire preuve de capacités d'argumentations et de persuasions pour expliquer leur point de vue sur la situation. Les FA expliquent aussi pouvoir se référer à l'intervenant à la qualité des ressources ou à la FFARIQ si la situation devient trop grave. Toutefois, étant conscientes de l'importance de ce lien de collaboration, les FA expliquent que, généralement, ce type de situation se règle de lui-même par des explications de part et d'autre ou par une intervention de l'intervenant à la qualité des ressources. Aussi, les FA expliquent que cette relation entre elles et les intervenants est très importante puisque, étant isolées des instances décisionnelles du CJ, l'intervenant est le seul acteur pouvant leur permettre d'avoir une voix dans les décisions prises sur l'avenir de l'enfant. À ce propos, la FA2 dit :

> *Bien notre avis là, ils la demanderont même pas. Tu sais, elle ne sera pas pesante. Ils ne sont pas encore rendus à dire nous autres, qu'est-ce qu'on en pense de cela, comment la petite est arrivée, comment elle est rendue. Ça ça vaut rien. Fait que l'intervenant est là pour nous backer.*

Ici, la FA explique qu'un bon lien de collaboration permet, quelquefois, que l'intervenant puisse défendre le point de vue des FA quand le CJ doit prendre une décision face au déplacement d'un enfant.

Comme mentionné dans les sections précédentes, ce lien permet également à la FA d'avoir un allié pour demander plus de temps avec l'enfant lors de la préparation d'un déplacement. Tout comme la collaboration avec le parent est importante, le lien entre l'intervenant et la FA permet à cette dernière d'obtenir des informations sur le jeune

suite au déplacement, ce qui leur permet d'être rassurées. À cet effet, la FA1 explique que c'est effectivement plus facile d'avoir des nouvelles des jeunes déplacés lorsque la collaboration demeure entre la FA et l'intervenant. Ainsi, elle explique qu' :

> *Il y en a comme deux avec qui je travaille souvent. J'ai comme un petit lien, un peu plus, élargi... Moi je suis capable de dire : «Comment il va?». Si elle, elle ne m'en parle pas, moi je vais être capable de dire comment il va pis je vais la poser la question.*

À ce propos, les FA dénoncent que la confidentialité puisse quelquefois briser le lien avec l'intervenant. Ainsi, la FA1 nomme :

> *Où est-ce que je trouve qu'il y a un manque, c'est qu' après que les enfants sont partis, on n'a plus de nouvelles. Ça, je trouve cela difficile. Tu sais, la petite est partie. J'ai pleuré. J'ai essayé d'avoir des nouvelles, par la travailleuse. Elle ne m'a même pas rappelée... Il n'y a pas personne qui...Tu sais, ça serait le fun que la travailleuse sociale avec qui tu as travaillé, après tant de temps, t'appelle pour te dire :«Écoute, je t'appelle juste pour te donner un petit peu de nouvelles».*

Les FA expliquent que le fait que certaines informations dans le dossier de l'enfant soient confidentielles et que les intervenants du CJ ne puissent pas les divulguer à la FA ne serait pas seulement difficile suite au déplacement, mais pourrait aussi créer des situations mettant à risque de déplacement certains enfants. Ainsi, le fait que les intervenants ne puissent pas toujours donner toutes les informations concernant le jeune a un impact important sur le nombre de déplacements demandés par les FA. De plus, les FA dénoncent aussi la tendance du CJ à embellir la situation du jeune pour convaincre les FA de le prendre à leur domicile. La FA1 explique : «*j'en ai eu un qu'il savait qu'il avait ce diagnostic. Tu sais, des fois, la vérité ça pourrait éviter un déplacement*».

Enfin, à l'intérieur de la collaboration avec les intervenants lors d'un possible déplacement, il semble important de rappeler que les FA ont développé des savoirs de nature expérientielle importants. Il est à noter que toutes ces compétences réfèrent aux corps de métiers relationnels.

À propos de la collaboration, il est ressorti que depuis la professionnalisation, les FA disent avoir ressenti une diminution de la collaboration entre elles et les intervenants. Ainsi, elles expliquent se sentir moins consultées lorsque des décisions doivent être prises pour les enfants accueillis et moins soutenues par les intervenants des CJ lorsqu'elles vivent des choses difficiles avec les jeunes qu'elles accueillent. Cette modification du lien de collaboration aurait un impact négatif sur la satisfaction professionnelle que les FA ressentent et nuirait à la collaboration lorsqu'il y a une possibilité de déplacer un enfant.

Pour clore cette section, il semble important de poser un regard sur le lien de collaboration qui existe entre les FA en ce qui à trait à la problématique du déplacement.

4.3.2.4 Le lien de collaboration entre les FA

Lorsque questionnées sur les liens qu'elles entretiennent entre elles face au phénomène du déplacement, les FA ont expliqué avoir très peu de liens. Selon elles, il y avait auparavant des dîners causeries qui les aidaient à briser l'isolement et leur permettaient de partager leur réalité. À ce propos la FA4 mentionne : *«C'est sûr qu'entre nous,[...] on peut parler d'une situation sans jamais nommer de prénoms. Cela ça faisait vraiment du bien, de briser l'isolement de la FA.»* Toutefois, depuis

plusieurs années, ces rencontres ont disparu dans la région des Laurentides et les FA expliquent qu'elles aimeraient qu'elles soient remises en place.

Face au déplacement, les FA mentionnent avoir habituellement très peu de contact. Certaines ne souhaitent pas trop avoir de contact afin de ne pas se faire influencer par l'autre FA. Ainsi, la FA3 explique : «*Non, de toute façon, les problématiques vécues chez les autres FA, moi j'aime mieux pas le savoir*». Ainsi, les FA semblent ne pas vouloir connaître les problèmes que l'ancienne FA a vécu lorsqu'elle accueille un enfant qui s'est fait déplacer et ce, pour ne pas être influencée et biaisée quant au tempérament de l'enfant. Toutefois, quand il s'agit d'un déplacement où le lien entre l'enfant et la FA était plus significatif, il arrive que l'ancienne FA entre en contact avec la nouvelle afin de prendre des nouvelles de l'enfant. À ce propos, la FA7 explique : *« Mais, parce qu'un déplacement de FA en FA,[...] souvent je suis en contact avec l'autre FA [...]pour savoir ce qui se passe pour lui.»*

Quant au soutien émotionnel, les FA mentionnent se tourner davantage vers leurs proches pour ventiler leurs émotions. Elles ajoutent que, bien souvent, elles ne connaissent pas vraiment les autres FA puisqu'elles les côtoient que quelquefois par année lors de formations, par exemple.

Donc, la collaboration est un savoir essentiel que les FA ont construit au cours de leur pratique et qui est très important lorsqu'elles font face au déplacement. Ce savoir de nature expérientiel qu'est la collaboration est englobé dans une catégorie beaucoup plus large incluant le *savoir de la FA sur la conjugaison de la vie professionnelle et personnelle des FA,* soit les savoirs d'expériences développés en lien avec le déplacement d'enfants. Toutefois, les savoirs de nature expérientielle utilisés par les FA face au phénomène du déplacement sont aussi constitués d'une dimension éthique importante.

4.3.3 Les dimensions déontologique et éthique dans le travail des FA

Lors des huit entretiens effectués, il a été possible d'entrevoir que les FA ont une conscience professionnelle importante. Elles sont très sensibles aux dimensions déontologiques et éthiques se retrouvant dans leur travail, tout aussi bien dans le quotidien que lors de situations sortant de la routine habituelle, telles que les déplacements. Par dimension déontologiques, il est possible de comprendre que les FA sont sensibles à toutes les situations qui pourraient créer une blessure physique ou psychologique à un enfant accueilli, ou briser une des normes que les FA doivent suivre et qui sont énumérées dans le *Cadre de référence pour les ressources intermédiaires et les ressources de type familial.* Il est à noter que ce document a comme fonction de délimiter les normes auxquels doit répondre l'environnement physique de la FA, les critères de recrutement, ainsi que certains aspects de la pratique des FA (tels que la conservation des dossiers des usagers et les différents services que les FA doivent rendre aux usagers). Ici, il est important d'expliquer que bien qu'il a été choisi de parler de déontologie, il n'existe pas encore, de code déontologique à proprement parlé réglementant le travail de FA, outre le *Cadre de référence des RI-RTF* publié par le Ministère de la Santé et des services sociaux édictant les critères qui encadre la tâche des FA.. De plus, il n'y a pas non plus d'Ordre professionnel encadrant le métier de FA. Le terme éthique a également été choisi puisque les préoccupations des FA quant à l'impact que peut avoir leurs actions dépassent les principes dictés dans le *Cadre de référence pour les RI-RTF* et se basent principalement sur une réflexion des FA en vue de prendre la meilleur décision pour le bien-être de l'enfant et le bien-être collectif. Dans la catégorie des dimensions déontologiques et éthiques, il a été possible de trouver des savoirs pratiques relatifs à *4.3.4.1 l'importance que chacune des FA connaisse leurs forces et se forme constamment face aux différentes problématiques rencontrées, 4.3.4.2 la capacité à respecter leur mandat et à aller chercher de l'aide quand la situation*

dépasse leurs compétences, 4.3.4.3 la mise au point de système leur permettant de se protéger professionnellement en cas d'évaluation ou de plainte du CJ, 4.3.4.4 la confidentialité et 4.3.4.5 l'importance du respect des enfants et de leur famille biologique. Voici le Figure 4.16 expliquant le découpage de cette catégorie

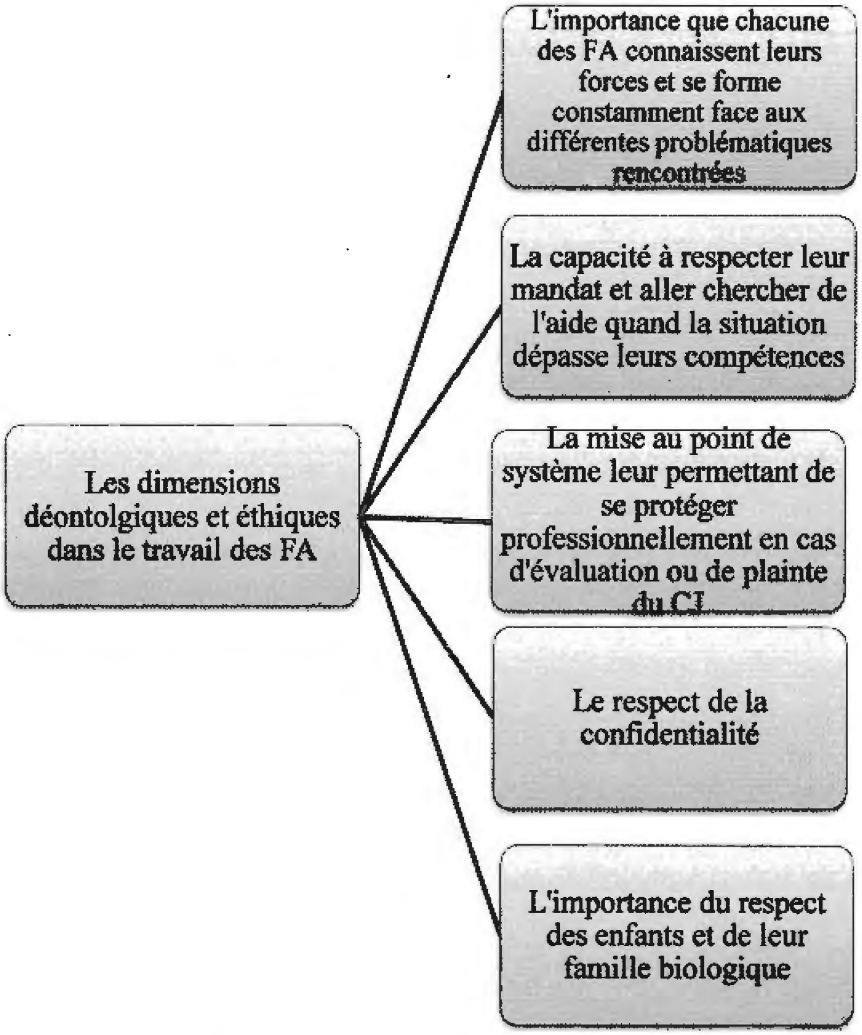

Figure 4.16 : Le savoir de nature expérientielle des FA : les dimensions déontologiques et éthiques

4.3.3.1 L'importance que chacune des FA connaisse ses forces et acquière les connaissances face aux différentes problématiques rencontrées

Dans un premier temps, les FA rencontrées ont rapidement mentionné un enjeu éthique ayant un impact important le nombre de déplacement d'enfants, soit le fait de rapidement connaître ses forces à l'intérieur des différentes problématiques que les jeunes accueillis peuvent présenter. De façon générale, il s'agit d' une préoccupation éthique importante dans le travail des FA se rapportant aux valeurs de bien-agir dans l'intérêt de l'enfant, l'engagement, la rigueur et le respect. Cette capacité à trouver ses propres forces et faiblesses permettrait de donner de bons services aux enfants accueillis et d'éviter le plus de déplacement possible. Lorsqu'elles ont été interrogées, les FA ont nommé que chacune d'elles développait certaines spécialités. Ainsi, lorsque questionnées sur ce que les FA devraient savoir quant au déplacement, la FA3 répond : «*Tu sais, il faut apprendre nos forces. Moi, je le sais que l'hyperactivité c'est ma force, mais que les troubles de l'attachement... Il faut essayer d'apprendre cela...le plus vite possible fait qu'on sait où on s'en va*». Dans cet extrait, il est donc possible de comprendre que les FA vont rapidement tenter de déceler leur «spécialité», et par la suite, la faire connaître au CJ afin de diminuer le nombre de déplacements et de situations difficiles vécues tant par elles que par les jeunes accueillis. Cette tendance à connaître rapidement leurs forces se retrouve souvent dans les entretiens réalisés. En effet, à plusieurs moments les FA ont démontré leurs forces en expliquant que l'une est spécialiste des enfants violents, que l'autre est reconnue pour avoir beaucoup de patience ; qu'une troisième est bonne avec les TDAH ; qu'une autre connaît bien le trouble de l'attachement, etc. Comme le montre l'extrait précédent, elles seront aussi capables de nommer leurs faiblesses. À ce niveau, la FA5 explique, elle aussi, qu'elle a décidé de ne pas prendre de bébés parce qu'elle s'attache trop à ces enfants. Une autre nomme sa difficulté à travailler avec les filles adolescentes, etc. Cette tendance à voir se dessiner une spécialisation dans

l'accueil semble être très importante dans le groupe de travail des FA. En effet, plusieurs FA questionnées donnent rapidement le conseil de trouver leurs forces et faiblesses à la question : «*Quels conseils donneriez-vous aux nouvelles FA qui pourraient être confrontées au phénomène du déplacement?*». Dans le métier de FA, tout comme dans plusieurs autres professions relationnelles, il semble donc y avoir des spécialités professionnelles qui se développent en lien avec la personnalité de la personne, son expérience et ses intérêts. L'importance de déceler sa spécialité rapidement afin de la mettre à contribution pour la clientèle semble donc être une préoccupation éthique importante. Pour y arriver, les FA ne se baseront pas seulement sur leur expérience, mais tenteront de s'outiller de plusieurs façons. Ainsi, elles participeront aux différentes formations obligatoires données par le CJ, elles iront chercher de l'information sur les différentes problématiques rencontrées. En effet, la FA 5 explique :

> *Les TDAH, tu sais, un enfant qui a un TDAH avec trouble de l'opposition [rires] ça prend un minimum d'informations. Quand tu n'es pas préparée à cela, c'est sûr que peut-être que tu vas vivre un déplacement [rires].Tu vas peut-être être dépassée.*

Pour ne pas être dépassées, les FA tenteront de s'informer sur les différentes problématiques vécues par les jeunes qu'elles accueilleront. Elles iront aussi s'outiller sur le sujet en faisant différentes lectures. La FA1 démontre un bel exemple de cette réalité en expliquant comment elle se prépare au placement d'un jeune : «*Quand je voyais des choses de même : trouble de l'attachement... j'ai été lire*».

L'importance de s'outiller de façon continue pour les FA est également soutenue par l'obligation de suivre quelques formations triées sur le volet par un comité spécifique dans chacun des CJ. Toutefois, lors de cette recherche, certaines FA ont nommé manquer de formations face aux différentes problématiques rencontrées dans le cadre

de leur travail. Elles expliquent donc avoir développé d'autres stratégies pour s'informer telles que la lecture et la discussion avec d'autres professionnels (ex.: médecin, psychologue, etc.). Il est à noter que cette conscience de l'importance des savoirs théoriques dans le métier de FA a été exposé dans la partie des savoirs théoriques. Toutefois, les considérations déontologiques et éthiques ne s'arrêtent pas seulement au développement d'une spécialité et à l'importance de s'outiller pour faire le travail de FA. Elles englobent aussi la capacité de respecter son mandat et d'aller demander de l'aide aux services spécialisés lorsque la situation dépasse la compétence de la FA.

4.3.3.2 La capacité à respecter leur mandat et aller chercher de l'aide quand la situation dépasse leurs compétences

Dans un deuxième temps, les préoccupations éthiques présentes dans le travail des FA englobent aussi leur capacité à respecter le mandat qui leur est confié par le CJ et à référer à des organisations plus spécialisées quand la situation dépasse leurs compétences. Il est à noter que ces considérations éthiques sont rattachées aux mêmes valeurs que celles nommées précédemment soit les valeurs de bien-agir dans l'intérêt de l'enfant, l'engagement, la rigueur et le respect. Ainsi, lorsqu'elles sont questionnées sur leur rôle, il est possible de constater que les FA connaissent bien leurs tâches et les balises encadrant leur travail.

De plus, les FA sont capables de voir que certains problèmes vécus par les jeunes accueillis dépassent leurs compétences et qu'ils doivent être référés vers une aide plus spécialisée. Ainsi, cette capacité à bien comprendre le rôle qui leur est attribué dans l'accueil de l'enfant et les limites de ce dernier quant à la sévérité des différentes problématiques rencontrées aiderait les FA à mieux s'adapter au processus de

déplacement. Cette capacité permettrait également de diminuer le sentiment de culpabilité que les FA peuvent ressentir lors d'un déplacement. Ainsi, bien que les FA rencontrées pour cette recherche avouent souvent se rendre au bout de leurs forces et capacités avant de demander un déplacement, il semble que le fait de rapidement voir qu'elles n'ont pas les outils pour aider le jeune pourrait diminuer les sentiments de culpabilité et d'échec vécus par les FA. Ainsi, la FA 2 explique :

> *Il faut être rationnel. Quand ça déborde dans toute la chimie familiale, bien là, il faut être capable de se dire : .Je m'épuiserai pas». Que tu n'as plus les outils pour lui aider. Là, tu lui nuis. Fait que, au lieu d'y nuire puis de lui taper sur la tête, donnes-lui une chance.*

Les FA rencontrées amènent souvent l'idée que si elles ne sont plus capables d'aider les jeunes qui sont accueillis chez elles pour une raison quelconque, une autre personne sera plus outillée pour les aider et qu'elles pourront alors aider un autre jeune qui en a de besoin. Cette capacité de détachement émotionnel, bien que le travail se fasse dans la sphère de l'intime et du personnel, tend à démontrer une considération éthique et professionnelle importante. Toutefois, un des aspects déontologiques présents dans les considérations des FA réfère à la mise au point d'un système leur permettant de se protéger professionnellement en cas d'évaluation ou de plainte du CJ.

4.3.3.3 La mise au point de mécanismes leur permettant de se protéger professionnellement en cas d'évaluation ou de plainte du CJ

Dans un troisième temps, une des considérations importantes des FA en lien avec l'aspect déontologique réfère à la mise au point de systèmes de protection contre les plaintes. Ainsi, certaines FA expliquent avoir développé une grille afin de faire état

des biens matériels de l'enfant avant son entrée dans la famille et à sa sortie. Cet outil servirait de protection en cas de plainte de vol de la part des parents ou du CJ. Une autre FA explique demander à un témoin de vérifier le contenu de la valise lors d'un déplacement, et ce, afin de diminuer ce même type de reproche. De plus, des FA ont aussi développé des moyens pour diminuer le risque de plainte en lien avec des mauvais traitements. Lors de situations où elles doivent intervenir physiquement avec un jeune placé chez elles, elles demanderaient systématiquement à une personne de rester comme témoin. De même, dans ces situations, elles demanderaient à un enfant plus âgé de s'occuper des plus petits. Tous ces mécanismes mis en place démontrent que les FA ont conscience de la possibilité d'évaluation de leur pratique en cas d'allégations de non-respect à une des normes référant au *Cadre de référence pour les RI-RTF*. Il est à noter que cette conscience est un aspect professionnalisant non négligeable dans le discours des FA rencontrées. Toutefois, une autre considération tant déontologique qu'éthique est très présente dans le discours des FA, soit celle de la confidentialité.

4.3.3.4 Le respect de confidentialité

Dans un quatrième temps, un des aspects alliant déontologie et éthique dans le discours des FA est sans contredit l'importance de la confidentialité. Comme longuement discuté dans la partie concernant les complications en lien avec l'enchevêtrement de la vie professionnelle et personnelle, il est possible de se limiter à était répéter que la confidentialité est une préoccupation constante dans le travail des FA. Ainsi, l'accueil d'enfants est probablement un des métiers où, par l'enchevêtrement des sphères privée et professionnelle, les travailleurs se retrouvent le plus souvent coincés avec des conflits éthiques se rapportant à cet aspect.

4.3.3.5 Le respect des enfants et de leur famille biologique

Enfin, dans un cinquième temps, les aspects déontologiques et éthiques dans le travail de la FA se retrouvent aussi dans le traitement des bénéficiaires du CJ comme des êtres à part entière méritant le respect et ayant la capacité de changer. Ainsi, à l'intérieur de cette catégorie, il est possible de constater que les FA accordent une grande importance au respect de l'enfant et de ses parents dans leurs différences et leur capacité de changement. Notons que cette façon de concevoir les enfants et leur famille réfère au courant humaniste, courant important dans les métiers relationnels. Ainsi, bien que les FA soient appelées à pallier au rôle du parent sur certains aspects de la vie de l'enfant, et qu'une relation particulière se crée entre la FA et l'enfant (en raison de la nature et de la proximité du lien), les FA mentionnent souvent être contentes et avoir un sentiment d'accomplissement lorsque les enfants quittent pour retourner dans leur milieu familial, et ce, parce que le parent a bien travaillé sur la situation de compromission. À ce niveau, lorsque questionnées sur ce qui était facilitant dans le processus de déplacement, la FA8 mentionne :

> *Le premier, ça faisait un certain temps que les enfants étaient à la maison. [...]Rare que j'ai vu une mère aussi creuse qu'elle. On a vraiment travaillé ensemble. Elle s'en est sortie. Ça fait des années maintenant qu'elle ne consomme plus rien. Les enfants sont repartis chez la mère, mais pour le meilleur. [...] Ça été superbe, ça été génial, ça été merveilleux.*

De plus, les FA disent être capables d'individualiser chacune des situations et d'intervenir adéquatement en fonction de leurs particularités. À ce propos, la FA8 montre clairement cette capacité : *«Chaque enfant est différent, tu peux pas parler de*

la même façon à chacun. C'est vraiment chacun leur personnalité. Il n'y a pas de copier-coller».

Suite à la lecture des pages précédentes, il apparaît évident que, dans leurs tâches habituelles, mais aussi lors d'un déplacement, les FA utilisent des savoirs pratiques afin de répondre à plusieurs aspects déontologiques et éthiques importants. Ces considérations réfèrent à des aspects professionnels importants.

Conclusion

En conclusion, à la lecture des pages précédentes, il a été possible de concevoir que la pratique des FA, quant au déplacement d'enfants, recensait d'importants savoirs de nature théorique, d'actions et expérientielle. Cette démonstration des nombreux savoirs pratiques que les FA utilisent dans le quotidien et lorsqu'elles vivent un déplacement tend à démontrer que la tâche des FA est complexe. Ce travail est construit d'une articulation complexe de différents savoirs pratiques se juxtaposant afin de faciliter le processus de déplacement. Ce mémoire a donc permis de dégager des savoirs propres au métier de l'accueil d'enfant permettant de démontrer la singularité de cette tâche.

CHAPITRE V

LA DISCUSSION

Les résultats fournis par cette recherche ont permis de démontrer que les FA utilisent de multiples formes de savoirs pratiques pour travailler en lien avec le phénomène du déplacement d'enfants. En effet, comme vu dans le chapitre des résultats, les entretiens ont permis de faire émerger des savoirs théoriques, d'actions et expérientiels. De plus, cette recherche a permis de mettre en lumière un langage professionnalisant utilisé par les FA. Il est à noter que ce langage transcende les trois types de savoirs pratiques énumérés plus haut. Dans cette section, il sera possible de connaître la relation que les FA entretiennent vis-à-vis le phénomène du déplacement d'enfants. Puis, une énumération des différents savoirs recensés dans le travail des FA sera faite. Cette dernière sera suivie de la présentation et de l'explication d'une modélisation des savoirs pratiques articulés à partir des résultats de cette recherche. Ensuite, une discussion sera effectuée quant à l'impact que le processus de professionnalisation en cours a sur le travail de la FA, ainsi que l'importance du développement d'une identité collective pour ce groupe de travailleurs.

5.1 Position de la FA face au déplacement

Lorsque les FA ont été rencontrées pour cette étude, toutes ont indiqué que le déplacement est un phénomène incontournable de leur tâche et qu'elles devaient accepter cette réalité et s'y préparer. Plusieurs ont mentionné être à l'affût du moindre indice de déplacement pour chacun des jeunes accueillis. La place que prend le phénomène du déplacement d'enfants dans le travail des FA fait donc échos aux informations recensées dans les recherches d'Edelstein et ses collaborateurs (2001), Hebert et ses collaborateurs (2013), Joly (2013) et Newquist, (2012). En effet, toutes ces études mentionnent que la possibilité de vivre un déplacement est une préoccupation constante dans l'esprit des FA.

La présente recherche tend aussi à confirmer la typologie des deuils vécus par les FA lors d'un déplacement d'enfants présentée par Hebert et ses collaborateurs (2013). En effet, les FA rencontrées pour la présente recherche ont révélé qu'elles tentent d'avoir des nouvelles des enfants accueillis suite à leur départ et pensent longtemps à ces jeunes. Selon les auteurs précités, cette tendance se rapporterait au «ambiguous loss». Les FA rencontrées dans le cadre de ce mémoire ont aussi exprimé trouver difficile que le CJ ne reconnaisse pas le lien qui s'est créé entre elles et l'enfant accueilli. Cet état réfère au « disenfranchised grief» d'Hebert et al. (2013). Enfin, en ce qui concerne le deuil par anticipation de départ, il a été expliqué dans le paragraphe précédent.

Bien que les résultats de la présente recherche tendent à confirmer certaines données d'Hebert et ses collaborateurs (2013), ils s'en différencient toutefois quant à l'intensité des émotions ressenties suite au déplacement de l'enfant. En effet, seulement une des FA rencontrées a parlé du déplacement d'un enfant avec une

émotion douloureuse. La majorité des FA rencontrées ont plutôt parlé de cette réalité avec un recul émotionnel permettant certes d'exprimer que cette étape n'est pas agréable à vivre, mais sans toutefois parler d'une grande blessure émotive. Elles ont plutôt axé leur discours sur les mécanismes qu'elles ont mis en place pour réussir à s'adapter à cette réalité afin de pouvoir accueillir et développer un attachement à de nouveaux jeunes. Elles ont aussi misé sur l'apport positif que le déplacement pouvait amener au jeune et à leur famille.

Tout au long des entretiens, il a été possible de constater que les FA ont bien intégré, dans leur discours, le caractère temporaire de leur tâche auprès des enfants. Il est donc possible d'émettre l'hypothèse que l'appropriation de ce discours professionnel leur permet de bien vivre cette réalité de leur métier. De plus, comme vu dans la partie des résultats, les FA se centreront sur les besoins des autres enfants et tenteront de miser sur l'importance du bagage qu'elles ont donné à l'enfant lors de son passage dans leur milieu familial. L'acceptation et la promotion du discours concernant l'importance de la place du parent biologique dans la vie de l'enfant et de l'aspect temporaire de leur travail contribuent certainement, pour les FA, à une meilleure adaptation aux déplacements d'enfants. La promotion et l'appropriation de ce discours démontrent donc une forme d'apprentissage professionnel. Il est à noter qu'Euillet et Zaouche-Gaudron (2007) qui ont réalisé un projet de recherche où elles ont analysé le discours de 32 mères d'accueil pour le catégoriser en quatre types de parentalité d'accueil dénoncent cet aspect de la parentalité provisoire. Elles expliquent que ce modèle de parentalité est souvent utilisé chez les assistantes familiales françaises au détriment du style parental de substitution, où il y aurait, selon ces auteurs, une plus grande affectivité envers l'enfant accueilli. Ces auteures (Ibid) émettaient alors l'hypothèse que le style parental provisoire avait pris de l'ampleur sur celui de substitution en lien avec le processus de professionnalisation des assistantes maternelles françaises. Or, à la lueur des informations trouvées dans ce mémoire, il

apparaît opportun d'émettre l'hypothèse que cette prévalence du style provisoire pourrait être en lien avec la réalité professionnelle des FA, soit l'obligation de s'adapter aux nombreuses ruptures relationnelles qu'elles vivront. De même, il ne faut pas passer sous silence le fait que les contraintes mises en place par les CJ empêchent les FA d'avoir les mêmes droits concernant les enfants accueillis que concernant leurs enfants biologiques (par exemple : les signatures concernant les soins médicaux, les signatures concernant l'inscription scolaire, etc.). Cette adaptation aux nombreuses ruptures relationnelles et la différence concernant les droits parentaux pourraient également avoir un impact sur le style parental développé par les FA. À la lueur des informations trouvées dans ce mémoire, il semble juste d'affirmer que le rôle de parentalité provisoire semble plus adapté à la tâche actuellement demandée aux FA québécoises.

Quant aux perceptions des FA en lien avec le phénomène du déplacement d'enfants, les FA rencontrées ont mentionné que l'étape d'un déplacement est souvent positive. En effet, lorsqu'il s'agit d'un retour de l'enfant dans la famille biologique et que la FA sait que le parent a bien travaillé sur les différentes problématiques ciblées par les intervenants du CJ, le déplacement permet alors à la FA de ressentir un sentiment d'accomplissement dans sa tâche. À d'autres moments, lorsque le déplacement a lieu dans un contexte de trouble de comportement, un déplacement demandé avant que la situation ne dégénère pourrait permettre à la FA et à l'enfant de pouvoir préserver une bonne relation une fois que ce dernier est été effectué. Le déplacement est donc perçu positivement par les FA dans certaines situations.

Quant à la reconnaissance des émotions et des besoins vécus par les FA au moment du déplacement, les résultats de la présente recherche tendent à démontrer que le CJ et les intervenants ont de la difficulté à reconnaître la légitimité des émotions et besoins nommés par les FA. Ce constat avait déjà été dénoncé par plusieurs auteurs

dans la section concernant le problématique à l'étude dans cette recherche. (Hebert et al., 2013 ; Moore, 2003 ; Newquist, 2012 ; Rodger et al., 2006). Ainsi, les FA rencontrées disent ressentir peu de soutien de la part du CJ dans leur besoin d'avoir des nouvelles des jeunes suite au déplacement. Or, elles ont mentionné que c'est cette capacité à savoir que l'enfant va bien suite au déplacement qui soulagerait leurs inquiétudes. À ce propos, plusieurs FA rencontrées ont déploré le fait que le CJ ne favorise pas le partage d'informations entre la FA et l'intervenant suite au déplacement. Cette situation contribuerait à rendre le déplacement plus douloureux et à diminuer le sentiment d'appartenance que les FA pourraient ressentir à l'égard de l'équipe du CJ. Selon le discours des FA rencontrées pour cette recherche, ce manque d'informations crée une rupture dans la continuité de l'intervention pour les FA ainsi qu'une souffrance.

Donc, la relation que les huit FA rencontrées entretiennent avec le déplacement permet de constater que les résultats de ce mémoire vont dans le même sens que plusieurs recherches recensées. Il s'en différencie toutefois quant à l'intensité émotionnelle ressentie au moment du départ d'un jeune. Comme l'échantillon pour cette recherche est constitué de plusieurs FA d'expérience (rappelons une moyenne de près de 20 ans d'expérience), il est possible d'émettre l'hypothèse qu'il existerait un processus d'habituation à cette réalité, propre à l'aspect professionnel du métier, amenant les FA à développer une capacité à prendre un recul émotionnel. Ce recul émotionnel rendrait alors les déplacements moins douloureux au cours de l'expérience cumulée par chacune des FA. Il va de soi que ce processus doit être basé sur des savoirs pratiques. Il sera donc possible de discuter des savoirs pratiques utilisés par les FA quand elles sont confrontées au déplacement d'enfants dans la prochaine section.

5.2 Les savoirs des FA recensés

Concernant les savoirs des FA, une seule recherche a été recensée sur les savoirs expérientiels des FA de façon globale, soit celle de Herbert (2005). L'auteur de cette recherche a l'organisé ses résultats en trois dimensions, soit les individus, les familles et la communauté. Cette recherche conclue donc que les FA ont :

> acquis des compétences dans l'art d'éduquer, de socialiser et de soigner des enfants présentant des besoins spéciaux. Et finalement, elles ont développé une capacité de réflexion sur leur action qui les dispose à en apprendre chaque jour davantage sur les tâches à accomplir (Herbert, 2005 p. 149).

Herbert (2005) explique que les FA ont acquis un important bagage de savoirs expérientiels s'apparentant à ceux enseignés à l'Université concernant les métiers relationnels et compare finalement le travail de FA à des artisans-guides. Enfin, la conclusion de cette recherche explique que le collectif des FA est en quête d'une identité. Bien que n'utilisant pas la même typologie, les résultats de ce présent mémoire tendent à confirmer certains constats d'Herbert (2005), soit l'importance des savoirs détenus dans la pratique des FA s'apparentant à ceux recensés dans les professions relationnelles et quant à l'importance que les FA développent une identité professionnelle et fassent connaître les savoirs qu'elles détiennent dans leur pratique.

5.3 La modélisation des savoirs pratiques des FA concernant le phénomène du déplacement

Concernant les résultats de la présente recherche, les savoirs pratiques recensés ont été organisés en trois dimensions distinctes, soit les savoirs de nature théorique, les

savoirs d'actions et les savoirs de nature expérientielle. Puis, une fois que ces différentes dimensions ont été développés, il a été possible de les modéliser en quatre types d'interventions distinctes, représentant les axes professionnels du travail d'accueil liées aux différentes dimensions de savoirs recensés dans cette recherche. Cette modélisation sera donc explicitée dans les prochaines lignes.

En réfléchissant bien sur les différentes dimensions et sur le discours des FA rencontrées, il a été possible de construire un modèle permettant de rendre plus explicite l'organisation des différents savoirs pratiques utilisés par les FA en contexte de déplacement. Le prochain schéma présente donc cette organisation modélisée. Il sera possible d'y voir les différents types d'interventions découlant des savoirs pratiques expliqués dans la partie des résultats.

Afin de bien comprendre la figure, il est important de définir chacun des axes organisant les différents types d'interventions. Tout d'abord, à la verticale, il est possible de retrouver l'axe professionnel. Cet axe détermine le type d'intervention qui sera effectué par la FA, soit une intervention faite de manière individuelle et dans la sphère familiale ou une intervention faite en partenariat avec les divers acteurs impliqués (intervenant, milieu scolaire, parents biologiques, etc.). Vers le haut, les interventions individuelles sont faites par le ou les responsables de la FA. Elles se font habituellement dans le milieu familial du responsable de la FA et de manière individuelle (ex.: écouter le désir du jeune de retourner chez son parent dans une discussion entre les deux individus suite à un mauvais comportement). Au pôle inverse du continuum, il est possible de voir les interventions effectuées avec un ou plusieurs partenaires. Il s'agit des rencontres faites dans un contexte de collaboration ou de partenariat entre le responsable de la FA et différences instances, soit le CJ, le milieu de l'éducation, le milieu scolaire ou médical. (ex.: une rencontre entre le jeune,

l'intervenant de ce dernier, la FA et les intervenants du CR pour décider si le jeune retournera dans son ancien milieu d'accueil).

À l'horizontal se trouve l'axe du savoir que la FA utilisera pour faire son intervention. Il est important de rappeler le postulat du cadre conceptuel qui précise que ce n'est pas le savoir à proprement parlé qui est théorique ou pratique, mais bien le rapport au savoir. Cet axe positionnera donc l'utilisation que la FA fera de son savoir pour mettre en œuvre son intervention. Au niveau de l'utilisation pratique d'un savoir, nous retrouvons des interventions plus techniques où les FA agiront physiquement pour utiliser leur savoir (ex. : donner une peluche à un enfant qui sera déplacé). Quant à l'utilisation plus théorique d'un savoir, il s'agit de l'explication d'un comportement ou d'une action souvent appuyée sur un courant théorique reconnu scientifiquement par le CJ (ex. : l'explication que la FA donnera quant à l'importance qu'un lien entre elle et un enfant placé chez elle jusqu'à majorité soit maintenu puisqu'elle est devenue la figure d'attachement de cet enfant). Il est à noter que le croisement de ces axes donne divers types d'interventions qui définissent le métier de FA, soit les interventions d'accueil, techniques, déontologiques et institutionnelles.

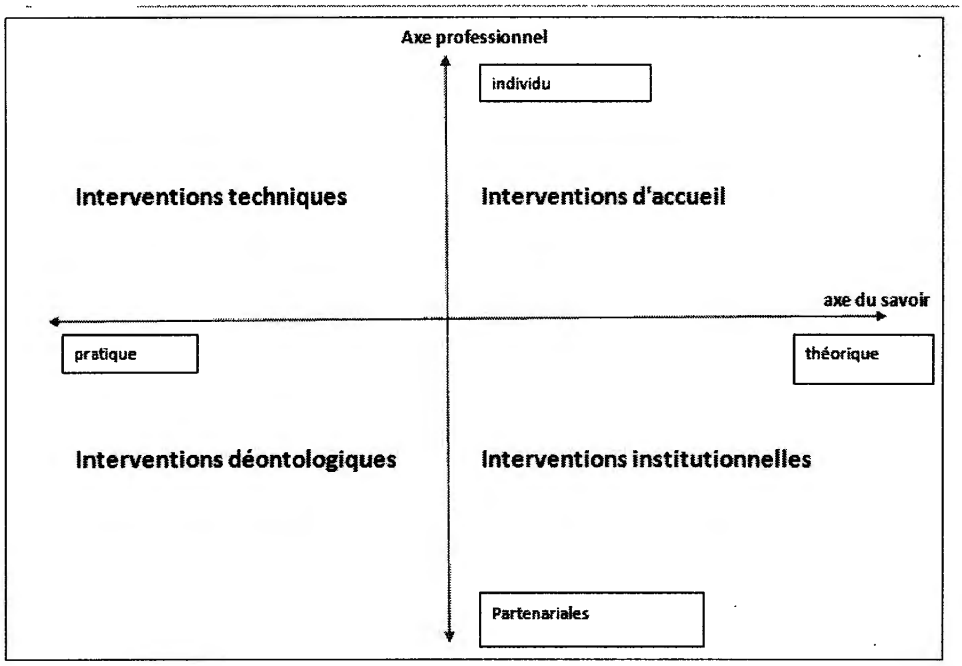

Figure 5.1 :La modélisation des savoirs pratiques des FA en lien avec le déplacement d'enfants

5.3.1 Les interventions d'accueil

L'intervention d'accueil réfère à l'utilisation théorique des savoirs que les FA ont acquis et adaptés au contexte propre de leur réalité. Étant une intervention effectuée individuellement, elle appartient davantage au responsable de la FA qu'à l'entité «famille» au sens large.

Dans cette recherche qui porte sur les savoirs pratiques des FA quant au déplacement d'enfants, le recours aux savoirs théoriques réfère principalement aux théories se rapportant aux besoins de l'enfant et à la théorie de l'attachement. Ce recours à un savoir théorique déjà objectivé et validé permet à la FA de savoir ce que les enfants ont besoin pour s'épanouir et s'actualiser à l'intérieur du placement et lors d'un déplacement. Les FA utilisent donc ce cadre théorique afin d'expliquer et donner un

sens aux interventions qu'elles feront, individuellement dans leur foyer familial. C'est précisément cette transformation des savoirs théoriques se retrouvant adaptés à un contexte très précis et singulier, soit celui de l'accueil en milieu familial, qui rend la pratique des FA si collée à la réalité de l'intervention des services de protection de l'enfance tout en se différenciant de celles effectuées par les intervenants ou les éducateurs travaillant au sein de ces mêmes organismes. À l'intérieur de ce type d'interventions, il est donc possible de retrouver un savoir très particulier au métier de FA. Il s'agit donc par exemple de l'intervention du responsable de la FA qui rassurera un enfant le soir précédant l'audience au Tribunal ou le responsable de la FA qui consolera un enfant qui pleure parce que la visite avec son parent a été annulée. Un autre exemple pourrait aussi être les paroles rassurantes que le responsable de la FA dira à un enfant un attachement ambivalent qui a fait une grosse crise de colère.

Tel que vu dans les résultats, concernant les savoirs de nature théorique, les FA ont explicité de multiples interventions d'accueil mettant ainsi en valeur l'argumentation théorique motivant leurs actions posées lorsqu'elles sont confrontées au phénomène du déplacement. Le cadre théorique qu'elles utilisaient était davantage axé sur la théorie de l'attachement et les besoins des enfants. Ainsi, concernant la théorie de l'attachement, les FA ont expliqué plusieurs de leurs actions tout en faisant la preuve qu'elles connaissent bien les grands principes directeurs de cette théorie. Elles justifient leur persévérance et leurs hésitations à demander un déplacement dans certaines situations par les informations contenues dans la théorie de l'attachement. C'est également sur la base de cette théorie et sur le principe du besoin d'appartenance que les FA expliqueront l'importance pour le jeune de maintenir les liens avec la FA quand il n'a plus de contacts avec sa famille biologique par exemple.

Comme plusieurs recherches l'indiquent (Herber, 2005 ; James, 2004 ; Newquist, 2012), puisque les FA sont quotidiennement confrontées à travailler avec de multiples

problématiques complexes (telles que les troubles de l'attachement, les troubles anxieux, les problèmes d'apprentissage, l'alcoolisme fœtal, etc.), elles se retrouvent donc à développer, non pas des savoirs spécialisés très pointus sur une seule problématique, mais des connaissances générales sur un champ d'expertise spécialisé, soit les enfants en besoin de protection. Comme les savoirs théoriques sont souvent le moteur des savoirs techniques, il apparaît naturel d'aborder la catégorie des interventions techniques dans la prochaine section.

5.3.2 Les interventions techniques

Les interventions techniques sont des savoirs pratiques que les FA utiliseront dans leur sphère familiale lorsqu'elles sont confrontées au déplacement d'enfants. Il s'agit donc des savoirs d'actions se référant aux actions concrètes que les FA effectueront seules lorsqu'un processus de déplacement s'enclenche (ex.: quand appeler l'intervenant, comment faire les bagages, comment annoncer le déplacement aux autres enfants, etc.). À l'intérieur de cette classe d'interventions, qui se fait de façon individuelle puisque c'est le principal responsable de la ressource qui les posera, il est possible de constater qu'une grande partie du processus du déplacement d'enfants est piloté par la FA. De plus, cette catégorie permet de bien faire ressortir la capacité d'adaptation des FA concernant les différentes étapes du processus en fonction du temps dont elles disposent, du besoin de l'enfant qui sera déplacé, des besoins des autres enfants présents dans le milieu familial, etc.

De plus, lorsqu'elles ont rapporté la façon dont se déroule le processus de déplacement, les FA ont appuyé leurs propos par certaines informations quant au déplacement. Ainsi, elles ont effectivement mentionné que les déplacements étaient souvent demandés en lien avec des problèmes trop lourds chez les enfants accueillis

pour leur milieu, des troubles de comportements des jeunes et des conflits avec les parents pouvant dégénérés en signalement. Elles ont aussi mentionné que quelquefois, il s'agissait d'un mauvais pairage ou d'une mauvaise évaluation du placement de la part des CJ. Enfin, elles ont également reconnu qu'il pouvait arriver qu'elles demandent un déplacement en lien avec une incompatibilité avec le jeune. Toutes ces raisons ont été énumérées par, Christiansen et ses collaborateurs, 2010 ; Esposito et ses collaborateurs, 2014 ; Gauthier et ses collaborateurs, 2004 ; Potin, 2009 ; Savard, 2009 et Ward, 2006. Cette catégorie démontre que les FA détiennent un savoir théorique qu'elles transforment par des actions très concrètes au moment du déplacement, ce qui constitue en quelque sorte une partie de leurs savoirs pratiques. Il s'agit de savoirs pratiques spécifiques à la profession des FA. Ces savoirs pratiques diffèrent des autres professions reliées aux services de protection de l'enfance puisque le métier de l'accueil puise sa particularité dans l'enchevêtrement complexe qui existe entre la vie professionnelle et la vie personnelle des FA. Comme il est question d'interventions propres à un champ de pratique, il semble opportun d'amener le sujet du type d'interventions déontologiques, et ce, puisque les FA sont conscientes que leur pratique peut être sanctionnée.

5.3.3 Les interventions déontologiques

Par interventions déontologiques, il est possible de comprendre toutes les actions que les FA poseront pour se protéger contre d'éventuelles plaintes de la part des enfants accueillis, de leurs parents ou du CJ. Il est à noter que cette préoccupation de la part des FA concernant leurs devoirs et obligations quant au bien-être des enfants accueillis démontre un aspect professionnalisant. Bien que cette explication puisse avoir l'aspect d'une valence négative, il est important de mentionner que ce type d'intervention semble s'être développé principalement en réaction à la possibilité

d'avoir des plaintes chez les FA. Il s'agit donc de la modalité la plus saillante présente dans les interventions déontologiques effectuées par les FA.

Les interventions déontologiques réfèrent à des savoirs pratiques (constitués d'actions) mis en branle par les FA pour répondre aux différentes normes encadrant leur pratique. Comme ces interventions sont principalement faites dans le but de répondre à des prescriptions institutionnelles, il s'agit d'interventions partenariales. Il est important de rappeler que la pratique des FA au Québec est encadrée par le *Cadre de référence pour les RI-RTF* publié en 2014. De plus, un intervenant est attitré à l'évaluation de la qualité des ressources et doit, annuellement, s'assurer que chaque FA réponde aux différents critères définis par ce cadre de référence. Lorsque les FA ont été rencontrées, elles ont démontré une connaissance théorique de ces différents critères et de l'importance de les respecter à l'intérieur de leur pratique. Elles ont aussi explicité plusieurs moyens mis en place afin de prouver qu'elles respectaient ce cadre. Cette démonstration réfère en quelque sorte à des savoirs pratiques face aux normes encadrant leur pratique. Ainsi, elles ont mentionné l'importance de ne pas avoir de contact physique avec les jeunes, les normes concernant le maximum d'enfants qu'elles peuvent accueillir, l'importance de maintenir la confidentialité, les normes à respecter en lien avec les lieux physiques, etc. Afin de s'assurer de répondre à ces normes et de se protéger contre des plaintes possibles, elles ont nommé plusieurs stratégies telles que de faire des listes des effets des jeunes qu'elles accueillent, de demander à un jeune en qui elles ont confiance d'être présent lorsqu'un autre adopte des comportements agressifs, de demander la permission des parents biologiques ou du CJ dans certaines situations (tel que lorsqu'il doit y avoir des traitements médicaux), de demander à leur entourage de ne pas publier de photos sur facebook, etc. Cette capacité de comprendre les normes encadrant leur travail et de trouver des moyens concrets pour se protéger réfère à un aspect professionnalisant important. Comme elles les ont longuement explicités lors des entretiens, la conscience de ces normes et les moyens mis en place pour s'assurer du respect de ces derniers aideraient

les FA à diminuer le nombre de déplacements vécus dans la FA et les protégeraient professionnellement.

Il est à noter que ce type d'interventions se retrouve dans le pôle des interventions étant fait en partenariat pour deux raisons principales. Premièrement, il arrive que les FA demandent l'assistance d'une autre personne pour effectuer ces interventions (ex : faire signer la liste d'effets personnels aux parents, demander un témoin lors d'une situation, etc.). Deuxièmement, les FA posent ces gestes afin de respecter des normes établies par une organisation. Ces interventions sont donc faites en fonction de garder un bon équilibre partenarial avec l'institution des CJ. Les interventions déontologiques ne sont toutefois pas le seul type d'interventions qui se font dans le pôle partenarial, puisque les interventions institutionnelles s'y situent également.

5.3.4 Les interventions institutionnelles

Il s'agit des interventions principalement langagières que les FA feront afin de légitimer leur pratique et pour sentir leur appartenance à un corps de métiers relationnels spécialisés. Ces interventions ont une assise sur les savoirs de nature théorique puisqu'il s'agit d'actions principalement langagières faites afin d'expliquer et de légitimiser leur pratique sur un cadre théorique déjà bien reconnu dans l'institution des CJ. Ces explications sont données dans un cadre partenarial et visent, entre autres, à obtenir une certaine reconnaissance professionnelle de la part de leurs partenaires. Ainsi, tout au long des entretiens, il a été possible de constater que les FA ont adopté un langage professionnalisant propre aux intervenants relationnels de la protection de l'enfance. À ce propos, il a été possible de constater que les FA utilisaient souvent les termes : arrêt d'agir, plan d'interventions, théorie de l'attachement, normes d'accueil,

outils d'interventions, révision, outils de classification, désorganisation ou pairage. Ce langage renvoie aux CJ et l'adhésion à ce dernier semble vouloir démontrer, de la part des FA, un effort d'affiliation à ce champ d'expertise. Elle démontre également les assises théoriques de la pratique des FA. L'utilisation de ce langage semble aussi être fait afin de gagner une reconnaissance professionnelle au sein de cette équipe multidisciplinaire. Il appert donc que cette identification à ce groupe de professionnels démontre un pôle de construction identitaire de la part de ce groupe de travailleurs.

Ce type d'interventions est positionné dans le pôle partenarial puisqu'il s'agit essentiellement d'une tentative des FA pour démontrer les savoirs théoriques qu'elles maîtrisent et qui est propre et spécialisé aux métiers de protection de l'enfance. Elles se font donc habituellement dans un cadre formel, lors de rencontres multidisciplinaires et visent une plus grande acceptation institutionnelle du statut singulier et professionnel de la FA au sein de l'équipe des CJ.

Donc, les résultats de l'étude tendent à mettre en lumière l'importance des savoirs de nature théorique, d'actions et expérientielle dans la pratique des FA confrontées au déplacement d'enfants. Ces différents savoirs ont pu être observés et modélisés à l'intérieur de quatre types d'interventions typiques aux métiers de l'accueil. Chacun de ces types d'interventions permet d'appuyer plusieurs informations contenues dans la recension d'écrits et remet en question certaines autres, amenant un éclairage différent sur le déplacement.

Bien que le but premier de ce travail de recherche était de faire émerger les différents savoirs pratiques qu'utilisaient les FA lorsqu'elles font face au déplacement, ce projet visait aussi à comprendre le processus de professionnalisation des FA québécoises. L'aspect de la professionnalisation a été grandement soulevé lors des entretiens avec

les différentes FA rencontrées et apparaît donc comme résultat transversal dans cette recherche. Les prochaines lignes porteront sur ce sujet.

5.4 Processus de professionnalisation et identité professionnelle

Depuis quelques années, les FA québécoises ont entrepris un processus de professionnalisation. Toutefois, tel que vu dans la partie concernant la problématique, il semble que ce processus ne soit pas achevé puisqu'il repose présentement essentiellement sur un cadre normatif et une reconnaissance légale qui demeurent à être complétée par une reconnaissance de la professionnalité de leur métier. Il était posé en hypothèse dans la section concernant la problématique de ce présent travail que les lacunes dans l'atteinte du statut professionnel des FA nuisent à leur désir de s'identifier à ce groupe. De plus, il était également mis en hypothèse que le manque de reconnaissance professionnelle que vivent les FA a un impact négatif sur la rétention et le recrutement de ces professionnels. Les propos recensés sur le sujet ont semblé confirmer cette hypothèse.

Un des obstacles majeurs à l'achèvement de ce processus de professionnalisation semble en lien avec la singularité de la tâche des FA s'articulant par un enchevêtrement complexe de la vie professionnelle et personnelle de ces travailleurs. Il est à noter que cette réalité, qui a été explicitée par les FA lors des entretiens, avait déjà été nommée par Tassin (2004) et Turbiaux et ses collaborateurs (2010). Cet élément semble différencier le métier de FA des autres types de métiers relationnels reconnus présentement au niveau professionnel. En effet, le fait qu'il n'y ait pas de coupure à l'intérieur du temps passé au travail et du temps passé à l'intérieur de la vie personnelle freine, encore aujourd'hui, la société à reconnaître non seulement le travail de FA comme une profession, mais même comme un travail légitime. De plus,

la nature affective du travail de FA étant essentiellement basée sur la construction d'un lien d'attachement entre l'enfant et son milieu d'accueil semble aussi poser problème quant à la légitimisation et la reconnaissance de ce travail, et ce, dû au rapprochement de la sphère professionnelle et intime. Bien que cette réalité ait été documentée avant que le processus de professionnalisation soit mis en branle au Québec (Bagirishya et Gilbert, 2002 ; le Groupe de travail sur la politique de placement en famille d'accueil, 2000 ; Herbert, 2005, etc.), les FA rencontrées ont expliqué toujours ressentir ce même manque de reconnaissance de la part de la société. Ainsi, la FA6 nomme :

> *À l'époque, quand je gardais des enfants, puis il n'y a pas à dire, ça fait longtemps, on n'avait pas un salaire fixe pour les FA. On avait juste le montant qu'on nous donnait pour l'enfant. On était vu comme des personnes qui gardaient des jeunes pour l'argent. Autrement dit, les garderies puis tout cela, bien ils font cela pour l'argent puis c'est normal, mais des enfants en FA, c'était pas normal. On est pas supposé. On est supposé être généreux puis les garder pour rien. Aujourd'hui, maintenant, on est payé et la mentalité n'a pas changé. On a beau dire que c'est un travail, ça ne change pas.*

À ce propos, Lapierre (2014) rappelle qu'au Québec, on ne parle jamais de «profession» lorsqu'il est question des FA. Ainsi, il semblerait que les connaissances que la société croit être obligatoires pour faire ce métier réfèrent à des connaissances dites naturelles (Bloch, 2010), ne s'apparentant pas à des connaissances académiques à proprement parler Or, la section consacrée à la problématique de ce travail de mémoire a toutefois démontré que la clientèle accueillie par les FA diffère de la population des jeunes en général. En effet, cette clientèle aurait un pourcentage plus élevé de problèmes psychiatriques, de retards de développement, de déficiences cognitives, de problèmes de comportements et de troubles de l'attachement (MacGregor et al., 2006). Il est à noter que ces caractéristiques nécessitent des compétences précises. De plus, comme les FA reçoivent beaucoup d'enfants (on doit

ici rappeler que la moyenne d'enfants accueillis par les FA ayant participé à la présente recherche est de 192), elles ont besoin de maîtriser un plus grand nombre de problématiques. Enfin, les résultats de la recherche tendent à démontrer que les FA ont développé des savoirs théoriques et pratiques référant justement à des connaissances enseignées dans le corpus de cours académique obligatoires pour une grande majorité de métiers relationnels. À cela, il faut aussi rajouter le processus d'évaluation de différentes compétences auxquelles doivent se prêter les FA avant leur accréditation, l'obligation de suivre des formations tout au long de leur pratique, les normes physiques concernant les lieux auxquelles doivent se plier les FA, ainsi que les différents devoirs et tâches cléricales s'étant rajoutés depuis les dernières années.

Il serait aussi injuste et dénaturant pour le travail de la FA de taire tout l'aspect relationnel se jouant autour du lien qu'elles doivent généralement entretenir avec l'enfant accueilli, l'intervenant et les parents biologiques. Lorsqu'on regarde le portrait de ce métier sous cet angle, est-ce encore juste de le comparer au rôle naturel que le parent doit jouer avec son enfant biologique? Bien qu'une partie importante de la tâche de la FA se joue effectivement en lien avec ce rôle, n'est-ce pas réducteur de la définir qu'autour de ce dernier en occultant toutes les autres tâches entourant ce travail ?

Cette non-reconnaissance du travail de la FA est perceptible au sein de la société, mais se répercute aussi dans le processus décisionnel du CJ. Ainsi, avant le début du processus de professionnalisation des FA québécoises, les recherches recensaient que ce partenaire avait peu de reconnaissance et de pouvoir au sein de l'institution (Bagirishya et Gilbert, 2002 ; Beaumier, 2011; Le groupe de travail sur la politique de placement en famille d'accueil, 2000). D'emblée, dans cette recherche, plusieurs FA

ont mentionné que le processus de professionnalisation avait créé une plus grande distance professionnelle entre elles et les intervenants du CJ. Ainsi le FA7 explique

> *au niveau professionnel, déjà la FA, sur certains points, elle était mieux considérée. Quand c'était les révisions, la FA était là. Depuis un certain temps, il n'y a pas souvent de FA dans les révisions et on serait supposées, on est partenaires. Mais non. Les PI, on avait des plans d'interventions, maintenant on en a pas. Ils disent que c'est le fameux outil de classification. Mais ce n'est pas vrai parce que le PI explique plus que l'autre.*

Cet extrait explique la diminution de l'inclusion partenariales que les FA ressentent depuis la professionnalisation, et ce, quant au processus de collaboration et au partage d'informations avec les intervenants du CJ. Il semble donc que les FA se sentent maintenant encore plus exclues du processus décisionnel et de l'équipe à laquelle elles aspirent appartenir. De plus, le sentiment d'isolement semble augmenter maintenant que le rôle de l'intervenant à la qualité des ressources a changé et qu'elle n'est plus là pour leur apporter du soutien et des conseils. Ainsi, la FA8 mentionne :

> *Dans le temps, il y avait l'intervenante ressource qui était beaucoup là. Elle était là et elle était extraordinaire.[...] Elle écoutait, elle conseillait[...]. Depuis, on n'a plus personne, on est rendue comme toute seule.*

Les FA expliquent donc se sentir encore plus isolées qu'avant que s'enclenche le processus de professionnalisation. Concernant l'exclusion dans la sphère décisionnelle des CJ, les FA rencontrées pour cette recherche dénoncent n'avoir aucune voix dans le processus décisionnel du CJ si l'intervenant ne souhaite pas se faire porteur de cette voix. Au niveau des instances décisionnelles, les FA déplorent ne pas avoir leur place au Tribunal quand vient le temps de statuer sur le placement ou déplacement d'un enfant qu'elles accueillent. Elles disent aussi être très rarement

entendues par les Tribunaux et dénoncent le fait que l'aspect de confidentialité présent entre les intervenants et les FA nuit également à ce sentiment d'inclusion des FA dans l'équipe des CJ. Il est possible d'émettre l'hypothèse que l'augmentation du sentiment d'exclusion et d'isolement puisse être renforcé par la logique contractuelle s'étant installée entre le CJ et les FA depuis la professionnalisation de cette tâche. Il est à noter que certains impacts de cette logique contractuelle avaient été dénoncés dans le Mémoire de l'Association des CJ concernant le projet de Loi en 2009, mais se concentrait exclusivement sur l'impact que cette logique pourrait avoir pour les enfants accueillis. Elles mentionnent aussi toujours se sentir non reconnues comme partenaire des CJ.

La reconnaissance des FA, qui repose actuellement que sur les cadres normatif et légal, ne permet pas de faire reconnaître leur spécificité professionnelle. Cette reconnaissance ne permet pas, non plus, une véritable construction identitaire, ce qui tend à créer un mal-être chez les FA, à nuire au sentiment de satisfaction que les FA ressentent dans leur travail (Joly, 2013) et au processus de recrutement et de rétention de ces travailleurs (Mac Gregor et al., 2006; Rodger et al., 2006 ; Rhodes et al., 2001 ; Sheldon, 2002 ; Sinclair et al., 2004 ; Turcotte et al., 2008). Il semble donc opportun de spécifier à quel point l'exclusion du groupe des FA des sphères décisionnelles de l'institution des CJ nuit à la création d'une identité et au processus de professionnalisation enclenché.

Comme mentionné dans la section consacrée à la problématique, plusieurs auteurs ayant documenté le déploiement de l'identité professionnelle d'une profession seraient d'avis que le processus de professionnalisation des FA, tant en France qu'au Québec, reste encore inachevé et ce, puisqu'il n'est présentement défini que par un cadre normatif. Or, Lenoir et Vanulle (2006) rappelle que le cadre normatif ne peut suffire à professionnaliser un métier, et ce, puisque les travailleurs doivent connaître les

pratiques définissant leur travail et doivent pouvoir s'identifier à ces dernières. Les FA rencontrées pour mener à bien cette recherche semblent en accord avec ce constat. En effet, elles expliquent que le processus de professionnalisation a augmenté leur sentiment d'isolement face à l'équipe des CJ. Elles ne se sentent toujours pas incluses comme des partenaires dans le réseau et leurs pratiques demeurent, encore aujourd'hui méconnues et ignorées.

Comme le travail de FA est complexe et demande un large champ de connaissances théoriques, les FA tentent de s'outiller afin de pouvoir mieux comprendre la dynamique des enfants faisant l'objet d'un placement. À ce niveau, les FA rencontrées dans cette recherche, tout comme celles rencontrées par Joly (2013) et Paré-Lévesque (2015) déplorent manquer de formations pour réussir à faire leur tâche efficacement. Cette reconnaissance de l'importance d'avoir des outils théoriques pour être en mesure de faire efficacement leur travail dénote certes un aspect professionnalisant, ainsi qu'une certaine conscience éthique et déontologique. À l'intérieur de cette tentative d'appropriation théorique, il a aussi été possible de constater que les FA ont créé leur propre discours afin de légitimer leur pratique. Ce discours intègre celui des CJ. Cette tentative d'adhésion à ce langage semble démontrer un effort de la part des FA de s'inclure à l'intérieur de l'équipe multidisplinaire des CJ et dénote aussi l'adhésion à une certaine identité professionnelle.

Comme vu dans la recension des écrits et dénoncé lors des entretiens, la construction de l'identité professionnelle des FA est difficile à établir. En effet, les FA ont expliqué qu'elles connaissent peu les autres FA et, dans les Laurentides, ont peu de possibilité de rencontres entre elles. De plus, il est important de rappeler que la multiplicité des syndicats pourrait également nuire à la création d'un collectif fort entre les FA. Herbert (2005) catégorisait le groupe des FA comme étant un groupe à la recherche d'une identité et Lapierre (2014) explique que le statut de FA manque de repères.

Force est de constater, à la lueur des informations contenues dans ce mémoire, que la situation identitaire des FA québécoises a peu évoluée. Il est vrai que le fait que leur travail se fasse de façon individuelle et dans leur sphère privée peut contribuer à complexifier le processus identitaire de cette profession. Toutefois, faire connaître et reconnaître les savoirs propres de ces travailleurs pourraient certainement contribuer à faire avancer cette quête identitaire et la reconnaissance professionnelle et sociale dont méritent les FA. De plus, il semble opportun de souligner à la FFARIQ le désir nommé par les FA ayant participé à cette recherche de mettre en place des lieux de rencontres leur permettant de se connaître et partager ensemble leur réalité professionnelle. Briser l'isolement ressenti par les FA et leur permettre de tisser des liens pourraient certainement aider à la construction identitaire de ce groupe.

Certains auteurs (Euillet et Zaouche Gaudron, 2007 ; Fabry, 2011) amènent l'idée que la professionnalisation et le salariat des FA dénaturerait le lien affectif et diminuerait l'affection que les FA ressentent envers les enfants. La société québécoise semble également de cet avis puisque les FA se sentent jugées socialement en lien avec la rétribution qu'elles reçoivent pour prendre soin des enfants qu'elles accueillent. De Chassey et ses collaborateurs (2012), quant à eux, expliquent que le processus de professionnalisation pourrait faire passer l'intérêt de l'enfant accueilli après l'intérêt professionnel des FA. Cette présente recherche pose un regard différent sur le processus de professionnalisation. Toutefois, De Chassey et ses collaborateurs (2012) proposent des pistes intéressantes afin de permettre aux services de la protection de l'enfance, d'allier le processus de professionnalisation et le bien-être des enfants accueillis, tel que d'inclure davantage les FA dans l'équipe des services de protection de l'enfance. Est-ce qu'une meilleure identité et une meilleure reconnaissance ne favoriseraient pas un mieux-être des FA à l'intérieur de leur travail et donc une plus grande envie de s'investir, tant affectivement que professionnellement? De même, il semble important de soulever que la tendance du système à naturaliser et normaliser

le rôle de la FA (s'apparentant à celui d'un parent naturel) crée une tension entre les tâches implicites et explicites de l'axe relationnel tel que documenté par Chouinard (2016) en ce qui à trait aux métiers relationnels. Il est à noter que cette tension présente dans le travail de la FA et ne contribue pas à préciser les repères de ce travail. Une chose est certaine, qu'on parle de parentalité de substitution ou de parentalité partagée, les propos des FA rencontrées lors de cette recherche ne laissent aucun doute quant à leur investissement affectif face aux jeunes qu'elles accueillent.

Conclusion

Les résultats de cette recherche tendent à appuyer plusieurs recherches déjà existantes. De plus, l'articulation des différents types de savoirs pratiques et formes d'interventions effectuées par les FA dans le cadre de leur travail donne un éclairage nouveau sur les savoirs pratiques détenus par ces acteurs. Quant au processus de professionnalisation des FA québécoises, les propos recensés dans cette recherche semblent démontrer que l'isolement et l'exclusion que les FA ressentent dans le système de protection de l'enfance est coûteux, pour ces acteurs, pour le système et pour les enfants accueillis. Il est vrai que la non reconnaissance de l'apport du travail des FA peut être en lien avec le statut hybride créé pour cette tâche (Turcotte et al., 2008). Pourquoi la société n'est-elle pas prête à donner la reconnaissance que ces acteurs méritent? Lapierre (2014) amenait l'idée que la société québécoise n'est pas prête à catégoriser cette tâche de professionnelle, et ce, en lien avec la peur de rigidifier et bureaucratiser ce travail. Le *Cadre de références sur les RI-RTF* édité en 2014 n'a-t-il pas créé cet état dans la tâche actuelle des FA? N'est-ce pas dans la capacité d'allier les intérêts professionnels et les intérêts des enfants accueillis que ce joue la capacité de bricolage des FA ? Il est à noter que cette capacité de bricolage

(Soulet, 1997) est largement recensée dans les métiers relationnels. La peur de reconnaître le métier de FA comme une profession ne réfère-t-elle pas plutôt à une méconnaissance de l'entièreté de cette tâche et des différents savoirs que les FA doivent cumuler pour arriver à faire ce travail? Est-ce que le fait de donner une plus grande reconnaissance sociale et institutionnelle à ces acteurs aura vraiment un impact sur le lien se créant entre elles et les enfants qu'elles accueillent?

À la lueur de tous ces questionnements, il semble important que d'autres recherches soient développées afin de constituer un corpus de savoirs sur la spécificité professionnelle des FA. Le travail de FA est complexe, tant par les complications inhérentes à l'enchevêtrement des sphères personnelle et professionnelle (Buehler et al., 2003 ; Newquist, 2012 ; Tassin, 2004 ; Turbiaux et al., 2010 ; Twigg et Swan, 2007), par la difficulté en lien avec les caractéristiques de la clientèle desservie (Herbert, 2005 ; James, 2004 ; MacGregor et al., 2006 ; Newquist, 2012), que par la position sociale qu'elles détiennent actuellement. Les FA méritent d'être reconnues pour la contribution importante qu'elles apportent à la communauté.

CONCLUSION

Quels sont les savoirs pratiques des FA face au déplacement d'enfants? Comment est-ce que le processus de professionnalisation des FA a changé leur travail? Est-ce que ce processus est achevé et qu'il est maintenant possible de considérer le métier de FA comme une profession à proprement parler? Voilà plusieurs questions auxquelles des réponses devaient être données et qui suscitaient assez d'intérêt pour consacrer de longues heures à y réfléchir et tenter de trouver des réponses. Une fois le travail de mémoire terminé, il semble indispensable d'effectuer un bref retour sur ce dernier afin de bien se rappeler des différents savoirs ressortant de ce travail de mémoire, ainsi que de certains questionnements restant quant à ce sujet. Dans les prochaines pages, il sera donc possible de lire un bref résumé de la problématique à l'étude et des objectifs visés par ce mémoire. Ensuite, un bilan de la méthodologie permettra de mettre en contexte les principaux résultats ressortant de ce travail. Enfin, une discussion sera présentée relativement à l'implication de cette étude pour la pratique et la recherche.

Ce qu'on doit retenir de ce mémoire

Le sujet du déplacement d'enfants est un sujet préoccupant tant au Québec que dans plusieurs autres pays. Depuis plus de trente ans, chercheurs, législateurs, gestionnaires et intervenants tentent de diminuer ce phénomène ayant de nombreuses répercussions pour les enfants le vivant. Plusieurs recherches ayant eu lieu sur le sujet ont indiqué que les FA avaient un rôle important à jouer dans ce phénomène. Toutefois, aucune n'avait jusqu'à maintenant questionné les FA quant à leurs savoirs

pratiques face au déplacement. De fait, bien que le processus de professionnalisation des FA québécoises ait été reconnu légalement en 2009, très peu d'études se sont intéressées à connaître les savoirs propres détenus par ce groupe de travailleurs, ce qui aurait pu leur permettre de développer une plus grande reconnaissance et une meilleure identité professionnelle. L'idée de faire une recherche concernant les savoirs pratiques que les FA détiennent face aux déplacements d'enfants contribue donc à donner un éclairage nouveau sur ce phénomène. De plus, cette idée de recherche permet également de démontrer que les FA détiennent des savoirs pratiques propres à leur profession et pouvait ainsi contribuer à l'avancement du processus de professionnalisation. La question de recherche établie pour mener à bien ce projet de mémoire a donc été : Quelles sont les caractéristiques des savoirs pratiques que possèdent les familles d'accueil des Laurentides sur le déplacement d'enfants?

Il est à noter que ce sujet intéressait particulièrement l'étudiante-chercheure, qui est elle-même FA depuis plusieurs années. Étant consciente de l'importance que la FA peut prendre dans le phénomène du déplacement d'enfants, elle trouvait opportun de leur donner une voix afin que ces acteurs puissent expliquer pourquoi certains enfants sont déplacés, comment doit se faire cette étape, etc. De plus, l'étudiante-chercheure, étant consciente de l'importance de l'anxiété que ressentent certaines FA quant à la probabilité de vivre un déplacement, caresse l'idée de faire un guide de formation afin d'outiller les FA sur ce problème. Enfin, connaissant le manque de reconnaissance de ces acteurs dans le système des CJ, l'étudiante-chercheure jugeait important de faire émerger les savoirs pratiques que les FA utilisent pour mener à bien leur travail.

Ce travail de recherche avait donc trois objectifs principaux soit : 1) documenter les savoirs d'actions et d'expériences qu'ont développées les FA sur le déplacement d'enfants, 2) explorer les pratiques et stratégies que les FA mettent en place pour s'adapter aux nombreux changements que le déplacement d'enfants amènent à leur

structure familiale, 3) identifier les facteurs qui facilitent le rôle de la FA face au déplacement d'enfants.

Huit entretiens semi-dirigés d'une durée oscillant entre 60 et 90 minutes ont donc eu lieu avec dix responsables de FA ayant vécu au moins un déplacement au cours de leur pratique. Pour mener à bien ces entretiens, une grille d'entrevue avait été établie par l'étudiante-chercheure. Puis, le corpus de données a été analysé à l'aide de la méthode d'analyse thématique et ce, facilité par le logiciel QSR INVIVO10. Afin de s'assurer de la fiabilité et de la validité interne des résultats, l'étudiante-chercheure a utilisé le test de stabilité de l'outil d'analyse. Il est aussi important de rappeler ici les limites de la recherche, soit 1) le petit nombre de participants, qui limite la généralisation des résultats, 2) l'effet-sujet de l'étudiante-chercheure (C'est pourquoi le journal de bord a été utilisé afin de valider les résultats de la recherche.), et 3) l'absence d'outil permettant la validation externe des résultats de la recherche.

Concernant les résultats, ces derniers se divisent en trois dimensions, soit les savoirs de nature théorique, les savoirs d'actions et les savoirs de nature expérientielle. Les prochaines lignes reviendront brièvement sur chacune de ces catégories.

Concernant les savoirs de nature théorique, les résultats de la recherche tendent à démontrer que les FA ont bien intégré les théories des besoins des enfants et de l'attachement lorsqu'elles sont confrontées au phénomène du déplacement. À l'intérieur de cette catégorie, il a donc été possible de comprendre sur quels besoins des enfants les FA se centrent lorsqu'elles doivent travailler avec un jeune qui sera ou est à risque d'être déplacé. De plus, il a été possible de comprendre que les FA devaient aussi s'occuper des besoins des autres enfants présents dans la ressource lorsqu'elles sont confrontées au déplacement. Il est à noter que cette démonstration des savoirs de nature théorique est importante puisqu'elle est l'assise même de

l'explication de chacun des gestes que les FA posent lorsqu'elles sont confrontées à un processus de déplacement. Ces assises théoriques démontrent également que les FA adhèrent et partagent un savoir de nature théorique commun à l'institution des CJ et tend à démontrer un sentiment d'appartenance identitaire à l'équipe multidisciplinaire des services de protection de l'enfance.

Puis, dans la dimension des savoirs d'actions, les FA ont expliqué ce type de savoirs en trois temps, soit avant le déplacement, pendant ce dernier, ainsi qu'après le déplacement. Il est à noter que les savoirs d'actions sont constitués d'actions très précises qui facilitent la transition pour tous les membres de la FA. Comme chacun des déplacements est singulier, les FA choisiront à l'intérieur de tous ces savoirs d'actions lesquels sont les plus opportuns à poser selon l'âge de l'enfant, la raison du déplacement et le temps dont elles disposent. Il est donc possible de constater une capacité discrétionnaire importante dans la pratique des FA. Cette capacité se reflète également clairement dans les savoirs de nature expérientielle qui ont été recensés dans les résultats de cette recherche.

Concernant la troisième rubrique, soit celui des savoirs de nature expérientielle, les FA ont expliqué avoir d'importants savoirs construits sur la base de leurs expériences, et ce plus particulièrement en lien avec l'enchevêtrement de la vie professionnelle et personnelle, de la collaboration et des dimensions déontologiques et éthiques présente dans leur pratique. Il est à noter que ces savoirs expérientiels permettent aux FA de faciliter le processus de déplacement tout en démontrant l'aspect professionnel de leur travail.

Les retombées de la recherche

Concernant les retombées de la recherche, il importe de souligner que, jusqu'à maintenant, peu de recherches ont permis aux FA de s'exprimer sur comment elles font les choses et pourquoi elles le font. Les résultats de cette recherche ont démontré que les FA recensent et utilisent de multiples formes de savoirs pratiques pour travailler en lien avec le phénomène du déplacement d'enfants. Cette recherche donne donc un éclairage nouveau sur la pratique des FA lorsqu'elles sont confrontées au déplacement. Bien que le petit échantillon ne permet pas de faire des généralisations, il en ressort néanmoins que ce mémoire a permis de donner une voix à huit FA quant à leur vision qu'elles ont de leur travail en contexte de déplacement. Les informations recensées tendent à démontrer que les FA ont cumulé des savoirs propres à leur champ de pratique. Il est à noter que le fait de mieux connaître les FA et leur pratique pourrait permettre au CJ d'avoir des informations pertinentes afin d'orienter adéquatement les pratiques d'interventions auprès de ces collaborateurs de premier plan et ainsi, contribuer au développement d'une meilleure collaboration.

De plus, cette recherche tend à corroborer certains éléments présents dans la littérature scientifique tels que la typologie des deuils vécus par les FA lors d'un déplacement d'Hebert et ses collaborateurs (2013). Les résultats remettent aussi en question certaines autres données scientifiques telles que les motifs amenant les parents d'accueil à intégrer le type de parentalité provisoire au détriment de la parentalité de substitution. La remise en question de certaines de ces données scientifiques constitue un terrain de recherche intéressant. Il est à noter que cette recherche a aussi permis de souligner l'importance d'achever le processus de professionnalisation des FA afin d'atteindre une plus grande reconnaissance de ces acteurs au sein des services de protection de l'enfance, ainsi que d'augmenter leur sentiment d'appartenance identitaire. Ce travail a également mis en lumière le besoin

des FA d'avoir plus de liens entre elles et d'avoir accès à plus de formations et d'outils spécialisés pour faire leur travail. À ce niveau, il serait intéressant de concevoir un guide de formation pour faire connaître les savoirs recensés dans ce travail. Aussi, il pourrait être transmis aux nouvelles FA afin de les outiller face au déplacement.

Dans le futur, il serait intéressant de faire d'autres recherches sur le sujet afin de corroborer les résultats de ce mémoire et pouvoir en tirer des généralités transférables à l'ensemble des FA québécoises. De plus, il serait pertinent de recenser d'autres savoirs pratiques que les FA ont développés face à d'autres phénomènes, notamment en ce qui concerne les savoirs pratiques que les FA mettent en œuvre afin de faciliter la collaboration avec les familles biologiques.

Pour conclure ce mémoire, il appert important de souligner l'importance de la FA au sein du processus des CJ. Dernièrement, suite à des pressions de la FFARIQ, les législateurs, dans le projet de loi 99, *Loi modifiant la loi sur la protection de la jeunesse*, ont modifié la LPJ afin de reconnaître les FA accueillant un enfant depuis plus de six mois comme personnes significatives pouvant être entendues lors des audiences de Cour statuant sur l'avenir des enfants placés. Dans l'avenir, il sera intéressant d'évaluer si ce changement législatif aura un impact significatif sur la place et la reconnaissance que les FA détiennent dans le processus des CJ

ANNEXE A

ARTICLE QUI A ÉTÉ PUBLIÉ DANS L'INFOMACCUEIL

Faire connaître les savoirs pratiques que détiennent les familles d'accueil sur le phénomène déplacement d'enfants.

Les multiples déplacements d'enfants placés en Centre jeunesse (CJ) sont un sujet qui préoccupe les chercheurs depuis plus de trente ans. Plusieurs recherches ont été menées pour déterminer les causes et les conséquences de ce phénomène. Toutefois, peu se sont intéressées à ce que vivent les familles d'accueil (FA) lors de ces déplacements et aucune recherche recensée n'a exploré le savoir que détient ce groupe sur ce phénomène. S'intéresser aux savoirs propres que les FA ont cumulés sur le déplacement d'enfants est donc important, car ce savoir pourrait avoir un impact sur la formation, la rétention et la reconnaissance professionnelle des FA.

Martine Guénette, étudiante de maîtrise en travail social à l'UQAT et famille d'accueil depuis plus de 5 ans propose d'aller recenser ce savoir propre que détiennent les familles d'accueil. Elle sollicitera la participation de quelques familles d'accueil afin d'effectuer cette recherche. Les critères de sélection pour participer à cette recherche sont les suivants : être une famille d'accueil régulière des Laurentides et avoir vécu un déplacement avec un jeune hébergé à votre domicile depuis plus de deux ans. Le choix du territoire étudié est en lien avec la proximité géographique des participants à la recherche et l'étudiante.

La collaboration des parents d'accueil consistera à participer à une entrevue individuelle d'environ 90 minutes (au moment et à l'endroit de votre choix). L'entrevue sera enregistrée. Les questions d'entrevue portent sur 1) la vision de la famille d'accueil quant au déplacement; 2) le rôle de la famille d'accueil dans le processus de déplacement; 3) le vécu de la famille d'accueil quant au phénomène du déplacement; 4) les relations entre la FA et les différents acteurs en lien avec le déplacement et 5) l'impact que le déplacement a eu sur le travail de la famille d'accueil et sur le milieu familial.

Si vous répondez aux critères de sélection, il se pourrait que vous receviez une lettre d'information sur cette recherche dans les prochaines semaines. Il est à noter que votre participation à cette recherche demeure un choix personnel et volontaire de votre part. La chercheuse s'engage à respecter l'anonymat des participants et la confidentialité des données.

Si vous avez des questions concernant cette recherche ou si vous aimeriez souligner votre intérêt pour y participer, n'hésitez pas à communiquer avec l'étudiante par courriel ou téléphone.

Merci de votre attention

Martine Guénette
Martine.guenette@uqat.ca
(819) 660-2674

ANNEXE B

LETTRE D'INVITATION À PARTICIPER À LA RECHERCHE

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Laurentides
Québec

Date

Madame, Monsieur,
Adresse

Objet: Invitation à participer au projet de recherche sur les savoirs pratiques des familles d'accueil sur le phénomène du déplacement et les enjeux de reconnaissance professionnelle.

Madame, Monsieur,

Je vous contacte suite à l'accord que vous avez exprimé à l'intervenant responsable de la qualité des services de xxx pour être contacté(e) concernant votre possible participation au projet de recherche que je mène dans le cadre de mes études de maîtrise en travail social à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, sur les savoirs pratiques des familles d'accueil sur le phénomène du déplacement et qui se déroulera sous peu au Centre Jeunesse des Laurentides.

Bien que le travail de famille d'accueil ait été professionnalisé depuis un certain temps au Québec, le réseau reste toujours confronté à certaines difficultés. En effet, les recherches récentes ont démontré qu'au Québec, comme ailleurs dans le monde, il y a d'importantes difficultés de recrutement et de rétention des familles d'accueil. Le phénomène du déplacement et les difficultés au niveau de la reconnaissance professionnelle des familles d'accueil semblent être deux facteurs contribuant à cette réalité.

De plus, les études démontrent que la reconnaissance professionnelle des familles d'accueil, tant au niveau social qu'institutionnel, n'est pas encore atteinte. Cette situation crée de l'insatisfaction et une douleur chez certaines familles d'accueil pouvant les mener à quitter le métier de l'accueil.

Le présent projet a pour objectif de faire reconnaître et de diffuser le savoir propre que les familles d'accueil ont développé dans leur pratique. Cet objectif pourra contribuer à outiller les nouvelles familles d'accueil à faire face aux situations de déplacement qu'elles pourraient vivre au cours de leur pratique et d'obtenir une meilleure reconnaissance professionnelle pour les familles d'accueil.

C'est donc à vous, parents d'accueil, que nous nous adressons: nous souhaitons vous rencontrer pour que vous puissiez partager votre savoir sur le phénomène du déplacement.

Votre participation au projet de recherche consisterait en une entrevue en personne d'une durée d'environ 90 minutes. Si vous le souhaitez, un document avec les résultats généraux de la recherche vous sera remis à la fin de cette dernière.

Si le projet vous intéresse ou si vous avez besoin de plus d'informations, je vous invite à communiquer avec moi au numéro de téléphone ou à l'adresse courriel indiqués en bas de page. Vous serez invité(e) à signer un formulaire d'information et de consentement détaillant toutes les modalités de votre participation à l'étude.

Veuillez prendre note qu'afin de valider votre intérêt à participer à la recherche et pour répondre à vos questions, l'étudiante-chercheuse vous contactera par téléphone bientôt.

Merci de l'attention que vous portez à cette demande et veuillez agréer mes sentiments les plus distingués.

En espérant avoir le plaisir de vous rencontrer bientôt.

Martine Guénette	Isabelle Chouinard
Candidate à la Maîtrise en service social - UQAT	Professeure en travail social- UQAT
Numéro de téléphone : (XXX) XXX-XXXX	(XXX) XXX-XXXX
Courriel :martine.guenette@uqat.ca	Isabelle.chouinard3@uqat.ca

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Laurentides
Québec

ANNEXE C

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

TITRE DU PROJET:	Les familles d'accueil québécoises (FA) confrontées au déplacement d'enfants: analyse des savoirs pratiques et enjeu de reconnaissance professionnelle
CHERCHEUSES RESPONSABLES:	Isabelle Chouinard, PhD., professeure au département des sciences du développement humain et social, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) Michelle Duval, PhD., chargée de cours au département des sciences du développement humain et social, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.
CHERCHEUSE-ÉTUDIANTE:	Martine Guénette, criminologue, famille d'accueil et étudiante à la maîtrise en travail social à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT).
No du projet au CISSS des: Laurentides:	**2016-341-É**

Préambule:

Nous vous demandons de participer à un projet de recherche mené par la chercheuse-étudiante pour l'obtention du grade maîtrise, qui implique que vous serez interrogé(e) dans le contexte d'une entrevue individuelle effectuée à partir d'un guide d'entrevue semi-dirigée. Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent.

Le présent formulaire de consentement peut contenir des mots que vous ne comprendrez pas. Nous vous invitons à poser toutes questions que vous jugerez utiles à l'étudiante-chercheuse responsable de ce projet de recherche et à lui demander de vous expliquer tout mot ou renseignement qui ne vous semble pas clair.

Nature et objectifs de la recherche

Le déplacement d'enfants placés en Centre jeunesse (CJ) est un sujet qui préoccupe les chercheurs depuis plus de trente ans. Plusieurs recherches ont été menées pour déterminer les causes et les conséquences de ce phénomène. Toutefois, peu se sont intéressées à ce que vivent les familles d'accueil (FA) lors de ces déplacements. Aucune recherche recensée jusqu'à maintenant n'a exploré le savoir que détient les FA face à ce phénomène.

Parallèlement à ce constat, l'accueil familial a vécu des changements importants au Québec. En 2009, la Loi 49 a reconnu le statut professionnel des FA québécoises. Ce processus de professionnalisation, encore inachevé aujourd'hui, est fondé sur des lignes directrices qui encadrent la pratique, sans toutefois la décrire de manière concrète et spécifique. Recenser et décrire les savoirs pratiques que détiennent les FA sur le déplacement d'enfants pourrait donc contribuer à ce que le travail des FA soit plus clair et connu par les différents acteurs des CISSS et de la population québécoise en générale.

Enfin, s'intéresser aux savoirs pratiques que les FA ont cumulés sur le déplacement d'enfants est important, car ce savoir pourrait avoir un impact à la fois sur le mieux-être des FA lors d'un déplacement; sur la formation; la rétention et la reconnaissance professionnelle de ces acteurs.

Cette recherche vise donc à découvrir les savoirs pratiques que détiennent les familles d'accueil oeuvrant pour les Centres jeunesse des Laurentides sur le phénomène du déplacement d'enfants. Cette découverte permettra de faire un modèle des

connaissances détenues par les FA, ce qui facilitera son enseignement et sa diffusion. Plus spécifiquement, cette recherche vise à contribuer à la reconnaissance d'un champ de pratique propre aux familles d'accueil.

Nombre de participants et durée de l'étude:

Huit (8) familles d'accueil seront recrutées sur le territoire des Laurentides.

La durée globale de l'étude sera de x mois.

Description de votre participation à la recherche:

Nous sollicitons votre participation à une entrevue d'environ 1 1/2 heure (90 minutes) dans un lieu que vous choisirez.

Des questions sur vos connaissances du phénomène du déplacement et sur votre pratique en contexte de déplacement d'enfants vous seront posées. L'entrevue individuelle sera enregistrée sur bande audio pour ensuite être retranscrite aux fins d'analyse. Les enregistrements seront détruits par la suite.

Les thèmes abordés dans l'entrevue seront les suivants:
1) la vision de la famille d'accueil quant au déplacement;
2) le rôle de la famille d'accueil dans le processus de déplacement;
3) le vécu de la famille d'accueil quant au phénomène du déplacement;
4) les relations entre la FA et les différents acteurs en lien avec le déplacement; et
5) l'impact que le déplacement a eu sur le travail de la famille d'accueil et sur leur milieu familial.

Avantages:

Il se peut que vous retiriez un bénéfice personnel de votre participation à ce projet de recherche, mais on ne peut vous l'assurer. Ainsi, votre participation à cette recherche vous permettra de réfléchir sur votre pratique et de parler de vos connaissances sur le sujet du déplacement. À tout le moins, votre participation contribuera à l'avancement des connaissances sur un sujet de recherche d'actualité et pourra servir à la formation de nouvelles familles d'accueil.

Risques et inconvénients:

- **Risques liés à un possible bris de confidentialité:**

Il existe un risque lié à un possible bris de confidentialité concernant vos informations personnelles qui pourrait se traduire par une atteinte à votre vie privée.

Ce risque est cependant minime. Tous les efforts seront déployés pour protéger votre vie privée et assurer votre confidentialité, tel que décrit dans la section «Confidentialité».

Par ailleurs, au moment de la diffusion des résultats, l'intervenante responsable de la qualité des services du CJ des Laurentides pourraient reconnaître certains participants puisqu'elle a participé à l'élaboration de la liste des participants potentiels répondant aux critères de sélection de cette recherche.

- Inconvénients liés à la participation:

Les seuls inconvénients découlant de votre participation sont le temps que vous consacrerez à l'entrevue, la possibilité d'avoir des souvenirs douloureux et la remise en question de certaines de vos croyances. Les personnes interrogées qui présenteront, pendant ou après l'entretien, de l'inconfort physique ou psychologique ne devront pas hésiter à communiquer avec l'un des services de soutien psychologique de la liste qui vous sera fournie par la chercheuse-étudiante.

Confidentialité:

Tant au niveau des analyses que lors de la diffusion des résultats, tous les renseignements obtenus sur vous dans le cadre de ce projet de recherche demeureront confidentiels et aucune identification personnelle permettant de relier votre nom et vos réponses ne sera utilisée.

Toute l'information sera rendue confidentielle c'est-à-dire que les noms réels des participants et de toutes personnes et institutions nommées pendant les entrevues seront modifiés par des noms fictifs pour protéger leur identité.

Une seule liste des noms réels des participants aux entrevues sera conservée par la chercheuse responsable sur l'ordinateur de l'université dont l'accès est protégé par un mot de passe.

Seules la chercheuse-étudiante et ses deux directrices de mémoire auront accès à l'ensemble des transcriptions intégrales des entrevues.

Tous les documents électroniques incluant les enregistrements audionumériques seront conservés sur l'ordinateur de l'université de la chercheuse responsable dont l'accès est protégé par un mot de passe. Tous les documents papier seront conservés dans le classeur que l'université met à la disposition de la chercheuse responsable.

Les enregistrements audionumériques seront détruits à la suite de leur retranscription intégrale. Quant aux autres documents, ils seront conservés pour un maximum de cinq ans à partir du moment de la collecte des données.

Compensation:

Aucune

En cas de préjudice:

En acceptant de participer à cette étude, vous ne renoncez à aucun de vos droits ni ne libérez les chercheuses, l'UQAT ou l'établissement de leurs obligations légales et professionnelles à votre égard.

Commercialisation des résultats et/ou conflits d'intérêts:

Les résultats de cette recherche ne seront pas commercialisés et aucun conflit d'intérêt réel, éventuel ou apparent n'est présent, en rapport avec la chercheuse-étudiante et ses deux directrices, et ce, dans tout le processus.

Diffusion des résultats généraux de la recherche:

Les résultats de cette recherche seront diffusés dans le cadre académique d'un mémoire de maîtrise. Différents groupes tels que les étudiants, professeurs, organismes et chercheurs y auront donc accès. De plus, la possibilité de publication dans diverses revues et activités scientifiques est à prévoir. Enfin, un résumé des résultats de la recherche pourra vous être transmis si vous en manifestez le désir d'en obtenir une copie, dans la section «Consentement» du présent formulaire. Ce résumé pourra vous être acheminé par courrier ou par courriel, au choix.

Participation volontaire et droit de retrait

Votre participation à ce projet de recherche est volontaire. Vous êtes donc libre de refuser d'y participer. Vous pouvez également vous retirer de ce projet à n'importe quel moment, sans avoir à donner de raisons, en informant l'équipe de recherche. Votre décision de ne pas participer à ce projet de recherche ou de vous en retirer n'aura aucune conséquence pour vous.

La chercheuse-étudiante, les chercheuses responsables ou le comité d'éthique de la recherche du CISSS des Laurentides, peuvent mettre fin à votre participation, sans votre consentement, si vous ne respectez pas les consignes du projet de recherche ou encore s'il existe des raisons administratives d'abandonner le projet.

Si vous vous retirez du projet ou êtes retiré(e) du projet, l'information et le matériel déjà recueillis dans le cadre de ce projet seront détruits *ou* néanmoins conservés, analysés ou utilisés pour assurer l'intégrité du projet.

Identification des personnes ressources:

Si vous avez des questions ou éprouvez des problèmes en lien avec le projet de recherche, ou si vous souhaitez vous en retirer, vous pouvez communiquer avec la chercheuse-étudiante, Mme Martine Guénette, au 819-660-2674, ou avec l'une des deux chercheuses responsables, Mme Isabelle Chouinard, au xxx ou MmeMichelle Duval, au xxx, du lundi au vendredi, entre 8h00 et 17h00.

Pour toute question concernant vos droits en tant que participant(e) à ce projet de recherche ou si vous avez des plaintes ou des commentaires à formuler, vous pouvez communiquer avec le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services du CISSS des Laurentides - Point de service de St-Jérôme, au 450-432-8708 ou au 1-866-822-0549.

Pour tous renseignements supplémentaires concernant vos droits, vous pouvez vous adresser au :

Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains UQAT
Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche
445, bld. de l'Université, Bureau B-309
Rouyn-Noranda (QC)
J9X 5E4
Téléphone : 1-877-870-8728, poste 2252
Maryse.delisle@uqat.ca

Comité d'éthique de la recherche du centre Universitaire de la recherche des Centres jeunesse
4675, rue Bélanger
Montréal (Qc)
H1T 1C2
Téléphone : (514) 593-3979

SURVEILLANCE DES ASPECTS ÉTHIQUES

Le comité d'éthique de la recherche du CISSS des Laurentides a approuvé ce projet de recherche et en assure le suivi. De plus, il approuvera au préalable toute révision et toute modification apportée au formulaire d'information et de consentement et au mémoire de recherche.

CONSENTEMENT

J'ai pris connaissance du formulaire d'information et de consentement. On m'a expliqué le projet de recherche et le présent formulaire d'information et de consentement. On a répondu à mes questions et on m'a laissé le temps voulu pour prendre une décision. Après réflexion, je consens à participer à ce projet de recherche aux conditions qui y sont énoncées.

_____
Nom du/de la participant(e) (lettres moulées)

_____ _____
Signature du/de la participant(e) Date

J'aimerais recevoir un résumé des résultats généraux de la recherche: ☐ OUI ☐ NON

Si oui, je désire recevoir ce résumé à l'adresse courrier ou courriel suivante:

_____
_____

Consentement obtenu par:

J'ai expliqué au/à la participant(e) le projet de recherche et le présent formulaire d'information et de consentement et j'ai répondu aux questions qu'il/elle m'a posées.

_____ _____
Martine Guénette Date
Étudiante-chercheuse à la maîtrise en travail social, UQAT.

ENGAGEMENT DELA CHERCHEUSE RESPONSABLE
Je certifie qu'on a expliqué au/à la participant(e) le présent formulaire d'information et de consentement, que l'on a répondu aux questions que le sujet de recherche avait.

Je m'engage, avec l'équipe de recherche, à respecter ce qui a été convenu au formulaire d'information et de consentement et à en remettre une copie signée et datée au/à la participant(e).

Nom (en lettres moulées) Signature de la chercheuse responsable Date

ANNEXE D

FEUILLE DE RESSOURCES DISPONIBLES

Accueil psychosocial CISSS : 819-623-1228

Étudiante-Chercheuse : Martine Guénette: (819) 660-2674
Courriel : martine.guenette@uqat.ca

ANNEXE E

GRILLE D'ENTRETIEN

Objectif :
L'objectif du présent entretien est d'explorer les savoirs pratiques que détiennent les FA des Laurentides sur le déplacement d'enfants.

Consignes:

- Lors de cet entretien, il n'y pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Il n'y a pas, non plus, de bonnes ou de mauvaises pratiques. Il s'agit plutôt de comprendre ce que font les FA lorsqu'elles sont confrontées au déplacement d'un enfant dans leur milieu d'accueil. Ce sont donc les actions que vous posez et l'expérience que vous avez colligée au cours de votre pratique qui m'intéresse.

- Il est important de se rappeler que tous les éléments dont nous parlerons seront traités de façon anonyme. Hormis, la perte de temps que cet entretien vous fait vivre, il pourrait aussi raviver des souvenirs douloureux et une remise en question de certaines de vos croyances. Soyez assuré qu'une attention particulière de ma part sera porté à chacun de ces inconvénients. Ainsi, si vous signifiez ou démontrez des signes de fatigue, il sera possible d'arrêter l'entrevue. De plus, s'il y a des questions auxquelles vous ne voulez pas répondre, vous n'avez qu'à le signifier et nous passerons à la question suivante. Rappelez-vous que vous pouvez arrêter votre participation à n'importe quel moment et n'hésitez pas à vous référer à la liste des organismes pouvant vous venir en aide si vous ressentez un inconfort physique ou psychologique suite à l'entrevue.

- L'entretien sera d'une durée approximative de 90 minutes.

- Avez-vous des questions ou des précisions à faire avant que nous débutions ?

1) Prise de contact avec le sujet :

Pourriez-vous me parler brièvement de votre expérience de travail comme FA?

Depuis combien de temps travaillez-vous comme FA?

Quel est le rôle d'une FA?

Pourquoi avez-vous choisi ce travail?

Vous avez accueilli combien d'enfants?

Vous avez vécu combien de déplacements avec un enfant que vous avez accueilli depuis plus de 2 ans?

2)La vision de la FA quant au déplacement:

Que pensez-vous du déplacement?

Selon vous, quels sont les facteurs qui amènent les jeunes à vivre un déplacement?

Y a-t-il des acteurs qui jouent un rôle déterminant dans le phénomène du déplacement chez les enfants placés en FA?

Pouvez-vous m'expliquer comment s'est passée l'annonce du déplacement que vous avez vécu?

Pouvez-vous m'expliquer comment s'est déroulée la situation de déplacement?

Pour la suite de l'entretien, je vous demanderai de choisir qu'une situation de déplacement avec un enfant que vous avez hébergé pendant plus de 2 ans. Ce choix vous permettra de répondre plus facilement aux questions qui suivent.

Le sentiment de la FA face au déplacement

Qu'avez-vous ressenti au moment de l'annonce du déplacement?

Qu'avez-vous ressenti lors du départ du jeune ?

Comment avez-vous vécu le post-déplacement?

Quels sont les éléments qui ont été déterminants dans le déplacement?

Avez-vous gardé des liens avec l'enfant déplacé?

Pourquoi?

Qu'est-ce que votre expérience en lien avec le phénomène du déplacement vous a appris sur les FA ?

3) Le rôle de la FA dans le phénomène du déplacement

Pouvez-vous m'expliquer le rôle de la FA dans le déplacement d'enfants?

En quoi a consisté votre préparation?

À quoi faut-il penser quand il y a une annonce de déplacement?

Selon vous, y a-t-il des choses qui :
a) facilitent le déplacement?
b) le rendent plus pénible?

Les relations entre la FA et les différents acteurs dans le déplacement

Parlez-moi du rôle de la FA en général dans le processus du placement d'enfant par les Centres jeunesse.

Parlez-moi de la relation entre le CJ et la FA lors d'un déplacement.

Les relations avec la FA et les intervenants se passent comment lors d'un déplacement?

Y-a-t-il des personnes qui vous ont aidé au moment du déplacement?

Y-a-t-il des personnes qui ont rendu cette étape plus ardue?

Les FA entretiennent-elles des liens ensemble par rapport au phénomène du déplacement?

Selon vous, quels pourraient être les facteurs aidant la FA lors du déplacement?

Selon vous quelle place les FA devraient-elles avoir dans le processus du déplacement?

Questions de précisions:

Y a-t-il des choses que vous aimeriez que les FA sachent sur les déplacements ?

Quels conseils adresseriez-vous à des familles qui décident de joindre les rangs des familles d'accueil aujourd'hui et qui pourraient avoir à vivre un déplacement?

Y-a-t-il autre chose que vous aimeriez partager concernant le phénomène du déplacement et les FA?

LISTE DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Aballéa, F. (2005). La professionnalisation inachevée des assistantes maternelles. *Recherches et Prévisions*, 80, Dossier Petite Enfance, 55-65.

Association des Centres Jeunesse du Québec. (ACJQ). Récupéré le 15 janvier 2017 de http://www.acjq.qc.ca

Association des Centres Jeunesse du Québec. (2009). *Mémoire de l'Association des centres jeunesse du Québec présenté à la Commission des affaires sociales sur le projet de loi no 49, Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives.* Récupéré le 22 octobre 2013 de http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CAS/mandats/Mandat-4637/memoires-deposes.html

Bagirishya, H.et Gilbert, S. (2002). *Les familles d'accueil québécoises : travailleurs autonomes ou familles de substitution.* Rapport soumis à la Fédération des Familles d'Accueil du Québec, Université Laval, Québec.

Bardin, L. (2003). *L'analyse de contenu.* Paris : Presses universitaires de France.

Beaumier, I. (2011). *Les représentations sociales des parents d'accueil concernant leur rôle auprès des enfants et leur famille*. (Mémoire de maîtrise en service social). Université Laval, Québec.

Berger, M. (2004). *L'échec de la protection de l'enfance*. Paris : Dunod.

Berrouard, S. (1997). *Les effets de la séparation parentale et du placement familial sur le comportement de l'enfant négligé d'âge préscolaire*. (Mémoire de maîtrise en psychologie). Université du Québec à Trois-Rivières, Trois-Rivières.

Blais, M.F., Hélie, S., Langlois-Cloutier, C. et Lavergne, C. (2006). *Réflexion autour de la discontinuité relationnelle en protection de la jeunesse*. Récupéré le 16 octobre 2013 de http://www.centrejeunessedemontreal.qc.ca/recherche/PDF/Publications/2006-378_Blais.pdf

Barbier, J.-M. (1996). *Savoirs théoriques et savoirs d'action. Introduction.* Paris : PUF, pp.1-17.

Bloch, F. (2010). Prendre soin d'un enfant, un travail comme un autre? *Paedagogica and Social Theory.* Savage, MD : Rowman and littlefield.

Bourdoncle, R. (1991). Note de synthèse (La professionnalisation des enseignants : analyses sociologiques anglaises et américaines). In : *Revue Française de pédagogie, 94*, 73-91.

Bourgie, C., Ricard, N. et Pelchat, D. (1998). Croyances des parents d'accueil en regard de l'enfant qu'ils prennent en charge et de sa famille naturelle. *Santé mentale au Québec, 23(1),* 149-162.

Bowlby, J. (1989). La théorie de l'attachement. *Psychopathologie du bébé*, 165-170.

Brown, J. D. (2008). Foster parents' perceptions of factors needed for successful Foster placements. *Journal of Child and Family Studies, 17*(4), 538-554.

Buehler, C., Cox, M. E., et Cuddeback, G. (2003). Foster parents' perceptions of factors that promote or inhibit successful fostering. *Qualitative Social Work, 2(1),* 61-83.

Byrne, B. A., et Lemay, R. (2005). Parole aux jeunes : ils nous disent ce qu'il faut pour assurer le succès du placement résidentiel. *Reflets: Revue ontaroise d'intervention sociale et communautaire, 11(1),* 196-213.

Carignan, A-J. (2011). La stabilité des enfants placés : qu'est-ce qui a changé depuis les nouvelles dispositions de la Loi sur la protection de la jeunesse? *Mémento : un aperçu de la recherche*. Centre jeunesse de Montréal, Institut Universitaire, 29 mars 2011.

Carignan, L., Moreau, J., Malo, C. (2009). *Vivre en famille jusqu'à mes 18 ans. Voir ou ne pas voir mes parents?* (vol.43) Québec : PUQ.

Carrier, G. et Beaudoin, S. (1994). *La situation familiale des enfants déplacés.* Comprendre la famille. Actes du 2e Symposium québécois de recherche sur la famille, 3 au 5 nov. 1993, Université du Québec à Trois-Rivières. Trois-Rivières, 263-282.

Cavazzi, T. Guilfoyle, A. et Sims, M. (2010). A Phenomenological Study of Foster Caregivers' Experiences of Formal and Informal Support. *Illinois Child Welfare, 5 (1),* 125-141.

Cébula, J.C. (2011). La formation en accueil familial, déplacements de savoirs-savoirs partagés. *L'accueil familial en revue.* Récupéré le 20 octobre 2015 de http://www.famidoc.net/article 175, html .

Cébula, J.C. (2010). Assistants familiaux : des théoriciens du quotidien. *Empan, 80 (4),* 54-57.

Chapon-Crouzet, N. (2005). Un nouveau regard sur le placement familial : relations affectives et mode de suppléance : Parentalité et famille d'accueil. *Dialogue,* 17-27.

Charlot, B. (1997). *Du Rapport au savoir. Éléments pour une théorie.* Paris : Anthropos.

Chevrier, J. (2010). La spécification de la problématique. Dans Gauthier B (dir.) *Recherche sociale. De la problématique à la collecte de données* (5e éd), (p.53-87), Québec : PUQ.

Chouinard, I., Couturier, Y. et Lenoir, Y. (2009). Pratique de médiation ou pratique médiatrice? La médiation comme cadre d'analyse de la pratique professionnelle des travailleurs sociaux. *Nouvelles pratiques sociales, 21(2),* 31-45.

Chouinard, I. (2016). *La relation en travail social au Québec : Analyse de l'action médiatrice des travailleurs sociaux en situation d'intervention sociale en Centres de Santé et de services sociaux..* (Thèse de Doctorat, Faculté d'éducation). Université de Sherbrooke, Québec.

Chouinard, I. et Caron, J. (2015). Le recours aux approches réflexives dans les métiers relationnels : modélisation des conceptions de la réflexivité. *Phronesis, 4(3),* 11-21.

Christiansen, Ø., Havik, T., et Anderssen, N. (2010). Arranging stability for children in long-term out-of-home care. *Children and Youth Services Review, 32(7),* 913-921.

Comb-Orme, T. et Orme, J.G. (2014). Foster parenting together : Assessing Foster parent applicant couple. *Children and Youth Services Review,* 36, 70-80.

Cooley, M. E. et Petren, R. E. (2011). Foster parent perceptions of competency : Implications for Foster parent training. *Children and Youth Services Review, 33 (10),* 1968-1974.

Couturier, Y. (2000). L'inflation réflexive dans le courant praxéologique : indice de la reconstruction de l'idéologie professionnaliste. *Nouvelles pratiques sociales, 13 (1),* 137-152.

Couturier, Y. et Legault, B. (2002). Du doute identitaire à la complexité de la tâche. Réflexion pour repenser la question de l'estime de soi professionnelle des travailleurs sociaux et travailleuses sociales. *Intervention, 115,* 57-63.

Couturier, Y. et Huot, F. (2003). Discours sur la pratique et rapports au théorique en intervention sociale : explorations conceptuelles et épistémologiques. *Nouvelles pratiques sociales, 16 (2),* 106-124.

Couturier, Y. et Carrier, S. (2003). Pratiques fondées sur les données probantes en travail social : un débat émergent. *Nouvelles pratiques sociales,* 16*(2),* 68-79.

Couturier, Y. (2007). *Les réflexivités de l'œuvre théorique de Bourdieu: entre méthode et théorie de la pratique.* Récupéré le 25 mars 2015 de http://www.foxitsoftware.com

Couturier, Y. (2012). *Réflexivité, sens pratique et habitus, Analyser les pratiques professionnelles.* Sarrebruck, Allemagne : Éditions universitaires européennes.

Crête, J. (2010). *La complémentarité et la place de différents types de savoirs dans l'intervention psychosociale en réadaptation physique.* (Mémoire de maîtrise en travail social). Université de Montréal, Montréal, Québec.

De Chassey, J., Renault, F. et Thevenot, A. (2012). Professionnalisation des assistantes familiales et intérêts de l'enfant accueilli. *Pratiques psychologiques, 18,* 51-62.

Demailly, L. (1998). Les métiers relationnels de service public : approche gestionnaire, approche politique. *Lien social et Politiques, (40),* 17-24.

Deslauriers, J.P. et Kérisit, M. (1997). Le mémoire de recherche qualitative. Dans J. Poupart et al. *La recherche qualitative Enjeux épistémologiques et méthodologiques.* Montréal : Gallimard.

Dubar, C. (1996). *La socialisation : Construction des identités sociales et professionnelles.* Paris : Arman/Colin/Masson.

Dubet, F. (1994). *Sociologie de l'expérience*. Paris : Éditions du Seuil.

Duval, M. (1985*). Les tâches liées au soin des enfants, perspective féministe*. Institut canadien de recherche sur les femmes. Canada.

Edelstein, S. B., Burge, D. et Waterman, J. (2000). Helping Foster parents cope with separation, loss, and grief. *Child Welfare, 80 (1),* 5-25.

Esposito, T., Trocmé, N., Chabot, M., Shlonsky, A., Collin-Vézina, D. et Sinha, V. (2013). Placement of children in out of home care in Québec : Canada. When ans for whom initial ouf of placement is more likely to occur. *Children and Youth Services Reviews, 35*, 2031-2039.

Esposito, T., Trocmé, N., Chabot, M., Shlonsky, A., Collin-Vézina, D., Sinha, V. (2014). Family reunification for placed children in Quebec : Canada. A longitudinal study. *Children and Youth Services Reviews, 44*, 278-287.

Euillet, S., Zaouche-Gaudron, C., Ricaud, Droisy, H. (2007). *L'identité professionnelle des assistants familiaux*. Actualité de la Recherche en Éducation et en Formation. Strasbourg.

Fablet, D. (2004). Les groupes d'analyse des pratiques professionnelles : une visée avant tout formative. *Connexions, 2 (82),* 105-117.

Fabry, P. (2011). Protection de l'enfance : prendre en compte le temps de l'enfant. *Journal des droits des jeunes,* 30 mai 2011, France.

Fédération des Familles d'Accueil et Ressources Intermédiaires du Québec (FFARIQ). *Historique des familles d'accueil.* Récupéré le 23 octobre 2012 de http://ffariq.org/

Fortin, M.-F. (1996). Le mémoire de recherche. Dans Fortin, M-F., Côté, J. et Filion, F. (2006) *Fondements et étapes du processus de recherche.* (p.131-145), Montréal, Chenelière, Éducation.

Galvani, P. (1999). Fertilisation croisée des savoirs et ingénierie d'alternance socio-formative. Le programme de recherche-formation-action Quart Monde/Université. *Revue Française de Pédagogie, 128*, 25-34.

Gauthier, Y., Fortin, G. et Jéliu, G. (2004). Applications cliniques de la théorie de l'attachement pour les enfants en famille d'accueil : importance de la continuité. *Devenir, 2 (16),* 109-139.

Groulx, L.H. (1997). Contribution de la recherche qualitative à la recherche sociale. Dans J. Poupart et al. *La recherche qualitative Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. (pp. 55-82), Montréal : Gallimard.

Groupe de travail sur la politique de placement en famille d'accueil. (2000). *Familles d'accueil et intervention jeunesse, Analyse de la politique de placement en ressource de type familial*. Rapport soumis à monsieur Gilles Baril, ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, Québec. Récupéré le 24 octobre 2014 de : www.centrejeunessedequebec.qc.ca

Hebert, C., Kulkin, H.S. et McLean, M. (2013). Grief and Foster parents: How do Foster parents feel when a Foster child leaves their home? *Adoption & Fostering, 37*, 253-267.

Herbert, H. (2005). *Le savoir caché des familles d'accueil : analyse du vécu des familles d'accueil de la région de Chaudière-Appalaches*, (Mémoire de maîtrise en éducation). Université du Québec à Rimouski, Québec.

James, S. (2004). Why Do Foster Care Placements Disrupt? An Investigation of Reasons for Placement Change in Foster Care. *The Social Service Review, 78(4),* 601-627.

Lainé, A. (1998). *Faire de sa vie une histoire.* Paris: Desclée de Brewer.

Landry, R. (1997). L'analyse de contenu. Dans Gauthier et al. *Recherche sociale. De la problématique à la collecte de données* (pp.329-356). Québec : Presses universitaires du Québec.

Laperrière, A. (1997). Les critères de scientificité des méthodes qualitatives. Dans J. Poupart, J-P. Deslauriers, L-H. Groulx et al. *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*. (pp.113 à 167) Montréal. Gaëtan Morin.

Lapierre, V. (2014). *Reconnaissance du travail des familles d'accueil pour enfants : le cas du Québec.* (Mémoire de maîtrise en service social). Université Laval, Québec.

Latour, B. (1996). Sur la pratique des théoriciens. Dans J.-M. Barbier (Dir.) *Savoirs théoriques et savoirs d'action* (pp. 131-146). Paris : Presses universitaires de France.

Lenoir, Y. (2004). L'enseignant expert. Regard critique sur une notion non dépourvue d'intérêt pour la recherche sur les pratiques enseignantes. *Recherche et Formation, 47,* 9-23.

Lenoir, Y. (2008). Les finalités en éducation : un cadre conceptuel pour cerner les positionnements épistémologiques et axiologiques. *Perspectives en éducation et formation*, 39-53.

Lenoir, Y. et VanHulle, S. (2006). Étudier la pratique enseignante dans sa complexité : une exigence pour la recherche et la formation à l'enseignement. *La formation à l'enseignement des sciences et des technologies au secondaire dans le contexte des réformes pour compétences,* 193-245.

Lewin, K. (1951). *Fiels theory in social science.* New York : Harper and Row.

MacGregor, T. E., Rodger, S., Cummings, A. L. et Leschied, A. W. (2006). The needs of Foster parents. A qualitative Study of Motivation, Support, and retention. *Qualitative social work, 5*(3), 351-368.

Mathieu, A.-C. (2012). *La présence de symptômes émotionnels chez l'enfant placé et les liens avec son intégration familiale, sociale et scolaire.* (Mémoire de maîtrise en service social). Université de Montréal, Montréal, Québec.

Mayer, R. et St-Jacques, M.C. (2000). Les techniques d'échantillonnage. Dans Mayer R., Ouellet, F., Saint-Jacques, M-C et Turcotte D. et al. (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale*, (p.71-89), Montréal, Paris : Gaëtan Morin.

Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec. (2014). *Cadre de référence. Les ressources intermédiaires et les ressources de type familial.* Récupéré le 12 septembre 2014 de www.msss.gouv.qc.ca

Mulling, G. J., Hayes, J. M.et Lietz, A. C. (2013). Should I stay or should I go? A mixed methods study examining the factors influencing Foster parents' decision to continue or discontinue providing foster care. *Children and Youth Services Review, 35*, 1356-1365.

Newquist, J. (2012). *How foster parents experience and perceive the loss of foster children through the lens of contextual family stress theory.* (Thèse de Doctorat en philosophie). Woman's University, Texas.

Newman, K. (2011). *Les pratiques positives d'implication parentale des parents d'accueil favorisant l'installation d'une saine collaboration avec les parents naturels de l'enfant placé.* (Mémoire de Maîtrise en éducation). Université du Québec à Trois-Rivières, Trois-Rivières, Québec.

Nonaka, I., et Takeuchi, H. (1995). The knowledge-creating company: How Japanese companies create the dynamics of innovation. *Oxford university press.*

Oosterman, M., Schuengel, C., Wim Slot, N., Bullens, R. A. et Doreleijers, T. A. (2007). Disruptions in foster care: A review and meta-analysis. *Children and Youth Services Review, 29 (1),* 53-76.

Paillé, P. et Mucchielli, S. (2006). L'analyse thématique. *Dans L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales.* Paris : Armand Colin.

Paré-Lévesque, C. (en cours). *Intervention de groupes auprès des familles d'accueil portant sur la perception des compétences parentales, le développement d'habiletés et le soutien social.* (Essai de Maîtrise en services social). Université Laval, Québec.

Parent, C., Labonté, M. H., Fortin, M. C., Saint-Jacques, M. C., Ouellette, F. R., Drapeau, S., et Paré-Lévesque, C. (2016). Le réseau familial de jeunes adultes hébergés en famille d'accueil jusqu'à leur majorité. *Enfances Familles Générations,* 24-35.

Perrenoud, P. (1997). *Construire des compétences dès l'école?* Collection Pratiques et Enjeux Pédagogiques, 14. Paris : ESF Éditeur.

Perrenoud, P. (1998). La transposition didactique à partir de pratiques : des savoirs aux compétences. *Revue des sciences de l'éducation , 24 (3),* 487-514.

Poirier, M. A., Chamberland, C., et Ward, H. (2006). La collaboration lors d'un placement en famille d'accueil : une étude sur les interactions entre les adultes qui prennent soin d'un enfant placé. *La revue internationale de l'éducation familiale,* (2), 51-85.

Potin, E. (2009). Entre expériences des enfants et écrits institutionnels: des histoires de placement. *Revue d'histoire de l'enfance «irrégulière». Le Temps de l'histoire.* (11).

Poupart, J. (1997). L'entretien de type qualitatif : Considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques Dans J. Poupart et Coll. *La recherche qualitative Enjeux épistémologiques et méthodologiques.* (pp.173-210), Montréal :Gaëtan Morin.

Pourtois, J.-P. et Desmet, H. (1997). *Épistémologie et instrumentation en sciences humaines.* Liège : Mardaga.

Rodger, S., Cummings, A., et Leschied, A. W. (2006). Who is caring for our most vulnerable children?: The motivation to foster in child welfare. *Child abuse & neglect, 30 (10),* 1129-1142.

Roy, S. (2000). *Expliciter le savoir issu de la pratique professionnelle en Centre Local des Services Communautaires (CLSC)*. (Thèse de doctorat en Philosophie). Université de Sherbrooke, Québec.

Savard, A- C. (2009). *Trajectoires de placement, déplacements et facteurs associés : portrait d la situation des jeunes du Centre jeunesse du Québec.* (Mémoire de Maîtrise en service sociale). Université Laval, Québec.

Savoie-Zajc, L. (2010). L'entrevue semi-dirigée. Dans Gauthier, B. *Recherche sociale. De la problématique à la collecte de données.(p*p.337-355), (5e éd.). Québec : PUQ

Savoie-Zacj, L. (2000). L'analyse de données qualitatives : pratique traditionnelle et assistée par le logiciel NUD*IST. *Recherches qualitatives, 20,* 99-123.

Soulet, M.H. (2014). *Par-delà les principes normatifs surplombants, des enjeux professionnels de justesse*. Journée nationale de Bienne, 19 mars 2014.

Soulet, M.H. (2003). Penser l'action en contexte d'incertitude : une alternative à la théorisation des pratiques professionnelles? *Nouvelles pratiques sociales, 16 (2),* 125-141.

Soulet, M.H. (1997). Petit précis de grammaire indigène du travail social. Règles, principes, et paradoxes de l'intervention au quotidien. Fribourg : Éditions Universitaires Fribourg : Suisse.

Tardif, M., Lessard, C. (1999). *Le travail enseignant au quotidien.* Contribution à l'étude du travail dans les métiers et les professions d'interactions humaines, Québec, Presses de l'Université Laval.

Tassin, M. (2004). Des femmes et des hommes dans l'accueil familial permanent. *Empan, 1 (53),* 12-22.

Tesch, R. (1990). *Qualitative analysis : Analysis and software tools.* Falmer Press : London.

Toussaint, E., Florin, A., Schneider, B. et Bacro, F. (2014). Attachement, problèmes de comportement et qualité de vie d'enfants accueillis en foyer. In *Actes du 6ème Colloque du RIPSYDEVE. Actualités de la Psychologie du développement et de l'Éducation.* France. 119-127.

Turbiaux, C., Ramon, V. et Boucher, A. (2010). Accueil familial et professionnalisation. *Empan, (4),* 22-31.

Turcotte, D. (2000). Le processus de la recherche sociale. Dans Mayer R., Ouellet, F. Saint-Jacques, M. C., Turcotte, D. et al. *Méthodes de recherche en intervention sociale*. (pp.39-49), Montréal. Paris :Gaëtan Morin.

Turcotte, D., Dionne, E. et Cloutier, R. (2008). Le recrutement et la rétention des familles d'accueil : un défi pour les organismes de protection de l'enfance. *Canadian Social Work/Travail social canadien, 10 (1),* 64-84.

Turcotte, D., Drapeau, S., Hélie, S., Bigras, M., Brousseau, M., Dessureault, D., Gagné, M. H., Goyette, M. et al. (2011). *Évaluation des impacts de la nouvelle loi sur la protection de jeunesse au Québec. Programme Actions concertée.* Rapport synthèse. Récupéré le 23 octobre 2015 de www.jefar.ulaval.ca

Twigg, R. et Swan, S. (2007). Inside the foster family What research tells us about the experience of foster carers' children. *Adoption & Fostering, 3 (4),* 49-61.

Unrau, Y. A. (2007). Research on placement moves: Seeking the perspective of foster children. *Children and Youth Services Review, 29 (1),* 122-137.

Van Campenhoudt, L. et Quivy, R. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales.* 4e édition. Paris : Dunod.

Vermesch, P. et Maurel, M. (dir). (1997). *Pratiques de l'entretien d'explicitation.* Paris: ESF Éditeur.

Ward, H. (2009). Patterns of instability : Moves within the care system, their reasons, contexts and consequences. *Children an Youth Services Review, 31*, 1113-1118.

Wendland, J. et Gaugue-Finot, J. (2008). Le développement du sentiment d'affiliation des enfants placés en famille d'accueil pendant ou après leur petite enfance. *Devenir, 4 (20),* 319-34.